

**JEAN-FRANÇOIS RICARD**

**LES RELATIONS D'UN DÉPUTÉ QUÉBÉCOIS AVEC SES COMMETTANTS ET SON  
MILIEU: LE CAS DENISE LEBLANC-BANTEY AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE.**

Mémoire  
présenté  
à la Faculté des études supérieures  
de l'Université Laval  
pour l'obtention  
du grade de maître ès arts (M.A.)

Département d'histoire  
FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL

SEPTEMBRE 1997



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file Votre référence*

*Our file Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-25724-X

**Canada**

## RÉSUMÉ

Ce mémoire se veut une étude de cas sur les relations d'un député québécois avec ses commettants et son milieu. Nous nous sommes basé sur l'expérience de Denise LeBlanc-Bantey, députée des Îles-de-la-Madeleine pour le Parti québécois entre 1976 et 1985, pour effectuer notre recherche. Les principaux objectifs de ce mémoire étaient de cerner les véritables problèmes auxquels les députés sont confrontés par leurs contacts directs et indirects avec leurs commettants. Le choix de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine et de sa députée de l'époque s'explique par la spécificité de cette région. En effet, nous avons tenté d'établir un lien entre les caractéristiques propres aux Îles et les problèmes rapportés à la députée. Dans le même sens, nous avons suivi les démarches entreprises par LeBlanc-Bantey, auprès des ministres et des autorités municipales de son comté, pour régler les problèmes de ses commettants. Finalement, nous avons porté une attention particulière à son travail d'adjointe parlementaire aux pêcheries puisqu'il nous apparaissait plutôt rare pour un député d'être en charge du plus important secteur économique de sa circonscription.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>P.1</b>
Contextualisation et évolution du rôle de député	P.5
Présentation du Fonds Denise LeBlanc-Bantey	P.8
Méthodes et approches	P.13
Le Plan	P.16
<b>CHAPITRE 1</b>	<b>P.18</b>
Aspects géographiques, économiques et sociaux	P.19
L'influence du comté sur le travail de député	P.22
Conclusion	P.38
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>P.40</b>
Les conditions et la charge de travail de la députée	P.42
Les rencontres avec les commettants	P.47
La députée: "agent d'information"	P.60
Conclusion	P.65
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>P.69</b>
Les facteurs d'influence	P.70
Les relations députée versus élus municipaux	P.72
Les distributions de subventions	P.74
Les relations de la députée avec les décideurs	P.79
Conclusion	P.81
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>P.83</b>
Les relations avec les pêcheurs des autres comtés	P.84
Les relations avec les Madelinots	P.85
Les interventions législatives de la ministre-députée	P.88
-La pêche au crabe	P.89
-Intervention directe du gouvernement: le rachat de la Gorton Pew	P.90
-La décentralisation de la Direction Générale des Pêches Maritimes	P.92
Conclusion	P.96
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>P.98</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>P.102</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>P.105</b>

# **Les relations d'un député québécois avec ses commettants et son milieu: Le cas de Denise LeBlanc-Bantey aux Îles-de-la-Madeleine.**

## **Introduction**

Notre projet de recherche est consacré à l'étude du rôle du député au Québec. Le travail de député étant vaste et complexe, l'aspect qui nous intéresse davantage est celui d'intermédiaire puisque le député devient un véritable lien entre le citoyen et l'appareil gouvernemental. Bien que la classification des rôles du député soit imprécise et laisse place à plusieurs interprétations, nous nous baserons sur l'ouvrage de Gaston Deschênes<sup>1</sup> qui divise le travail du député en trois fonctions: le législateur, le contrôleur et l'intermédiaire. Le député-législateur vote pour ou contre l'adoption d'une loi. Évidemment, il votera en faveur de la loi si son parti forme le gouvernement et, normalement, le contraire si son parti forme ou fait partie de l'opposition. Le député-contrôleur exerce son devoir en posant des questions aux ministres sur les dépenses et la gestion de chacun des ministères. Cependant, nous devons souligner, et nous en reparlerons plus tard, que plusieurs mécanismes empêchent le député de remplir ces deux tâches adéquatement.

Nous avons choisi de porter une attention particulière aux relations qu'entretient le député avec ses commettants et son milieu. L'objectif de ce mémoire est d'évaluer le travail effectué par le député pour son comté. Plusieurs auteurs, comme Deschênes et Louise Poitras<sup>2</sup>, s'entendent sur le travail du député-intermédiaire. C'est un médiateur, un ombudsman, un agent d'information; c'est également un travailleur social qui tente de répondre aux besoins les plus pressants de ses commettants. Il est également un agent de développement qui travaille avec les autorités municipales et les groupes de pression afin de promouvoir le comté qu'il représente. Les moyens entrepris pour résoudre les problèmes de comté diffèrent selon le problème. De plus, il

---

<sup>1</sup> Gaston Deschênes, *Le député québécois*, Québec, Assemblée nationale, 1979, 61 p.

<sup>2</sup> Louise Poitras, "L'évolution des conditions de travail des députés d'arrière-ban de l'Assemblée législative de la province de Québec entre 1867 et 1936", Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1993, 178 p.

doit être à l'écoute des problèmes de ses citoyens et tenter de les aider du mieux de ses connaissances et des possibilités qui lui sont offertes. Le député peut répondre lui-même à ses commettants après des démarches personnelles. Il peut indiquer à ses électeurs les procédures administratives à suivre, il peut les référer directement aux membres du cabinet intéressés, il peut les adresser directement au ministre responsable.

Le travail de l'intermédiaire ne se borne pas à régler des problèmes isolés afin de satisfaire les besoins pressants de certains commettants. Les relations que le député entretient avec les autorités municipales et les associations de son comté sont également d'une importance capitale puisqu'elles permettent de régler des problèmes généraux qui affectent la vie quotidienne de ses électeurs.

Une autre facette du travail de l'intermédiaire est d'être le porte-parole du gouvernement auprès de la population. Plusieurs moyens s'offrent à lui pour expliquer les positions de son gouvernement. Dans cette optique, le député rencontre ses commettants pour leur expliquer ou pour promouvoir certaines lois. L'utilisation des médias, comme les journaux locaux, est l'un des moyens privilégiés par Denise LeBlanc-Bantey. Comme nous le verrons plus loin, sa chronique dans l'hebdomadaire des Îles sert bien sa cause. C'est dans cette perspective que nous analyserons le travail de la députée.

Nos principales interrogations se situent au niveau des facteurs qui influencent le travail du député-intermédiaire. Dans ce mémoire, nous démontrerons que les particularités géographiques, sociales et économiques du comté des Îles-de-la-Madeleine définissent le genre et la charge de travail effectués par la députée. Le clivage urbain/rural, souvent mentionné par les chercheurs, affecte le travail de l'intermédiaire. Toutefois, dans le cas des Îles-de-la-Madeleine, une étude plus approfondie du milieu est nécessaire afin de bien évaluer l'importance du rôle joué par la députée-intermédiaire pour cette circonscription. Un autre facteur à considérer est le clivage opposition/gouvernement qui influence davantage le député lorsqu'il effectue

son travail à l'Assemblée nationale. Toutefois, il nous sera impossible de considérer cet aspect puisque la députée n'a jamais fait partie de l'opposition.

Afin de répondre à nos interrogations, nous avons choisi d'analyser le Fonds de Denise LeBlanc-Bantey, députée du Parti québécois des Îles-de-la-Madeleine de 1976 à 1985. Le choix de ce fonds d'archives se justifie par la circonscription représentée par la députée qui nous offre les plus belles possibilités d'études. En effet, les particularités géographiques, économiques et sociologiques des Îles-de-la-Madeleine caractérisent les relations de LeBlanc-Bantey avec ses commettants. De plus, le cheminement politique de la députée contient des particularités qui rendent notre travail plus intéressant. Toutefois, nous ne pourrions généraliser pour l'ensemble des députés à partir de ce cas. Les particularités du comté des Îles-de-la-Madeleine, de même que les différentes fonctions que LeBlanc-Bantey a accomplies au sein du gouvernement font en sorte qu'une comparaison avec d'autres circonscriptions et d'autres députés serait tout à fait inutile.

Dès son élection en 1976, elle est nommée ministre déléguée aux Pêcheries dans le ministère de l'Industrie et du Commerce et ce, jusqu'en 1979. Elle occupe les mêmes fonctions auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation jusqu'en 1981. Réélue aux élections générales de cette même année, elle est désignée ministre de la Fonction publique (avril 1981 à avril 1984) et ministre déléguée à la condition féminine (novembre 1983 à novembre 1984). Finalement, elle démissionnera avec quelques collègues pour protester contre l'annonce du « beau risque » par René Lévesque.

Mais il ne faut pas oublier les particularités géographiques de ce comté qui déterminent la véritable tâche du député-intermédiaire. En effet, elle a été députée de la plus petite circonscription rurale et la plus éloignée. De plus, il nous faut souligner la présence d'une très forte minorité anglophone et d'une économie grandement basée sur la pêche. L'originalité de la circonscription nous force à considérer ces éléments

comme des facteurs qui influencent grandement les relations qu'elle entretient avec ses commettants.

Notre projet s'est inspiré, dans une certaine mesure, de celui de Louise Poitras qui traite de l'évolution des conditions de travail des députés d'arrière-ban au Québec entre 1867 et 1936. Si le travail de Poitras est centré sur l'évolution des conditions de travail des députés, notre projet a comme point central le travail du député en tant que tel et d'une seule députée par surcroît. N'ayant pas à sa disposition des sources primaires aussi complètes que la nôtre, Poitras a dû dépouiller des documents aussi nombreux que diversifiés. Le fait que nous ayons à notre disposition un fonds d'archives aussi volumineux que celui de Denise LeBlanc-Bantey nous offre la possibilité d'en faire une étude de cas qui, sans être représentatif de toutes les circonscriptions du Québec, nous permettra de jeter certaines balises, du moins des hypothèses, quant aux comtés ruraux.

La littérature qui traite de l'histoire politique et de la politique en général est très abondante et très diversifiée. Toutefois, nous déplorons le fait que la majorité des auteurs se préoccupent davantage des aspects théoriques plutôt que d'analyser les véritables problèmes auxquels les députés sont confrontés. C'est le cas d'André Gélinas dans son volume sur les parlementaires québécois.<sup>3</sup> D'autres ouvrages analysent le fonctionnement de l'appareil gouvernemental en passant du choix des candidats, au processus électoral, à l'organisation des partis jusqu'au processus législatif.<sup>4</sup> Sans dénigrer la valeur de ces recherches et leur importance pour notre travail, notre projet s'oriente davantage vers une analyse plus "humaine" des relations entre le député et ses commettants.

---

<sup>3</sup> André Gélinas, Les parlementaires et l'administration au Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969. 245 p.

<sup>4</sup> André Bernard, La politique au Canada et au Québec, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2e édition, 1977, 534 p.

## Contextualisation et évolution du rôle de député

Les réformes issues de la Révolution tranquille ont transformé profondément l'État et la perception de son rôle dans la société. Les nombreuses créations institutionnelles et l'implication constante de l'État dans divers secteurs sociaux ont eu pour effet, pour le député, de complexifier son travail, d'augmenter et de diversifier sa charge de travail. Dans son analyse de l'appareil gouvernemental et législatif, Lionel Ouellet mentionne justement que les nombreuses interventions de l'État dans les affaires sociales peuvent contribuer à compliquer le travail du député à plusieurs niveaux.<sup>5</sup> Depuis 1960, la pratique du parlementarisme a été revue profondément par "l'adoption de nouveaux mécanismes (règlements de l'Assemblée nationale), la création de nouveaux organes (commissions parlementaires), la précision des rôles et des postes parlementaires (chef de parti, leader parlementaire, whip, président et vice-président) et l'attribution d'un statut et de ressources propres aux partis reconnus en Chambre"<sup>6</sup>. En effet, nous démontrons que les trois principales fonctions du parlementaire sont grandement affectées par ces transformations.

Les tâches de législateur et de contrôleur du député d'arrière-ban sont influencées par certains processus et certaines règles internes qui l'empêchent d'exercer son travail pleinement. Réjean Pelletier souligne pertinemment ce fait en abordant deux notions essentielles du travail de législateur, soit celles de voter des lois et de participer à l'élaboration de ces lois.<sup>7</sup> Toutefois, le cabinet ministériel s'est approprié ce dernier rôle, laissant le simple député comme un spectateur pratiquement impuissant. Le fait que le gouvernement soit responsable devant l'Assemblée nationale provoque "une fusion des pouvoirs en ce sens que les membres de l'exécutif sont aussi des membres de la législature(...), ce qui leur confère un pouvoir législatif quasi total"<sup>8</sup>. Notre système fait en sorte que le gouvernement peut être renversé si la

---

<sup>5</sup> Lionel Ouellet, "L'appareil gouvernemental et législatif", in Gérard Bergeron et Réjean Pelletier (dir.), L'État du Québec en devenir, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 62.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Réjean Pelletier, "Le député, un législateur défaillant?", Revue d'études canadiennes, vol. 14, no. 2, (été 1979), p. 48.

<sup>8</sup> Ibid., p. 50.

chambre vote contre l'adoption d'un projet de loi d'importance comme le budget par exemple. "C'est pourquoi les députés ministériels servent avant tout de paravent protecteur au gouvernement, ce qui accroît davantage la rigidité du gouvernement de cabinet et rend impuissants sur le plan législatif tant les députés de la majorité que ceux de l'opposition."<sup>9</sup>

De plus, il faut souligner l'influence des partis politiques sur les députés. Dans la majorité des cas, les électeurs votent pour un parti plutôt que pour un député. Ce dernier est, en quelque sorte, redevable à son organisation et le parti en profite pour imposer et durcir sa ligne de conduite. La discipline de parti en est un des exemples les plus frappants puisqu'elle force le député à suivre la ligne imposée par son parti même si cette action va à l'encontre des exigences et des besoins de ses commentants. Le simple député est forcé d'agir de la façon prescrite par son parti, qu'il soit au pouvoir ou non.

Le rôle de contrôleur se résume "essentiellement à vérifier, à surveiller et à scruter dans les moindres détails les décisions administratives prises par les membres du gouvernement et, plus particulièrement, à critiquer de façon constructive et éclairée la gestion des programmes, des services, des organismes, des établissements et des ressources naturelles et financières confiées aux différents départements"<sup>10</sup>. Cette façon de voir le rôle de contrôleur est idéale en théorie, mais, en pratique, les choses ne se passent pas de cette manière. Comme l'explique Michel Barrette, les parlementaires "n'ont ni les connaissances requises, ni le temps, ni les ressources nécessaires pour examiner en profondeur un document de 600 pages qui est lui-même une synthèse des travaux préparatoires extrêmement détaillés"<sup>11</sup>. Même si les députés du gouvernement peuvent poser certaines questions sur les dépenses publiques, ils ne peuvent remettre en cause les politiques économiques établies par le gouvernement. De plus, les parlementaires ne sont pas toujours préparés pour certaines des tâches

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Poitras, op.cit., p. 92.

<sup>11</sup> James Iain Gow, Michel Barrette, Stéphane Dion et Michel Fortmann, Introduction à l'administration publique: une approche politique, Montréal, Gattian Morin Éditeur, 1987, p. 115.

qui les attendent. "Dans une large mesure, le vote du budget est un acte parlementaire relativement symbolique; ceci est le cas dans plusieurs autres pays, dont la France en particulier."<sup>12</sup> C'est également vrai dans le cas qui nous préoccupe puisque Denise LeBlanc-Bantey n'a aucune formation dans les domaines de l'administration ou de la comptabilité.

Malgré les bienfaits apportés par plusieurs de ces réformes, l'alourdissement de la fonction publique rend son fonctionnement et son accès plus difficiles pour le simple citoyen. Toutefois, c'est l'une des tâches du député-intermédiaire que d'assister ses requérants à travers les différents organes administratifs afin d'accélérer les processus décisionnels. Bien qu'en principe, le député se doive de connaître les différents programmes qui sont à la portée de ses commettants, il peut lui être difficile d'être au fait de tous les programmes mis de l'avant par son gouvernement et ceux qui l'ont précédé.

Le rôle d'intermédiaire, celui qui nous préoccupe particulièrement, est caractérisé par les contacts directs et indirects qu'ont les députés avec leurs commettants. Plusieurs facteurs influencent le travail du député. Selon Radice et al., "Variables such as economic conditions, predominating industries, types and levels of employment, size, topography and whether the area is predominantly urban or rural will help shape the kind of jobs members find themselves doing (...)".<sup>13</sup> Le caractère rural d'une circonscription semble être particulièrement déterminant si l'on tient compte des relations plus "amicales" entre les habitants et de leur attachement à leur milieu.<sup>14</sup> La personnalité du député et la perception de son travail jouent donc un rôle primordial face à l'accomplissement de ses fonctions dans le comté.

---

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Lisanne Radice, Elizabeth Vallance et Victoria Willis, Member of Parliament: The Job of a Backbencher, 2e édition, London, Macmillan, 1990, p. 47.

<sup>14</sup> Deschênes, op.cit., p. 32.

## Présentation du Fonds Denise LeBlanc-Bantey

En janvier 1991, les Archives nationales du Québec faisaient l'acquisition du Fonds Denise LeBlanc-Bantey par convention de donation de l'ex-députée. Le fonds comprend 56 boîtes remplies de documents divers, mais tous reliés de près ou de loin au travail de politicienne de LeBlanc-Bantey. Bien que le fonds n'ait reçu qu'un traitement partiel, les documents sont divisés en cinq catégories: documents personnels, documents politiques, documents législatifs et parlementaires, documents ministériels, documents administratifs des ministères et organismes gouvernementaux. Malgré le fait que certaines catégories de documents soient moins importantes pour notre travail, nous croyons qu'elles renferment certains renseignements utiles à notre recherche.

La série de documents personnels contient, entre autres, des notices biographiques, de la correspondance personnelle et des articles de journaux. Ces documents offrent une perspective appréciable du cheminement personnel de Denise LeBlanc-Bantey. Bien que cette portion ne soit pas des plus importantes, elle demeure intéressante puisqu'elle nous permet de comprendre, en partie, l'intérêt que porte Denise LeBlanc-Bantey à la politique et à son comté.

La deuxième série de documents renferme la majeure partie de la correspondance traitant du travail de la députée. Cette portion du fonds d'archives est la plus importante pour notre travail puisqu'elle nous permet de connaître davantage les relations qu'entretenait la députée avec ses commettants et son milieu. Nous pouvons également relever les principaux problèmes auxquels les Madelinots ont à faire face. Parmi quelques exemples qui nous ont frappé, nous pouvons souligner le coût plus élevé du lait qui, en raison du transport, est pratiquement le double de celui qui prévaut dans le reste de la province. De plus, les pêcheurs, qui sont très nombreux aux îles, se plaignent régulièrement à leur députée de la réglementation sur les pêcheries. Le secteur des pêches étant une préoccupation majeure du comté des Îles-de-la-Madeleine, il est donc de notre ressort de connaître les relations que la

députée entretient avec les ministres en cause afin de savoir si les projets qu'elle propose sont considérés et adoptés. De plus, certaines requêtes semblent similaires à ce que l'on retrouve dans plusieurs autres comtés comme des demandes de subvention ou des renseignements sur l'aide financière aux étudiants.

Un autre aspect important de notre recherche se situe dans les relations qu'entretient la députée avec les ministres et les fonctionnaires. Comme nous le démontrerons plus loin, le réseau de communications qu'elle utilise pour faire avancer les dossiers de ses commettants prend une grande importance lors du traitement des requêtes. L'utilisation de certains contacts privilégiés au sein des cabinets ministériels semble bien lui servir également. Il est essentiel de vérifier le cheminement des requêtes puisque, souvent, il dépend de la nature du problème. Si le problème est de nature personnelle, la députée utilisera ses contacts dans la fonction publique alors que si le problème affecte un plus grand nombre de commettants, elle privilégiera la filière politique pour arriver à ses fins.

L'éloignement du comté apporte une dimension spéciale au travail de la députée puisqu'elle doit s'absenter fréquemment et pour de longues périodes de son bureau de comté afin de participer aux travaux de l'Assemblée nationale. Certains documents font état de ce fait, du personnel qui la représente lors de ses absences, de l'organisation et du fonctionnement de son bureau. Après de nombreuses tentatives, l'accès aux dossiers personnels des citoyens nous a été accordé par la Commission d'accès à l'information. Par l'étude de ces dossiers, nous pouvons connaître la nature des problèmes qui sévissent dans ce comté et les démarches entreprises par la députée pour trouver des solutions. Plusieurs restrictions se rattachent à l'étude de ces dossiers puisque nous ne pouvons nommer aucune personne ni aucun renseignement pouvant identifier un individu. Bien que ces restrictions ne s'appliquent que pour les dossiers personnels, nous suivrons cette même ligne de conduite pour les autres documents. Toutefois, les élus municipaux, les fonctionnaires et les membres

des cabinets ministériels seront parfois identifiés mais seulement si l'exercice sert à faire progresser notre recherche.<sup>15</sup>

Bien que cette portion du fonds soit donc fondamentale à notre projet, les parties suivantes apportent, sans être capitales, une dimension nouvelle à notre recherche. Il s'agit de documents davantage reliés au travail de parlementaire et de ministre. C'est un aspect qui prend toute son importance lorsqu'il s'agit d'examiner la performance de la députée-ministre face à ses obligations envers ses commettants malgré l'accumulation de ses tâches au sein du gouvernement. De plus, certains documents pourront nous servir pour compléter les dossiers politiques de Denise LeBlanc-Bantey.

La série de documents qui traite exclusivement du travail de Leblanc-Bantey en tant que ministre est d'un attrait certain pour notre mémoire. L'un des aspects intéressants à analyser prend forme avec le rôle d'adjointe parlementaire aux pêcheries qu'a joué Denise LeBlanc-Bantey au début de sa carrière politique. En effet, elle est responsable du plus important secteur économique de sa circonscription. Nous tenterons d'analyser l'apport d'un tel poste pour son comté. Toutefois, nous nous garderons de tenter de vérifier si un ministre apporte plus à ses électeurs qu'un simple député puisqu'il nous est impossible de réaliser un tel exercice en analysant les dossiers d'un seul député.

Après avoir brièvement analysé l'instrument de recherche et le répertoire numérique qui nous ont été fournis par le personnel des Archives nationales, nous avons décidé de répertorier intégralement la correspondance générale de l'ex-députée. Le fonds d'archives n'ayant reçu qu'un traitement partiel, nous avons retrouvé des documents relatifs à pratiquement toutes les tâches qu'un député doit effectuer, de

---

<sup>15</sup> Nous respecterons les consignes de la Commission d'accès à l'information même si certains documents ne proviennent pas des dossiers personnels des électeurs. Plusieurs requêtes personnelles des commettants sont contenues dans la correspondance générale de la députée et nous ne croyons pas que la divulgation des noms des requérants apporte des éléments complémentaires à notre mémoire. Afin que vous puissiez vérifier la véracité des données avancées, nous vous soulignons que la correspondance générale de Denise LeBlanc-Bantey est classée par ordre chronologique alors que les dossiers personnels des électeurs sont classés par ordre alphabétique.

même que certains dossiers d'ordre personnel. Cet inventaire nous a permis de nous familiariser avec la tâche du député mais, surtout, d'orienter nos recherches dans le fonds d'archives.

Il nous faut souligner que plusieurs dossiers du Fonds Denise LeBlanc-Bantey ne nous permettent pas de connaître la conclusion de la majorité des cas soumis à la députée. Donc, il nous est impossible de faire une étude basée sur la performance du parlementaire. Le taux de satisfaction de la population pourrait nous donner une certaine indication, puisque la députée a été réélue, mais encore là, il ne pourrait nous préciser la performance ou le taux de réussite de la députée.

Après avoir pris connaissance de certains dossiers que nous estimions importants, nous pouvions pousser nos recherches plus profondément dans les documents ministériels et législatifs. Cette complémentarité qui caractérise le Fonds Denise LeBlanc-Bantey nous a sauvé beaucoup de temps même si nous avons dû recourir à plusieurs autres sources pour compléter notre travail. En effet, malgré toutes les informations que l'on peut y retrouver, ce fonds renferme certaines lacunes que nous devions connaître, exposer et combler par d'autres sources.

Devant ce fait, nous avons décidé qu'une rencontre avec Denise LeBlanc-Bantey serait appropriée afin d'éclaircir certains points qui sont restés nébuleux. Cet entretien devient donc une de nos sources qui, comme les autres, nécessite une critique. En effet, l'impression favorable que nous a laissée l'ex-députée lors de l'entrevue devait s'estomper afin d'en analyser judicieusement le contenu. L'entrevue réalisée avec l'ex-députée nous a apporté beaucoup de renseignements mais, aussi, une perception du travail de représentant de comté qui ne se retrouve pas dans les livres ou les documents.

L'entrevue s'est déroulée dans un petit café de Montréal où nous avons pu enregistrer la conversation, avec l'assentiment de Denise LeBlanc. Il nous importait également d'établir avec elle un premier contact personnel. Un questionnaire avait été

préparé dans le seul but de servir d'aide-mémoire puisque nous désirions laisser diriger la conversation par l'ex-députée en nous appuyant sur certaines balises afin de l'orienter vers les sujets qui nous intéressaient.

Certaines questions ne servaient qu'à vérifier si les conclusions que nous avons tirées du dépouillement étaient fondées. D'autres questions, par contre, nécessitaient une approche plus délicate car elles touchaient les relations de la députée avec ses commettants. Se voulant plus discrète sur ce sujet, Denise LeBlanc a quand même répondu avec franchise puisqu'elle se souvenait de la plupart des cas qui nous ont frappé lors du dépouillement. Les éléments que nous pouvons tirer de cet entretien seront introduits librement dans le texte afin d'éclaircir certains points et aussi pour appuyer nos conclusions.

Comme nous l'avons démontré précédemment, ce fonds d'archives assure une vision assez complète du travail effectué par la députée des Îles-de-la-Madeleine. Outre les restrictions imposées sur les dossiers personnels des électeurs; certaines autres lacunes se sont manifestées; nous croyons pouvoir y remédier avec l'apport de sources secondaires. En effet, nous avons remarqué que certains dossiers étaient incomplets, qu'il y manquait certaines lettres ou autres documents. Il se peut fort bien que cette situation soit hors de son contrôle. Toutefois, Denise LeBlanc nous a confirmé que plusieurs boîtes de documents n'avaient pas été remises aux Archives nationales afin de protéger l'identité de ses anciens électeurs. Les dossiers que nous avons pu consulter proviennent de son bureau de Québec alors que ceux qui furent traités aux Îles ne sont pas disponibles. Le fait que plusieurs dossiers nous soient inaccessibles a certaines conséquences quant à l'approche et à la méthode que nous avons adoptées. En effet, une approche quantitative aurait apporté des résultats plus concrets.

À la suite de certaines informations obtenues lors de l'entrevue, nous avons consulté le journal des Îles-de-la-Madeleine, Le Radar, dans le but de vérifier l'utilisation que la députée en faisait. De plus, nous avons cherché dans l'index de

l'actualité afin d'examiner si la députée prenait position publiquement face aux politiques de son gouvernement ou pour dénoncer certains problèmes de son comté. Nous avons trouvé quelques articles traitant des problèmes des Îles ainsi que certains écrits de LeBlanc-Bantey qui défendent ses propres actions en tant que ministre déléguée aux Pêcheries.

### Méthodes et approches

La majorité des auteurs que nous avons consultés sur les différents rôles joués par les députés dans le cadre de leurs fonctions observent plusieurs facteurs qui influencent le travail du député. L'une des plus récentes études réalisées sur les parlementaires québécois, celle de Danielle Rioux<sup>16</sup>, s'avère une source de renseignements précieux sur le sujet. À l'aide d'un questionnaire envoyé à plusieurs députés et de plusieurs sources, elle analyse le travail du député ainsi que leur perception de leurs différents rôles.

L'auteure dresse un schéma synthétisant le contenu des rôles et des facteurs qui influencent ces rôles.<sup>17</sup> En rapport avec le cas qui nous intéresse, soit le rôle d'intermédiaire, elle identifie plusieurs tâches faites par le député afin de répondre aux différentes demandes de ses commettants. Le député sert de démarcheur entre ses électeurs et l'appareil administratif, à réparer les erreurs administratives, informer les commettants des services offerts et des lois gouvernementales, obtenir des biens et services comme des subventions et des emplois. Le député effectue le même travail auprès des groupes de pression de son comté tels les syndicats et les commissions scolaires. De plus, il est perçu comme un planificateur régional et un démarcheur pour l'obtention de subventions ou d'équipements.

Ces différentes fonctions auprès des membres de sa circonscription ne s'effectuent pas sans embûches. Rioux catégorise les facteurs d'influence en deux

---

<sup>16</sup> Danielle Rioux, "Les parlementaires de l'Assemblée nationale et leurs rôles. Essai d'interprétation de leurs perceptions", Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1990, 212 p.

<sup>17</sup> Ibid., p. 110-111.

groupes: les facteurs prépondérants et les facteurs secondaires. Selon son étude, le député-intermédiaire est influencé par deux facteurs prépondérants et par six facteurs secondaires. Le premier facteur prépondérant est la dépendance de l'élu envers l'électeur. En effet, les décisions prises par le député de même que les actions qu'il entreprend peuvent être lourdes de conséquences sur sa carrière politique. Il ne faut pas oublier que le parlementaire vise, règle générale, à être réélu. Ses actions doivent donc refléter les demandes et les besoins de ses commettants, et en cela, il est coincé par la ligne du parti.

Le second facteur prépondérant, selon Rioux, est le type de comté. Elle soutient que, selon que le comté soit rural ou urbain, le travail du député en sera influencé. Il est de notre avis que le comté est l'élément déterminant de la nature du travail de député. Les circonscriptions urbaines ordonnent un travail bien différent de celui des comtés ruraux. Les électeurs vivant dans les villes n'ont pas les mêmes besoins que ceux qui vivent dans les régions éloignées et les campagnes. De plus, les comtés plus éloignés des centres de décision n'ont pas les infrastructures permettant d'informer et de desservir les citoyens de la même façon que les comtés situés près des grandes villes. Les députés des circonscriptions rurales doivent donc servir d'agents d'information pour leurs commettants et, souvent, de liaison entre ceux-ci et l'administration gouvernementale.

Un autre facteur qui caractérise le travail du député des régions rurales est la composition même de son comté. Une circonscription urbaine n'est souvent qu'une partie d'une ville alors qu'une circonscription rurale renferme plusieurs municipalités. Les relations entre le député et les autorités municipales semblent diminuer d'importance selon la grandeur de la ville. Les autorités des grands centres urbains, comme Montréal et Québec, ont leurs propres projets pour développer leur ville. De plus, elles s'adressent directement au gouvernement pour obtenir des subventions ou des biens alors que le député ne joue qu'un faible rôle. La situation s'inverse dans les comtés formés de plusieurs municipalités. Le député sert réellement d'agent de

promotion et d'intermédiaire entre le gouvernement et les municipalités et/ou les regroupements municipaux.

Danielle Rioux, ainsi que certains auteurs, comme Deschênes, entre autres, soulignent plusieurs facteurs d'ordre secondaire qui influencent le travail du député. Toutefois, si ces auteurs considèrent ces facteurs comme réels et présents, ils demeurent incapables de les analyser dans leur pleine mesure. La personnalité, l'expérience parlementaire, le sexe, l'âge ainsi que la profession initiale du député préoccupent les chercheurs qui, cependant, ne peuvent les évaluer ou évaluer leur implication dans le travail du parlementaire. La réussite d'une étude tenant compte des facteurs de la personnalité ou du cheminement du député est très douteuse. La subjectivité ou l'impartialité de l'auteur pourrait trop facilement être mise en doute. C'est pourquoi nous devons rejeter de tels facteurs d'influence puisqu'ils ne nous serviraient que sur une base strictement théorique et aléatoire. De plus, ces facteurs pourraient servir à évaluer la performance réelle d'un député sans nécessairement tenir compte des autres facteurs d'influence.

Le dernier facteur secondaire que l'auteur aborde est l'appartenance à un parti politique. Force est d'admettre que le candidat élu a bénéficié des structures logistiques du parti qu'il représente. Toutefois, la dépendance du député envers son parti ne l'influence que très modestement dans son rôle d'intermédiaire. En effet, ce facteur influence le député selon que son parti est au pouvoir ou dans l'opposition. De plus, c'est davantage dans ses rôles de législateur et de contrôleur que la discipline de parti fait son oeuvre chez le député. S'il fait partie de la majorité, il ne contestera sûrement pas une décision du gouvernement et il ne tentera pas de placer l'un de ses collègues dans l'embarras en lui posant des questions en Chambre ou en exposant les problèmes de son comté devant tout le monde. Il tentera plutôt de régler ses problèmes dans les coulisses, en utilisant différents moyens pour faire valoir son point de vue auprès du ministre, du cabinet du ministre ou des fonctionnaires. Toutefois, si le député fait partie de l'opposition, il ne se gênera pas pour tenter d'embêter les

ministres en posant des questions et en exposant publiquement les problèmes de son comté.

Dans le cadre de notre recherche, le dépouillement du fonds d'archives nous a permis de cerner certains facteurs qui, selon nous, ne sont jamais assez mentionnés dans les études sur le rôle d'intermédiaire du député. Ces facteurs, aussi différents qu'ils puissent l'être, sont tous reliés à la circonscription représentée par le parlementaire. Peu importe la circonscription, le député-intermédiaire reste un lien entre l'électeur et l'administration; il doit réparer des erreurs administratives; il informe ses commettants des lois et des services gouvernementaux; il est tenu d'obtenir la juste part de biens et de subventions pour son comté.

### Le plan

L'élaboration d'un plan qui met en valeur tous les éléments de notre recherche est difficile en raison du contexte historique plutôt rapproché du présent. Il nous a semblé plus approprié de procéder de manière à définir le contexte géographique, économique et social avant d'analyser le travail effectué par la députée. Cette brève analyse des Îles-de-la-Madeleine nous permettra d'entrevoir les différentes tâches qui attendent la députée auprès de ses commettants. L'étude du cadre de travail revêt une importance capitale pour notre recherche puisque nous croyons que le travail même du député dépend directement des problèmes reliés à sa circonscription. ,

Nous débuterons la deuxième partie de ce mémoire par une brève analyse des conditions de travail et de quelques-uns des privilèges qui lui sont consentis en tant que députée de cette circonscription. Cette étape revêt une certaine importance puisqu'elle contribue à définir les moyens à la portée de la députée pour répondre aux exigences de ses commettants. Par la suite, nous pourrions nous attarder aux relations qu'entretient Denise LeBlanc-Bantey, non seulement avec ses commettants, mais aussi, avec les autorités municipales et les groupes de pression de sa circonscription. Pour réaliser cet objectif, nous analyserons les principaux problèmes rapportés par les

Madelinots à la députée. Nous croyons qu'il serait inutile et impossible de répertorier tous les problèmes survenus aux Îles lors de ses mandats en tant que députée. Nous préférons nous référer à certains cas particuliers qui démontrent bien le genre de travail qu'a effectué Denise LeBlanc-Bantey. Nous pourrions ensuite évaluer les démarches effectuées par cette dernière pour régler les problèmes et par la suite, si c'est possible, connaître le dénouement de ces cas. De plus, nous démontrerons les moyens pris par la députée pour informer ses citoyens des diverses lois et autres projets du gouvernement. Il était essentiel de traiter de cette facette du travail du député-intermédiaire puisque ce n'est pas seulement le commettant qui va rencontrer le député. Le député se doit d'intervenir auprès de la population afin de défendre et de faire comprendre les gestes posés par le gouvernement.

La troisième partie de notre travail traite des relations entre la députée et les autorités municipales et les groupes de pression. Si les documents de Denise LeBlanc-Bantey concernant ses rapports avec les autorités municipales sont nombreux, c'est tout le contraire pour les groupes de pression des Îles-de-la-Madeleine. Nous avons retrouvé quelques cas isolés, mais la documentation ne révèle aucun problème majeur soulevé par ces groupes.

La dernière partie de notre mémoire consiste à analyser l'impact de la fonction de Denise LeBlanc-Bantey en tant qu'adjointe parlementaire aux pêcheries. L'intérêt que nous portons à ce domaine précis se justifie par son importance pour l'économie madelinienne. Comme nous le démontrerons plus loin, ce secteur de l'économie des Îles subvient aux besoins de plus de la moitié de la population. Nous croyons essentiel d'évaluer l'impact de la position de la députée au sein du gouvernement afin d'en connaître l'apport, s'il y a lieu, pour ses commettants. En effet, Denise LeBlanc-Bantey se retrouve responsable de la plus importante activité économique de son comté. Il est donc primordial de connaître la façon dont la députée réagit aux requêtes de ses électeurs en ce qui concerne ce secteur névralgique.

## **Chapitre 1**

### **Les Îles-de-la-Madeleine: un comté<sup>18</sup> d'exception**

Cette première partie servira de mise en contexte du travail de député dans une circonscription et à une époque particulières. Notre objectif n'est pas de généraliser pour tous les autres comtés de la province de Québec, mais bien de situer la position du député face à la tâche qu'il aura à accomplir dans son propre comté. Le cas des Îles-de-la-Madeleine est particulièrement intéressant dans le sens que cette circonscription, parmi toutes celles de la carte électorale québécoise, semble une exception sur plusieurs points. Comme nous l'avons mentionné dans notre introduction, plusieurs facteurs influencent le travail du député et plus particulièrement face à son rôle d'intermédiaire. Gaston Deschênes affirme que l'intérêt et les responsabilités du député dépendent de "la personnalité du député, la perception de son rôle comme fiduciaire ou mandataire, ainsi que la configuration géographique, sociologique et économique de sa circonscription..."<sup>19</sup>.

Toutefois, la circonscription, par sa situation géographique, par sa configuration sociologique et économique, détermine la véritable nature du travail du député-intermédiaire. Le caractère spécifique de chaque comté détermine la tâche de son représentant et ce, indépendamment de ses qualifications ou de ses qualités personnelles. Les différentes tâches du député-intermédiaire, que nous avons énumérées auparavant, restent les mêmes. Mais la nature de celles-ci diffère d'un comté à l'autre, selon la configuration géographique, la spécificité de la population et de l'économie locale.

Pour débiter, nous présentons les caractéristiques générales des Îles-de-la-Madeleine pour ensuite analyser certaines situations qui ont engendré des problèmes aux Madelinots. Les éléments soulignés dans ce chapitre nous permettent de bien

---

<sup>18</sup> Nous utilisons le terme comté afin d'alléger le texte bien que le terme approprié soit circonscription. Toutefois, nous nous permettons, en accord avec l'usage populaire, de considérer les Îles-de-la-Madeleine comme un comté électoral.

<sup>19</sup> Deschênes, op.cit., p.43.

définir la spécificité de cette circonscription. En effet, ces éléments apparaissent régulièrement dans la correspondance de Denise LeBlanc-Bantey comme source de problèmes pour les Madelinots. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, les problèmes soumis par les commettants à leur députée ont comme origine les caractéristiques de la circonscription. Il apparaît essentiel de bien définir les paramètres géographiques ainsi que les conditions socio-économiques du comté des Îles-de-la-Madeleine afin de mieux spécifier les problèmes et, par la suite, la façon dont la députée tente de les résoudre.

### Aspects géographiques, économiques et sociaux:

Dans le cas qui nous intéresse présentement, celui des Îles-de-la-Madeleine, le rôle d'intermédiaire du député est déterminé par la configuration du comté ainsi que par sa population. Pour cette raison, nous croyons que les particularités géographiques, économiques et sociales de la circonscription influencent davantage le travail du député que sa personnalité ou la perception qu'il a de son rôle. Selon le cas, ces éléments sont plutôt des éléments qui facilitent ou compliquent le travail d'intermédiaire. La nature des demandes et des doléances peut varier selon le comté mais le travail reste le même.

Pour débiter, les Îles-de-la-Madeleine n'ont pas les éléments requis pour former une circonscription électorale. Comme le précise la Loi électorale, "chaque circonscription doit être délimitée de façon que, d'après la liste électorale en vigueur lors des dernières élections générales, le nombre d'électeurs dans une circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25% au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs par le nombre de circonscriptions."<sup>20</sup> Or, la population totale des Îles est inférieure au nombre d'électeurs requis pour former une circonscription électorale. En effet, la population madelinienne, comme nous le voyons sur le tableau

---

<sup>20</sup> Article 16 de la Loi électorale, Commission de la représentation électorale du Québec, Cité dans Rapport préliminaire sur la délimitation des circonscriptions électorales, Québec, 1990, p.4.

1, ne dépasse même pas les 15 000 habitants alors qu'une circonscription doit avoir, au moins, 28 024 électeurs, selon les limites fixées à l'article 16 de la Loi électorale.<sup>21</sup>

"[L]a Loi électorale prévoit à l'article 17<sup>22</sup> la possibilité pour la Commission de la représentation électorale de s'écarter des critères numériques établis à l'article 16 en créant des circonscriptions d'exception."<sup>23</sup> Il est donc primordial de comprendre les raisons qui motivent les parlementaires à considérer l'archipel des Îles-de-la-Madeleine comme une circonscription électorale. Nous croyons que ces motifs nous permettront de mieux évaluer les caractéristiques particulières du comté et, par le fait même, le travail de la députée. Selon la Loi électorale, ce comté reste une exception en raison de son éloignement, mais surtout à cause de son insularité.

### **Tableau 1:**

#### **LA POPULATION PAR MUNICIPALITÉ:<sup>24</sup>**

Années	Population (statistique Canada)			Population électorale		
	1976	1981	1986	1981	1985	1989
<b>Municipalités</b>						
Cap-aux-Meules	1311	1507	1571	1027	1088	1157
Fatima	2879	3037	3216	2052	2387	2281
Grande-Entrée	826	867	787	591	584	553
Grosse-Île	500	532	560	343	371	399
Havre-aux-Maisons	2261	2302	2348	1521	1711	1666
L'Étang-du-Nord	2657	2844	3062	1856	2200	2187
L'Île d'Entrée	223	167	196	118	132	124
L'Île-du-Havre-Aubert	2858	2874	2792	1927	2079	1990
<b>TOTAL</b>	<b>13515</b>	<b>14130</b>	<b>14532</b>	<b>9435</b>	<b>10552</b>	<b>10357</b>

<sup>21</sup> D'après la liste électorale de 1989. Voir dans *ibid.*, p.4.

<sup>22</sup> Article 17: "La Commission de la représentation peut exceptionnellement s'écarter de la règle visée à l'article 16 si, en raison de circonstances particulières, elle estime que son application ne permet pas d'atteindre adéquatement le but du présent chapitre. Cette décision est motivée par écrit dans chaque cas." Cité dans *ibid.*

<sup>23</sup> *ibid.*, p.5.

<sup>24</sup> Le Directeur général des élections du Québec, Dossier socio-économique de la circonscription électorale des Îles-de-la-Madeleine, Québec, 1991, p.1.

Ces articles de loi existent afin de valoriser le vote de chaque individu, mais surtout pour éviter les inégalités vécues dans le passé. Le découpage de la carte électorale favorise l'égalité des électeurs. Pourtant, le vote d'un citoyen des Îles-de-la-Madeleine compte pour deux fois plus que celui de la majorité des Québécois. Outre l'éloignement et l'insularité, plusieurs autres raisons ont forcé et forcent toujours le gouvernement à considérer cet archipel comme un comté distinct.

L'éloignement des Îles-de-la-Madeleine ne peut justifier à lui seul la création d'un comté électoral puisqu'il existe plusieurs régions éloignées qui ne nécessitent pas, aux yeux du législateur, la présence d'un député. Plusieurs circonscriptions ont des territoires immenses afin de satisfaire les exigences de la loi électorale quant au nombre d'électeurs requis. C'est le cas de certaines circonscriptions dans des régions comme la Côte-Nord, la Gaspésie et l'Abitibi-Témiscamingue.

En ce sens, nous exposerons le caractère particulier de la vie des insulaires qui démontre la nécessité, pour les Madelinots, des services d'un député à leur portée. L'importance, pour une communauté, d'avoir recours à une personne ressource se justifie par le manque de services au sein même de cette communauté. Le fait que les Madelinots soient isolés du reste du Québec les prive de certains services qui ne sont dispensés que sur le continent. À cet égard, il serait sûrement trop coûteux et irresponsable pour l'État d'offrir tous les services gouvernementaux pour un nombre restreint d'habitants. À la fin des années 1970, les Madelinots ont très peu de bureaux gouvernementaux pour obtenir les renseignements et les services nécessaires pour régler leurs problèmes. Cette situation a pour effet d'augmenter la charge de travail de la députée qui doit fournir les renseignements et assurer le suivi des dossiers. Afin de mieux comprendre la situation des Madelinots et ses effets sur le travail de la députée en tant qu'intermédiaire, nous présentons, en annexe, la liste des bureaux du gouvernement du Québec implantés aux Îles-de-la-Madeleine. (Voir Annexe 1)

Les explications que nous avons trouvées pour appuyer la décision de la Commission de la représentation électorale ne peuvent nous satisfaire totalement

puisqu'elles n'apportent aucun élément de justification réellement valable: "...on se rend compte que les Îles-de-la-Madeleine font partie du même territoire que la Gaspésie. Il peut en être autrement. Des gens qui vivent sur des Îles se sentent loin. Ils ont raison. Que les Madelinots, les gens des Îles comme on dit, aient un traitement de faveur dans l'application d'un nouveau mode de scrutin, cela pourrait être fort concevable"<sup>25</sup>. La Commission laisse le législateur décider de la situation des Madelinots. Le fait que les Madelinots se sentent loin ne peut justifier, à lui seul, le maintien d'une circonscription électorale.

Selon toutes les hypothèses étudiées par la Commission, les Îles-de-la-Madeleine sont englobées dans le territoire de la Gaspésie, comme c'est le cas pour les limites des circonscriptions électorales fédérales. Toutefois, c'est le caractère insulaire de cette partie du territoire qui force le gouvernement provincial à considérer la représentation des Îles-de-la-Madeleine comme un cas d'exception.<sup>26</sup> Cette situation d'insularité pose des problèmes qui sont directement ou indirectement liés au contexte géographique de la circonscription. En effet, comme nous le démontrerons, les préoccupations des Madelinots ressemblent très souvent à celles de la majorité des Québécois mais, dans plusieurs cas, elles ne s'expliquent que par la compréhension de la vie sur les Îles.

#### L'influence du comté sur le travail de député:

Afin de mieux percevoir certains des problèmes reliés à la vie sur les Îles-de-la-Madeleine, nous nous sommes basé sur l'ouvrage d'un Madelinot qui tente de comprendre dans quel état se trouve le milieu où il vit.<sup>27</sup> N'ayant nullement la prétention de présenter une étude scientifique, l'auteur livre une réflexion personnelle de ce que sont devenues les Îles-de-la-Madeleine et de ses craintes face à l'avenir de son milieu.

---

<sup>25</sup> Commission de la représentation électorale, Rapport: Pour un mode de scrutin équitable: La Proportionnelle territoriale, Québec, 1984, p.VI.

<sup>26</sup> Ibid., p.96-97.

<sup>27</sup> Yves LeBlanc, Les Îles-de-la-Madeleine face à leur destin, Québec, Leméac, 1980, p.29.

Les Îles-de-la-Madeleine sont situées dans le Golfe St-Laurent à environ 145 km de Terre-Neuve, à 80 km de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard, à 225 km de la péninsule gaspésienne et à 193 km de l'île d'Anticosti. Cet archipel est formé de dix Îles principales dont sept, s'étendant sur 72 km de long, sont reliées entre elles par des dunes de sable. La superficie totale de la circonscription est de 202,35 km carrés, ce qui en fait le plus petit comté rural et, de fait, le moins peuplé, de toute la province de Québec.<sup>28</sup>

La particularité des Îles réside dans le fait qu'elles sont séparées par plus de 200 km du reste de la province. Il est donc impossible pour les habitants d'avoir recours à tous les services gouvernementaux, dispensés dans les autres régions de la province. Pour y avoir accès, ils doivent déboursier des sommes considérables dans les transports par bateau et, l'hiver, par avion exclusivement. Toutefois, la position géographique des Îles apporte un poids politique évident aux Madelinots puisque l'archipel permet au gouvernement provincial d'exercer une certaine juridiction sur les deux tiers des eaux du golfe du St-Laurent.<sup>29</sup>

Au début des années 1980, la population des Îles est éparpillée sur le territoire bien qu'on y retrouve une petite concentration urbaine à Cap-aux-Meules. Toutefois, la densité de la population est relativement faible à 69,8 personnes par kilomètre carré. La population rurale, selon Statistique Canada, se situe à 89,33% alors que la population urbaine est de 10,67%.<sup>30</sup>

Yves LeBlanc remarque que la modernisation de l'État québécois n'a pas eu que des effets positifs sur la population des Îles. "L'amélioration des moyens de

---

<sup>28</sup> Dossier..., *op.cit.*, p.2.

<sup>29</sup> Yves LeBlanc, *op.cit.*, p.61.

<sup>30</sup> Les populations urbaine et rurale se calculent différemment selon Statistique Canada et la Loi québécoise sur les listes électorales. Statistique Canada considère une population urbaine comme un regroupement de personnes demeurant dans une région dont la concentration de population est de 1000 habitants ou plus et la densité d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les sections de vote urbaines regroupent, selon la Loi sur les listes électorales, tous les électeurs demeurant dans des municipalités de plus de deux mille âmes au dernier recensement général. Voir dans Le Directeur général des élections du Québec, Dossiers socio-économiques des MRC, Vol. 1, Québec, 1984, p.171 et 178.

communication et la révolution dans le domaine de l'éducation ont entraîné une émigration massive des jeunes Madelinots."<sup>31</sup> Comme nous pouvons le remarquer sur le tableau 2, le groupe 20-24 ans est nettement inférieur au groupe 15-19, de même que le groupe des 25-34 qui est en baisse significative. Cela peut s'expliquer par le désir d'obtenir une éducation post-secondaire disponible seulement à l'extérieur des Îles. Toutefois, l'attrait des grandes villes peut éloigner ces jeunes gens instruits hors des Îles, et pour toujours.

**Tableau 2:**

**La population par groupes d'âge et selon le sexe (1976):**<sup>32</sup>

âge	hommes	femmes
0 - 4 ans	525	560
5 - 9 ans	715	700
10 -14 ans	900	860
15 - 19 ans	820	835
20 -24 ans	640	560
25 - 34 ans	1080	975
35 - 44 ans	740	665
45 - 54 ans	530	495
55 - 64 ans	450	440
65 - 69 ans	165	185
70 ans et plus	325	350
total	6890	6625

Le niveau de scolarité des Madelinots, en 1976, est relativement bas. La grande majorité des habitants des Îles n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Cette situation s'explique probablement par l'éloignement du comté, par son caractère rural, mais surtout par son insularité. Pour effectuer des études post-secondaires, il faut s'exiler sur le continent à des coûts parfois très élevés. Il n'est pas rare de rencontrer ce genre de problème dans les comtés éloignés mais, encore une fois, le fait de résider sur les Îles pose différents problèmes supplémentaires. Les coûts de transport vers le

<sup>31</sup> LeBlanc, *op.cit.*, p.45.

<sup>32</sup> Dossier des MRC, *op.cit.*, p.173.

continent sont beaucoup plus élevés et les services de transport sont plus rares. Pour les étudiants, les visites dans la famille sont donc plus espacées. Comme nous avons pu le constater dans la correspondance de la députée, et nous en reparlerons plus loin, les demandes de renseignements et de révisions de dossiers sont monnaie courante puisqu'il ne semble pas y avoir de bureau de prêts et bourses sur les Îles (voir annexe 1). Donc, plusieurs facteurs expliquent le bas niveau d'instruction des Madelinots et, dans un certain sens, l'exode des jeunes plus instruits.

**Tableau 3:**

**Le niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus (1976)<sup>33</sup>.**

Niveau de scolarité	MASCULIN		FÉMININ		TOTAL	
pas atteint la 5e année	455	9,58%	365	8,12%	820	8,87%
5e à 8e année	1855	39,05%	1765	39,27%	3620	39,16%
9e à 10e année	950	20%	680	15,13%	1630	17,63%
11e à 13e année	630	13,26%	710	15,79%	1340	14,49%
post-secondaire non-universitaire	440	9,26%	540	12,01%	980	10,6%
formation universitaire partielle	290	6,11%	365	8,12%	655	7,09%
diplôme universitaire	130	2,74%	70	1,56%	200	2,16%
<b>TOTAL</b>	<b>4750</b>	<b>100%</b>	<b>4495</b>	<b>100%</b>	<b>9245</b>	<b>100%</b>

Le bas niveau d'instruction se répercute également sur les secteurs d'activités économiques. La grande majorité des habitants travaillent dans le secteur primaire ou dans les domaines de la construction et de la fabrication. Le fait que l'économie des Îles soit grandement basée sur la pêche et les activités qui s'y rattachent cause une situation de dépendance qui ne peut qu'être accentuée par des domaines d'activités économiques saisonniers. Yves LeBlanc souligne qu'en 1960 "la pêche et l'agriculture

<sup>33</sup> ibid., p.175.

constituaient les principales occupations des Madelinots. Aujourd'hui, [en 1980], la pêche, bien qu'ayant connu au début des années 1970, des moments très difficiles, demeure toujours l'activité économique la plus importante.<sup>34</sup> (Voir Tableau 4)

**Tableau 4:**

**Le nombre de pêcheurs, la quantité et la valeur des prises aux Îles et au Québec:**<sup>35</sup>

ANNÉE	Pêcheurs aux I.-M.	Quantité (t) I.-M.	Valeur (\$) I.-M.	Quantité (t) Québec	Valeur (\$) Québec
1976	702	7 068,31	3 286 903	42 297,31	14 956 429
1977	884	10 230,47	4 506 613	54 776,15	20 108 587
1978	869	12 323,39	6 088 933	67 795,75	28 896 346
1979	1011	14 438,64	9 333 562	79 579,93	39 659 736
1980	1047	16 364,64	9 165 140	81 484,64	41 364 269
1981	1172	17 650,72	9 631 005	87 799,56	46 373 091
1982	1206	21 181,74	12 520 085	86 729,84	49 979 286
1983	1230	17 765,59	13 292 850	78 223,47	55 276 246
1984	1394	20 081,50	14 060 054	83 102,23	56 107 578
1985	1163	17 564,00	15 349 000	90 189,00	67 689 000

D'après le tableau ci-dessus, les pêcheurs des Îles contribuent grandement au secteur des pêches à l'échelle provinciale. En effet, comme le démontre le tableau 4, les pêcheurs madelinots capturent près de 25% du total des prises du Québec. La valeur de cet apport pour l'économie madelinienne et pour celle du Québec ne peut être négligée. Cependant, la pêche demeure un secteur saisonnier qui laisse ses travailleurs sans emploi lors de la saison morte. De plus, les jeunes Madelinots semblent moins attirés à poursuivre les activités de leurs parents, comme c'était le cas dans le passé. Alette Geistdoerfer souligne qu' "en 1968, il est moins fréquent d'être

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.47.

<sup>35</sup> Zéphirin Bérubé, *La pêche maritime au Québec 1956-1985*, Québec, Statistiques économiques, Bureau de la statistique du Québec, 1990, p. 248 et 287. Nous avons bâti notre propre tableau à partir de ceux de l'auteur.

pêcheur de père en fils. Comme dans bien des pays occidentaux le métier de pêcheur n'attire plus les jeunes garçons et «tout est fait» pour les décourager. Depuis 1972, le Département des Pêcheries a établi un *numerus clausus* pour la pêche du homard afin de protéger les fonds et de conserver cette pêche rentable pour les pêcheurs, mais aussi pour les acheteurs."<sup>36</sup>

L'éducation, l'attrait des grandes villes, la stabilité financière se situent parmi les causes qui poussent les jeunes Madelinots à délaisser la pêche pour entreprendre une carrière dans d'autres domaines et à l'extérieur de l'archipel. L'éducation détourne les jeunes de la pêche au moins jusqu'à seize ans, la loi étant ainsi faite, et laisse entrevoir la possibilité d'une carrière qui, souvent, n'est pas adaptée au mode de vie des insulaires. Ce premier diplôme et le désir de travailler, d'avoir une situation fixe, provoquent l'exode des jeunes vers le continent. Les revenus de la pêche étant variables d'une année à l'autre, ces jeunes gens instruits préfèrent souvent la stabilité d'un emploi «régulier» et, ainsi, rester sur le continent.

Si l'on fait exception de la mine de sel ouverte au début des années 1980, l'économie des Îles est grandement dépendante des pêcheries et de la commercialisation des produits de la mer. Chaque ville a son usine de préparation du poisson et l'ensemble de ces usines emploie environ 880 ouvriers, sans compter les équipages de pêche.<sup>37</sup> L'industrie manufacturière est également dépendante du secteur des pêches puisque les principales entreprises se spécialisent dans la transformation et l'exportation des produits de la mer. Parmi les plus importantes, on note Pêcheurs-Unis du Québec à Cap-aux-Meules qui, en 1979, emploie 360 personnes, Pêcheurs-Unis du Québec à Havre-aux-Maisons (150 employés) et la Coopérative du Gros Cap à Cap-aux-Meules (82 employés).<sup>38</sup>

---

<sup>36</sup> Aliette Geistdoerfer, Pêcheurs acadiens, pêcheurs madelinots: ethnologie d'une communauté de pêcheurs, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Éditions du CNRS, 1987, p.82.

<sup>37</sup> Ibid., p.171.

<sup>38</sup> Dossier 1984..., op.cit., p.184.

**Tableau 5:**

**Nombre d'entreprises manufacturières par groupe majeur et nombre moyen d'employés par entreprise.<sup>39</sup>**

Groupes Majeurs	Nombre D'entreprises		Nombre d'employés		Empl./ Entrep.
Aliments et produits analogues	12	75%	940	98,8%	78,33
Imprimerie, édition et ind. connexes	1	6,25%	4	0,4%	4
Produits métalliques manufacturés	1	6,25%	1	0,1%	1
Machinerie (sauf électrique)	1	6,25%	1	0,1%	1
Matériel de transport	1	6,25%	5	0,5%	5
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>	<b>951</b>	<b>99,9%</b>	<b>59,8</b>

Pour un comté comme les Îles-de-la-Madeleine, les attentes des gens face aux décisions des dirigeants sont grandes puisqu'elles affectent leur mode de vie, leur sécurité et leurs traditions. Les Îles vivent au rythme de la pêche. L'économie dépend des différents facteurs qui influencent les prises de poissons, mais aussi des politiques qui régissent tout le domaine des pêcheries. Le travail du député est donc fortement influencé par les décisions des deux paliers gouvernementaux<sup>40</sup> qui affectent directement la vie des Madelinots et indirectement le député qui doit écouter et répondre aux préoccupations et aux plaintes de ses commettants.

Dans un domaine aussi traditionnel que la pêche pour les Madelinots, ce n'est pas une tâche facile pour le député que de répondre aux nombreuses questions relatives à la réglementation et de recevoir les plaintes des pêcheurs mécontents. Certains de ces pêcheurs ont de nombreuses années d'expérience et ils ne comprennent pas toujours la nécessité de réglementer le secteur des pêcheries.

<sup>39</sup> *ibid.*, p.186.

<sup>40</sup> Les Pêcheries sont de juridiction fédérale sauf pour le Québec qui a un ministre délégué qui s'occupe, entre autres choses, de publier et de promouvoir les politiques provinciales. Le gouvernement québécois exerce la juridiction sur les pêcheries dans le Golfe du St-Laurent en vertu d'un accord avec Ottawa qui date de 1922. Gil Rémillard, Le fédéralisme canadien, Montréal, Québec/Amérique, 1983, p.411-412.

Depuis la fin des années 1960, les gouvernements se sont efforcés de promulguer des politiques afin de protéger les stocks de poissons pour éviter une pénurie et ainsi garder les produits de la mer accessibles au grand public. D'un autre côté, les pêcheurs professionnels sont davantage favorisés que par le passé puisqu'on ne s'improvise plus pêcheur. Il faut avoir exercé le métier d'aide-pêcheur plusieurs années avant de pouvoir obtenir son propre permis. Comme les quotas sont limités, les demandes de permis de pêche, de renouvellement de permis de pêche et d'explications, souvent face au refus du gouvernement de leur émettre un permis, sont fort nombreuses. Notre choix d'analyser le travail de Denise LeBlanc-Bantey est d'autant plus intéressant qu'elle fut nommée ministre déléguée aux Pêcheries. Ses expériences dans ce domaine nous permettent de mieux analyser les efforts du député à répondre aux besoins inhérents à la population de son comté.

Depuis le début des années 1970, les Îles-de-la-Madeleine sont devenues un véritable centre de villégiature que Yves LeBlanc dénonce: "L'invasion touristique dont l'archipel a été victime depuis 1972 et qui durant la période estivale vient doubler et même tripler la population des Îles, est venue accroître de façon remarquable le nombre d'établissements commerciaux (dépanneurs, restaurants, bars-salons, hôtels, motels), ce qui aura pour effet de rendre l'économie de plus en plus dépendante du tourisme l'été et des gouvernements l'hiver"<sup>41</sup>. Nous pouvons conclure que l'auteur voit d'un mauvais oeil les secteurs économiques qui ne développent que partiellement les Îles, et les rendent plus vulnérables à la demande des acheteurs. Cette hausse du tourisme engendre également une augmentation des prix qui se justifie par le jeu de l'offre et de la demande, mais aussi par le transport des denrées périssables qui s'effectue par avion l'hiver. Si le tourisme subvient aux besoins de plusieurs Madelinots lors de la saison touristique, il produit certains effets négatifs sur l'économie en occasionnant une hausse des prix et une plus grande dépendance envers les prestations gouvernementales.

---

<sup>41</sup> Dossier 1984..., op.cit., p.53.

Pour ce qui est de l'agriculture, l'auteur souligne qu'"...à part une admirable exploitation de fraises à Grosse île (...), quelques pièces de bêtes éparpillées ici et là sur l'archipel et de rares jardins, elle est quasi inexistante"<sup>42</sup>. En 1976, on ne retrouve aux Îles que 14 fermes de recensement pour une population agricole de 54 personnes.<sup>43</sup> Pourtant, ce secteur de l'économie devrait en être l'un des piliers puisqu'il assurerait une certaine autonomie, principalement en milieu insulaire.

Donc, comme nous l'avons brièvement démontré, l'économie des Îles-de-la-Madeleine semble dépendante des deux principaux secteurs d'activité économique. La pêche, et le côté manufacturier qui en découle, ainsi que le tourisme sont les pierres angulaires de l'économie madelinienne. Pourtant, aucun d'eux ne peut entretenir une économie sur une base annuelle. Les Madelinots, comme plusieurs communautés dépendantes des revenus de la pêche, sont donc confrontés à une réalité incontournable: le chômage saisonnier.

Comme nous le voyons sur le tableau 6, le taux d'activité de la population des Îles est très bas. Non seulement le chômage est-il saisonnier mais il semble chronique. D'ailleurs, une chronique, intitulée "L'Assurance chômage et vous", est publiée chaque semaine dans Le Radar. Cette chronique est écrite par l'agent de liaison publique du gouvernement fédéral pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine qui donne différents conseils aux prestataires. La situation de dépendance des Madelinots envers les prestations gouvernementales s'accroît, malgré quelques vaines tentatives comme le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). C'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui, dès 1961, débute le processus très prometteur de régionaliser ses propres activités. "Tout cela débouche sur l'arrêté en conseil 524, du 29 mars 1966, qui crée dix régions administratives avec sept métropoles régionales et dix-huit centres sous-régionaux. Ce découpage sert de base à la création de l'office de développement de l'Est du Québec (ODEQ), en 1968, dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur le développement du Bas St-Laurent, de la

---

<sup>42</sup> LeBlanc, op.cit., p.49.

<sup>43</sup> Dossier 1984..., op.cit., p.181. Une ferme de recensement est une ferme qui a vendu pour au moins 1200,00\$ du produit de leur récoltes.

Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine."<sup>44</sup> (Voir les principes de base du BAEQ en Annexe 2)

Malgré un début prometteur, l'absence de sanctions et d'organisme responsable pour la mise en application du BAEQ, la carte des régions administratives n'est pas utilisée et les ministères restent centralisés à Québec. Cependant, James Iain Gow soutient qu' "[A]ucune autre expérience de la révolution tranquille ne fut aussi innovatrice et n'attira autant l'attention que celle du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. Elle représente le projet le plus optimiste et le plus stimulant, mais aussi le plus risqué, auquel les pouvoirs publics sont associés."<sup>45</sup> Toutefois, les résultats escomptés ne se sont jamais produits.

**Tableau 6:**

**La population active en 1976:**<sup>46</sup>

	Hommes	Femmes
Population de 15 ans et plus	4755	4500
Personnes actives	2955	1810
-personnes occupées	2575	1345
-chômeurs	480	465
Taux d'activité	62,15%	40,22%
Taux de chômage	16,24%	25,69%

Aussi évident que cela puisse paraître, le principal problème des Madelinots est le transport. En raison du caractère insulaire du comté, la population des Îles se doit d'importer ce dont elle a besoin et d'exporter tout ce dont elle tire profit. De plus, pour avoir accès aux services qui ne sont pas disponibles sur l'archipel, elle doit se déplacer

<sup>44</sup> James I. Gow, Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986, p.304.

<sup>45</sup> Ibid., p.307.

<sup>46</sup> Dossier 1984..., op.cit., p.176.

par des moyens bien définis. Les deux seuls modes de transport sont l'avion et le bateau. Le premier est très coûteux et le second est lent en plus de ne se rendre qu'à un seul endroit et hors du Québec. Ce qui cause d'autant plus de problèmes pour obtenir des services.

Depuis 1975 la liaison maritime avec le continent se fait en quatre heures et demie par le traversier *Lucy Maud Montgomery*. Partant de Cap-aux-Meules, le traversier se rend à Souris (I.P.-É.). L'île du Prince-Édouard tire profit de cette liaison puisqu'elle hérite régulièrement des touristes qui n'ont pu embarquer à temps sur le traversier pour se rendre aux Îles. De plus, le flot régulier de voyageurs et de touristes engendre des revenus divers pour cette province. Le Québec pourrait bénéficier des retombées en taxes directes et indirectes si le traversier partait d'un port québécois. Toutefois, les coûts reliés à ce traversier seraient probablement plus élevés en raison de la plus grande distance qui sépare les Îles et le reste de la province. L'aéroport régional est situé à Havre-aux-Maisons et est opérationnel depuis 1960. Les infrastructures ne le permettant pas, l'aéroport ne peut accueillir les vols de nuit et les gros avions. Le nombre de passagers transportés à l'été 1978, près de 15 000, démontre la popularité des Îles au niveau touristique, mais aussi l'aversion des gens face aux contraintes de la liaison maritime.<sup>47</sup>

Toutefois, bien que le transport des Madelinots vers le continent soit d'une importance certaine, le transport des marchandises vers les Îles cause de graves problèmes au gouvernement. La participation financière du gouvernement du Québec à la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine a préoccupé le Conseil du trésor puisqu'il a commandé une étude au ministère des Transports. Effectuée en 1984, cette étude révèle les coûts du transport des marchandises, mais, surtout, l'impact des décisions gouvernementales sur le coût de la vie des Madelinots. Le but de cette enquête était d'analyser trois scénarios possibles pour desservir les Îles.<sup>48</sup> Le

---

<sup>47</sup> Yves LeBlanc, *op.cit.*, p.74.

<sup>48</sup> Les renseignements sur l'approvisionnement des Îles sont tirés de: Daniel Desmeules, Analyse de l'impact économique et administratif de trois scénarios de transport pour l'approvisionnement des Îles-de-la-Madeleine, Québec, ministère des Transports, Service des études intermodales, 1984, p.48.

financement de l'approvisionnement des Îles et l'attachement des Madelinots à la desserte par navire de Montréal semblent être les principales préoccupations du gouvernement.

Le premier scénario se fait par navire en partance de Montréal; c'est celui qui desservait et dessert toujours les Îles. Le vaste éventail de produits qu'offre la région de Montréal, le contrôle que peut exercer le gouvernement sur l'approvisionnement et l'attachement qu'ont les Madelinots à ce service sont les principaux avantages de cette option. Toutefois, c'est le peu de contrôle que le gouvernement a sur le transporteur qui force le législateur, au début des années 1980, à repenser ce mode d'approvisionnement. L'absence de concurrence permet au transporteur, la Coopérative de transport maritime et aérien (C.T.M.A.), de favoriser un mode de transport plutôt qu'un autre, selon les marchandises à transporter. Les délais, parfois longs, peuvent repousser certains clients lorsqu'il s'agit de produits périssables.

Toutefois, c'est davantage le coût de la facture qui fait réfléchir le gouvernement. En 1969, la participation du gouvernement du Québec se chiffrait à 75 000\$. Pour l'exercice financier de 1983-1984, le déficit de la compagnie entraîna le versement d'une subvention de 1 645 758\$, soit 20 fois plus important que la première année citée.<sup>49</sup> La participation financière du gouvernement varie selon l'équilibre budgétaire du transporteur qui semble être très fragile. Le fait qu'il n'y ait pas de concurrence pour le transporteur ne l'incite aucunement à contrôler ses dépenses ou à baisser ses prix. Le gouvernement se voit dans l'obligation de combler les "pertes" par des subventions.

Le second scénario de l'étude gouvernementale propose le départ d'un navire de Rimouski<sup>50</sup> qui réduirait grandement les délais de distribution des denrées. La durée de vie du navire *Le Madeleine* serait prolongée grâce à une utilisation moins intensive. De plus, les retombées économiques pour la région du Bas-St-

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>50</sup> Matane ayant été écartée parce que sa structure économique a été jugée trop faible. De plus, la députée-ministre des Îles-de-la-Madeleine a endossé la recommandation de Rimouski. *Ibid.*, p.5 et 15.

Laurent/Gaspésie sont des plus intéressantes. Elles permettraient un développement de plusieurs industries en plus de favoriser un axe économique plus "naturel".

Ce scénario n'offre que peu de réponses aux problèmes de restriction budgétaire du gouvernement. Le transporteur reste toujours sans véritable concurrence; donc, il n'est pas forcé de contrôler son budget d'opération. La construction d'un entrepôt, évalué au coût de 600 000\$, serait nécessaire afin d'assurer un approvisionnement régulier pour les Îles-de-la-Madeleine. Le prix des denrées aux Îles pourrait, selon les chercheurs, hausser de 4% et ainsi favoriser l'approvisionnement par les maritimes. De plus, le navire *Le Madeleine* pourrait perdre d'importants contrats pour le transport de l'huile et la farine de poisson des Îles vers le continent.<sup>51</sup>

Le troisième scénario analyse l'approvisionnement des Îles par camion en partance de Rimouski. Ce mode de transport encourrait une concurrence entre les transporteurs routiers, bénéfique pour les Madelinots qui verraient chuter le prix des denrées. Les retombées économiques pour la région du Bas-St-Laurent/Gaspésie seraient d'autant plus intéressantes que les délais de livraison seraient beaucoup plus courts, le transport par camion étant plus rapide que le bateau. Les frais de transport seraient réduits ce qui répondrait aux objectifs du gouvernement.

Les inconvénients touchent davantage le reste de la province que les Madelinots eux-mêmes. En effet, l'approvisionnement des Îles par les maritimes se consolide et le gouvernement perd tout contrôle sur la provenance des denrées. Afin de favoriser l'économie du Québec, le gouvernement se doit d'exercer un certain contrôle sur la provenance des denrées. De plus, le coût des denrées augmenterait de 3%. Le transport routier se fait exclusivement par l'île du Prince-Édouard et congestionnerait davantage, en été, la liaison Souris(I.P.-É.)/Cap-aux-Meules.

---

<sup>51</sup> Les renseignements sur ces scénarios ont été pris dans *Ibid.*, p.9.

Les communications au sein même de la communauté madelinienne semblent difficiles en raison d'un réseau routier désuet. L'archipel est sillonné par un réseau routier d'environ 370 km de longueur. En excluant les 3 à 4 km qui serpentent l'île d'Entrée, on calcule 290 km de routes municipales, l'excédent appartenant à la voirie provinciale.<sup>52</sup> La fragilité écologique du milieu, la plupart des Îles étant reliées par des dunes de sable, rend la planification et l'entretien des routes d'autant plus difficiles. Comme nous le verrons plus loin, la députée reçoit de nombreuses demandes de la part des dirigeants municipaux et plusieurs plaintes de ses commettants au sujet de ce qui est perçu comme la piètre qualité du réseau routier des Îles.

Une exception vient alourdir les communications entre les communautés. L'île d'Entrée, séparée par quelques kilomètres d'eau du reste de l'archipel, est normalement reliée par bateau. Mais durant une partie de l'hiver, il est impossible pour les habitants de l'île de joindre l'archipel. Comme nous l'avons vu sur le tableau 1, c'est la municipalité la moins peuplée des Îles qui contient une forte concentration d'anglophones. Pendant cette période où les communications directes sont coupées, une minorité d'écoliers doit rester sur l'archipel afin de poursuivre leurs études. L'âge relativement bas de ces enfants entraîne certains problèmes auxquels la députée est confrontée.

Les inconvénients liés au transport ont des conséquences parfois coûteuses sur les frais de santé. En 1937, les Madelinots voient s'ériger à Cap-aux-Meules, un hôpital qui ouvrira ses portes en 1939. On y retrouve les différents services socio-sanitaires et leurs professionnels ainsi qu'un foyer pour personnes âgées. De plus, les habitants de certaines municipalités peuvent se prévaloir de services médicaux en s'adressant au dispensaire local.<sup>53</sup> Si les principaux services médicaux sont disponibles sur place, les Madelinots doivent se déplacer pour certains soins spécialisés. Ces déplacements sont parfois défrayés par l'État, mais dans plusieurs cas, c'est le bénéficiaire qui doit payer. Lors du dépouillement du fonds d'archives,

---

<sup>52</sup> Yves LeBlanc, *op.cit.*, p.64-65.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.75.

plusieurs cas ont attiré notre attention. Des commettants insatisfaits ou se sentant lésés par des frais de transport d'une certaine importance se confient et soumettent leurs problèmes à leur représentante. Nous analyserons plus loin l'implication de la députée et les démarches entreprises pour leur venir en aide.

Une étude réalisée par deux chercheurs du GREPME<sup>54</sup> portant sur les disparités régionales en matière de santé démontre clairement les coûts parfois énormes qu'engendrent les soins de santé à l'intérieur et à l'extérieur de leur région. Malheureusement, l'étude ne porte pas strictement sur les Îles mais sur la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Même si la justesse des données peut être discutable, l'étude nous donnera toutefois une idée des dépenses directes et indirectes des soins de santé et des tendances qui accentuent le déséquilibre entre l'offre et la demande.<sup>55</sup>

C'est au début des années 1970 que le gouvernement du Québec a rendu universelle la gratuité des soins de la santé. "Cela va de l'acte médical simple qu'un patient reçoit à l'hôpital ou en clinique privée jusqu'à certains services annexes ou reliés indirectement aux actes médicaux eux-mêmes (frais d'ambulance, d'accompagnement par un membre de la famille, etc.)."<sup>56</sup> Pour avoir un certain niveau d'efficacité, l'État ne peut intensifier l'implantation ou l'équipement de soins de santé en milieu rural à un même niveau que dans les grands centres urbains. Une région comme la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, dont la population est peu nombreuse et éparpillée sur un vaste territoire, doit se déplacer pour obtenir des soins de santé adéquats mais, souvent, les coûts sont très élevés.

Cette étude fut menée sur le terrain auprès de 116 ménages dans cinq municipalités régionales de comté (M.R.C.)<sup>57</sup> sur une base proportionnelle à leur

---

<sup>54</sup> Le groupe de recherche en économie et gestion des petites et moyennes organisations et leur environnement.

<sup>55</sup> Jacques E. Brisoux et B. Vermot-Desroches, L'évaluation d'une disparité régionale en matière de soins de santé: Le cas de la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1986, 36 p. Coll. Cahiers de Recherche.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>57</sup> Les MRC sont: Côte de Gaspé, Avignon, Bonaventure, Pabok et Îles-de-la-Madeleine.

population, dont les Îles-de-la-Madeleine, qui constituent une seule M.R.C.. De ces 116 ménages, 115 ont reçu des soins de santé pour un total de 750 consultations pendant une année.<sup>58</sup> De ce total, 75 ménages ont dû défrayer des coûts non-assurés par la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec (RAMQ), soit pour 325 des consultations. Les coûts de ces soins sont relatifs au traitement et à la durée de ce traitement. Toutefois, l'élément le plus coûteux, comme nous le voyons dans le tableau, est le transport. Les distances parcourues par les différents ménages de l'échantillon sont énormes. C'est un total de 121 694 km que les 75 ménages ont parcourus pour une moyenne de 1622,58 km.<sup>59</sup>

**Tableau 7:<sup>60</sup>**

**La nature des coûts totaux et par ménage pour les soins de santé:**

DÉPENSES	COÛTS \$	Coûts Moy./ 75 ménages
Transport	16 565,00	220,86
Repas	4 150,00	55,33
Hébergement	3 684,00	49,12
Téléphones	1 701,00	22,68
Déplacements pharmacie	1 058,00	14,10
Garderie	393,00	5,24
Autres frais	1 938,00	25,84
TOTAL	29 489,00	393,18

Bien que les frais de déplacement soient les plus importants, les "autres frais" se composent de plusieurs facteurs qui caractérisent l'éloignement de la région. En effet, ce sont des journées prises sous forme de congés payés ou de perte totale de salaire, aussi bien pour le bénéficiaire que pour l'accompagnateur. L'étude révèle qu'une moyenne de cinq journées complètes par année par ménage sont perdues, en salaire

<sup>58</sup> Des 750 consultations, 100 consultations ont été reçues à l'extérieur de la région.

<sup>59</sup> Ibid., p.18.

<sup>60</sup> Ce tableau est tiré de Ibid., p.18.

comme en temps, aussi bien pour des soins à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Curieusement, les résultats de cette étude ne permettent pas aux chercheurs d'établir une corrélation entre le statut financier du ménage et la propension à aller chercher des soins de santé à l'extérieur de la région.<sup>61</sup> En plus de démontrer les iniquités des services de santé offerts en région, les résultats de cette recherche exposent des problèmes plus larges comme l'exode des jeunes vers les grands centres urbains, le vieillissement de la population des régions éloignées et la concentration des services dans les régions urbaines.

### Conclusion:

C'est dans ce contexte, rapidement brossé, que Denise LeBlanc-Bantey effectue son travail de député pendant les années 1976 à 1985. Nous l'avons démontré, les Îles-de-la-Madeleine forment une circonscription électorale bien différente des autres comtés du Québec. Différente par sa configuration géographique, par son caractère insulaire qui limite les communications avec le reste du continent. Différente aussi par son économie et son mode de vie, grandement influencés par sa relation privilégiée avec la mer.

La situation socio-économique des Îles influence le travail de la députée qui doit répondre aux questions de ses commettants en ce qui concerne le chômage, l'aide sociale et les prestations de toutes sortes. Les préoccupations de la population sont nombreuses puisque le taux d'activité du comté est très bas à cette époque. La majorité des activités économiques des Îles-de-la-Madeleine sont saisonnières, ce qui entraîne une forte dépendance envers les gouvernements lors des périodes d'inactivité.

C'est le caractère insulaire des Îles, combiné à leur éloignement du reste de la province, qui les distingue des autres circonscriptions. Les îles moins éloignées de la terre ferme, comme l'Île d'Orléans ou l'Île-aux-Coudres, semblent avoir moins de

---

<sup>61</sup> ibid., p.33.

problèmes reliés à leur situation géographique. Cette situation entraîne des problèmes dont la gravité ne peut être expliquée que par une analyse approfondie du milieu. Le transport vers le continent, limité à seulement deux modes, le bateau et l'avion, entraîne des problèmes beaucoup plus grands que le seul déplacement des Madelinots. En effet, les difficultés à se faire soigner entraînent des coûts parfois importants en raison de l'éloignement de la circonscription. Il en est de même pour l'approvisionnement de la population qui coûte extrêmement cher au gouvernement.

Privés d'un contact direct avec le continent, les Madelinots vivent une réalité distincte du reste du Québec. L'économie, basée sur la pêche, subvient aux besoins de la grande majorité des travailleurs des Îles. On peut facilement comprendre l'intérêt et les craintes de la communauté qui respire au rythme de la pêche. Le travail de la députée ne peut qu'être influencé par les requêtes et les questions de ses commettants quant aux intentions des gouvernements face à ce secteur de l'économie. Inversement, elle doit défendre les intérêts des siens en faisant valoir leur opinion auprès des autres membres du gouvernement.

Une autre facette de son travail qui prend une certaine importance, compte tenu de l'isolement de l'archipel, est son rôle de médiateur pour le gouvernement auprès de la population. La députée se doit de défendre et d'expliquer les positions et les décisions de son gouvernement.

Toutefois, si le contexte géographique, l'économie, les moeurs et les coutumes sont différents, les besoins des Madelinots demeurent semblables à ceux du reste de la population québécoise. Dans la mesure où chacun recherche une certaine stabilité, une sécurité, les Madelinots ne diffèrent aucunement des autres Québécois. C'est la nature de leurs demandes, de leurs problèmes et de leurs requêtes, directement reliés à leur milieu, qui est le coeur de notre travail.

## **Chapitre 2**

### **La députée-intermédiaire face à ses commettants**

Dans ce second chapitre, nous traiterons des relations entre Denise LeBlanc-Bantey et ses commettants. Lors du précédent chapitre nous avons campé un portrait de la situation géographique, économique et sociologique de la circonscription. Les Îles-de-la-Madeleine se révèlent d'un grand intérêt sur ce point. Isolée du reste du Québec, la population madelinienne vit une réalité différente de celle vécue par les habitants du continent. Les particularités d'un comté comme les Îles doivent nécessairement transparaître sur le travail du député. Comme dans tous les comtés, les demandes et les plaintes des commettants visent particulièrement les secteurs qui les touchent le plus.

Dans le cas des Îles, la pêche, le chômage, le transport et la santé sont des domaines qui préoccupent grandement la population puisqu'elle dépend, dans une grande mesure, des décisions des gouvernements. De plus, l'éloignement du comté et son isolement du reste de la province font en sorte que très peu de services sont offerts à la population. Toutefois, nous ne traiterons pas du domaine des pêcheries dans ce chapitre puisque nous avons réservé un chapitre à la fin pour ce secteur de grande importance, compte tenu de la position d'adjointe parlementaire de la députée au sein du gouvernement et du caractère vital des pêcheries pour les Îles. Si la population des Îles dépend autant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial, il est essentiel de souligner que le député provincial s'occupe uniquement du comté des Îles alors qu'au fédéral, l'archipel fait partie de la Gaspésie. De plus, lorsque Denise LeBlanc-Bantey fut élue en 1976, c'était la première fois que les Madelinots élisaient un des leurs. Dans ce genre de circonscription, le rôle d'intermédiaire du député prend toute son importance. C'est dans cette optique que nous analyserons les relations qu'entretient la députée avec ses commettants.

Nous l'avons souligné dans l'introduction, le député effectue plusieurs fonctions qui ne sont pas résolument séparées les unes des autres. Les rôles de législateur,

contrôleur et intermédiaire sont reliés par le fait que le député est là pour représenter ses électeurs. Cependant, c'est davantage le rôle d'intermédiaire de son travail qui nous préoccupe le plus puisque très peu d'études ont porté sur les relations entre le député et ses commettants. Sur le rôle d'intermédiaire du député, Gaston Deschênes affirme que c'est "l'aspect le plus complexe et le moins bien défini du «métier» de député, celui qui consiste à être un lien entre l'administration et le citoyen"<sup>62</sup>.

Toutefois, les dossiers des électeurs n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Ils se sont révélés souvent incomplets et parfois imprécis; donc, nous n'utiliserons que ceux qui permettent de comprendre et d'analyser le travail de la députée. C'est dans la correspondance générale de Denise LeBlanc-Bantey que nous avons retrouvé les informations les plus intéressantes et les plus pertinentes. Cependant, nous avons dû procéder à une épuration des lettres puisque plusieurs provenaient d'électeurs d'autres circonscriptions. Ce n'est pas là une surprise si l'on tient compte des postes de ministre déléguée aux Pêcheries, de ministre déléguée à la Condition Féminine et de ministre de la Fonction Publique que Denise LeBlanc-Bantey a occupés durant ses mandats.

De plus, certaines personnes sentent le besoin de se confier à elle pour des raisons bien personnelles qui, souvent, n'engendrent pas la création d'un dossier. Le fait que Denise LeBlanc-Bantey ait été l'une des premières femmes députées, sinon la première, à avoir un enfant en cours de mandat n'est pas étranger à cela. Nous avons fait abstraction de ces cas délicats pour nous concentrer sur les problèmes personnels des commettants des Îles-de-la-Madeleine. Ces problèmes font l'étalage des préoccupations de la population en général. Bien que certains cas soient de nature particulière, ils démontrent également l'originalité du comté et, dans le même sens, les difficultés pour la députée de bien représenter ses électeurs.

Dans un premier temps, nous croyons essentiel de faire un bref aperçu des conditions de travail et de la charge de travail de la députée afin de mieux cerner

---

<sup>62</sup> ibid., p. 43.

**l'ampleur de sa tâche. De plus, cette étape nous permettra de connaître les moyens mis à sa disposition pour répondre aux demandes des citoyens de sa circonscription.**

**Les études plus générales ont analysé le travail du député-intermédiaire en examinant les différentes tâches reliées à ce travail. C'est pour cette raison que nous croyons plus pertinent d'aborder plusieurs cas qui mettent en évidence toutes les facettes du travail d'intermédiaire de Denise LeBlanc-Bantey. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous tenterons d'établir les raisons qui poussent les électeurs à consulter leur représentante de même que les problèmes qu'ils invoquent pour obtenir son assistance.**

**Après avoir identifié les principaux problèmes portés à l'attention de la députée, nous analyserons les moyens qu'elle a pris pour les régler. Selon les cas, la députée utilise différentes méthodes pour répondre aux demandes de ses commettants. Cette partie du travail de la députée nous intéresse particulièrement puisqu'elle utilise des réseaux de communications bien différents selon les problèmes soulevés. Lorsque cela nous sera possible, nous pourrons évaluer le suivi des requêtes de même que leur dénouement. Il faut remarquer que plusieurs dossiers étaient incomplets lors du dépouillement; il nous était donc impossible de connaître le déroulement de chaque cas. Cet exercice nous permettra de vérifier si l'origine des problèmes des commettants est la circonscription des Îles elle-même ainsi que le manque de services gouvernementaux à la portée des Madelinots. En effet, les problèmes que nous avons privilégiés apparaissent le plus souvent dans le fonds d'archives et ils démontrent clairement ce fait.**

### **Les conditions et la charge de travail de la députée**

**Pour bien illustrer la charge de travail de la députée, nous croyons nécessaire de faire une brève analyse des moyens qui sont à sa disposition. L'étude de Louise Poitras,<sup>63</sup> sur l'évolution des conditions de travail des députés d'arrière-ban au Québec**

---

<sup>63</sup> Poitras, op.cit., 182 p.

entre 1867 et 1936, démontre clairement le peu de ressources logistiques et financières disponibles pour effectuer le travail de député à cette époque. Il est vrai que l'État n'intervenait que sporadiquement dans les affaires du domaine social. La Révolution tranquille, avec ses nombreuses réformes, a transformé la perception que les gens ont du rôle de l'État. Le représentant du peuple auprès du gouvernement, le député, a vu sa charge de travail augmenter et se diversifier. Si, dans le passé, le député exerçait sa profession en même temps que son rôle de député, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le travail de député est devenu une profession à temps plus que complet.

La députée des Îles, comme tous les députés de l'Assemblée nationale, est retenue à Québec pendant une bonne partie de l'année pour les travaux en Chambre. Depuis 1984, année de l'adoption du calendrier parlementaire actuel, il y a deux périodes régulières de session parlementaire qui débutent obligatoirement le deuxième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre. Ces deux sessions peuvent s'étendre respectivement jusqu'au 23 juin et jusqu'au 21 décembre. Avant l'adoption de ce calendrier, la durée des sessions était variable et certaines sessions étaient étirées pour atteindre les 30 jours qui permettent aux députés de retirer leur indemnité complète.<sup>64</sup>

Normalement, depuis 1977, l'Assemblée nationale ne se réunit plus cinq jours par semaine. La séance du vendredi a été remplacée par une interpellation en commission alors que le lundi est réservé au travail de comté. Lorsqu'ils ne siègent pas au sein d'une commission, les députés consacrent ces deux journées à des rencontres avec leurs commettants. Toutefois, les périodes intensives de fin de session, où les députés siègent cinq jours par semaine, les retiennent à Québec. L'éloignement des Îles et le fait que Denise LeBlanc-Bartey soit ministre déléguée l'empêchent de visiter sa circonscription à chaque semaine.

---

<sup>64</sup> Deschênes, *op.cit.*, p. 52.

La fonction de député entraîne des déplacements fréquents autant à l'intérieur de sa circonscription qu'à l'extérieur. Normalement, les députés effectuent le voyage entre leur circonscription et Québec en automobile. Mais, pour plusieurs députés, le trajet aller-retour est beaucoup trop long et nécessite le recours à l'avion. Autrefois, les parlementaires disposaient d'un laissez-passer gratuit permettant d'emprunter le réseau ferroviaire.<sup>65</sup> Ce mode de transport était disponible à l'époque de Denise LeBlanc-Bantey puisque nous avons retrouvé la lettre de renouvellement du laissez-passer dans le fonds d'archives et dans la documentation sur les services offerts aux parlementaires. Pour se rendre dans sa circonscription, elle utilisait l'avion du gouvernement puisque ce privilège avait été consenti à l'ancien député des Îles, Louis-Philippe Lacroix. Lorsque le député se déplace en voiture, ses frais de déplacement sont remboursés par l'Assemblée jusqu'à concurrence de 52 voyages par année, à un taux de 0,228\$ du kilomètre.<sup>66</sup> Si le député décide d'utiliser un autre moyen de transport, les frais sont payés par l'Assemblée. Ayant des charges de parlementaire, la ministre déléguée a pu se faire rembourser 10 voyages supplémentaires pour des activités politiques.<sup>67</sup>

Le mode de rémunération des parlementaires a pour objet d'attirer et de retenir les personnes compétentes, de leur faire éviter les tracasseries pécuniaires, de tenter d'empêcher la corruption politique, d'éviter que l'Assemblée nationale ne soit constituée que de gens indépendants de fortune et d'éviter qu'elle ne soit constituée que d'un groupe socioprofessionnel privilégié.<sup>68</sup> Le salaire de base de tous les membres élus de l'Assemblée nationale est le même et augmente annuellement. Cependant, différentes indemnités s'ajoutent à ce salaire selon les différentes tâches qu'ils sont appelés à effectuer.<sup>69</sup> Toutefois, ils ne peuvent obtenir plus d'une indemnité et reçoivent ainsi la plus élevée. Leur travail est difficile et demande énormément de

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>66</sup> Assemblée nationale, Guide du député, Québec, Assemblée nationale, 1988, page. mult. (Manuel destiné aux parlementaires. Nous avons utilisé le manuel qui correspond le mieux aux années de députation de Denise LeBlanc-Bantey (1978-1985).

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>69</sup> Voir Tableau 10.

leur temps, mais les conditions de travail, le prestige de l'emploi et les avantages sociaux semblent compenser la précarité de l'emploi.

**Tableau 8:**

**Indemnités et allocations des députés (1979)<sup>70</sup>**

	Indemnité législative	Indemnité additionnelle	Frais de* représentation	Total
Président de l'Assemblée	29 468	30 580	7 500	67 548
Vice-présidents	29 468	13 900	7 500	50 868
Présidents de commissions	29 468	4 170	7 500	41 138
Premier ministre	29 468	41 700	7 500	78 668
ministres	29 468	30 580	7 500	67 548
Adjoints parlementaires	29 468	8 340	7 500	45 308
Chef de l'opposition officielle	29 468	30 580	7 500	67 548
Chefs des autres partis reconnus	29 468	12 510	7 500	49 478
Leader de l'opposition officielle	29 468	12 510	7 500	49 478
Leaders des autres partis reconnus	29 468	11 120	7 500	48 088
Whip en chef du gouvernement	29 468	12 510	7 500	49 478
Whip en chef de l'opposition officielle	29 468	8 340	7 500	45 308
Whips des autres partis reconnus et whips adjoints	29 468	6 950	7 500	43 918
Députés	29 468	—	7 500	36 968

\* Cette somme n'est pas imposable.

Au salaire et aux indemnités s'ajoutent plusieurs allocations qui permettent aux députés d'ouvrir et d'entretenir un bureau de comté, ainsi que d'engager du personnel pour assurer leur intérim lors des travaux parlementaires à Québec. Donc, lorsqu'ils sont à Québec, ou ailleurs dans la province, les électeurs peuvent aller consulter le

<sup>70</sup> Deschênes, *op.cit.*, p.43.

personnel du bureau de comté.<sup>71</sup> Certains députés des régions éloignées et des grands comtés ruraux reçoivent des allocations supérieures aux autres pour des raisons évidentes. Pour certaines circonscriptions, comme Ungava et Duplessis, où le territoire à couvrir est immense, le député a la possibilité d'ouvrir plusieurs bureaux de comté pour faciliter la communication avec ses commettants.

Dans le premier chapitre, nous avons étudié le milieu géographique et les conditions socio-économiques du comté. Cette recherche nous a permis de comprendre les particularités des Îles-de-la-Madeleine ainsi que leur influence sur le travail de la députée. Toutefois, la tâche d'intermédiaire du député n'est pas sa seule occupation. Les nombreuses activités qu'il doit obligatoirement accomplir dans le cadre de ses fonctions rendent la catégorisation de ses tâches d'autant plus difficile. "Nombreuses et diversifiées, ces activités requièrent généralement de la part du député consciencieux un investissement important en termes de temps et de sacrifices personnels, d'autant plus que le rôle d'intermédiaire s'intègre à l'ensemble des autres tâches dévolues à tout député."<sup>72</sup> Dans le cas qui nous préoccupe, l'éloignement du comté rend les rencontres personnelles entre députée et commettants d'autant plus difficiles et moins fréquentes.

Le travail d'intermédiaire du député a grandement changé avec l'implication du gouvernement dans les affaires sociales et l'avènement de l'État-providence. Si, dans le passé, le député pouvait régler certains problèmes sans trop se soucier des règles à suivre, l'augmentation de la charge de l'État a amené une réglementation plus sévère et un désir d'une plus grande équité sociale entre les citoyens. Une des dimensions du travail du député est de guider le requérant entre les dédales de l'administration publique afin qu'il se fasse entendre ou qu'il obtienne justice.

---

<sup>71</sup> Pour cette étude, nous ferons la distinction entre le travail de la députée et celui de ses employés seulement si cela apporte des renseignements supplémentaires sur la façon de procéder de Denise LeBlanc-Bantey.

<sup>72</sup> Andrée Rivard, "Le député Armand Lavergne et son rôle d'intermédiaire 1904-1908, 1930-1935", Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1989, p.44.

Plusieurs raisons poussent les électeurs à consulter leur député. Une étude effectuée par Danielle Rioux auprès de différents députés démontre que l'électeur entre en relation pour diverses raisons: demander des informations ou obtenir des renseignements; faire corriger une erreur administrative; obtenir des biens et services; obtenir un emploi; demander de faire modifier une loi ou un règlement; faire des suggestions.<sup>73</sup> L'analyse que nous avons faite de nos données démontre que, souvent, l'électeur ne se contente pas d'un seul motif pour contacter son représentant. De plus, lorsque plusieurs commettants se plaignent d'un règlement ou d'une loi, l'argumentation a beaucoup plus de portée et peut forcer ainsi la députée à faire pression pour modifier le règlement ou la loi.

### Les rencontres avec les commettants

Les documents inclus dans le fonds d'archives ne nous permettent pas de faire un horaire précis des voyages de la députée dans son comté. Il y a bien quelques mentions dans sa correspondance où elle souligne son passage aux Îles d'une date à une autre ou qu'elle passera une partie de l'été à sa maison. De plus, aucun document ne peut décrire comment se déroule une rencontre entre la députée et ses électeurs. Il nous apparaissait alors impératif d'en discuter avec Denise LeBlanc-Bantey lors de l'entrevue.

Selon ses dires, elle se rendait aux Îles à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines pour un séjour de deux à trois jours. Lorsque l'Assemblée nationale ne siégeait pas, elle pouvait s'y rendre plus fréquemment en plus de passer une bonne partie de l'été à sa maison des Îles.

La députée a ouvert un bureau de comté où elle pouvait rencontrer ses commettants et, selon elle, c'était la première fois qu'une telle chose était faite aux Îles-de-la-Madeleine. Lorsqu'elle était retenue à Québec, son personnel de bureau peut

---

<sup>73</sup> Danielle Rioux, op.cit., p.135.

répondre aux demandes des Madelinots ou lui transmettre les dossiers directement à son bureau de l'Assemblée nationale.

La petite taille du comté et le très faible nombre d'électeurs font en sorte que la députée connaît la majorité de ses électeurs de façon assez personnelle. Comme elle nous le mentionnait, l'annonce de son arrivée aux Îles se répandait aussi rapidement qu'une traînée de poudre. Les gens allaient lui raconter leurs problèmes à sa résidence personnelle et, souvent, sans attendre de solution, mais simplement pour parler à quelqu'un. La députée nous révélait qu'il lui était parfois difficile de faire la part des choses. Elle ne pouvait passer devant une maison sans se soucier du drame qui se jouait à l'intérieur. Il nous apparaît étonnant de constater les différences qui existent entre un comté comme les Îles-de-la-Madeleine et la majorité des autres circonscriptions du Québec. Sans laisser entendre que les députés des autres comtés ne connaissent pas les problèmes de leurs électeurs, la contiguïté des Îles et sa faible population soumettent la députée à des relations plus directes, plus intimes.

Lors de l'entrevue, la députée a évoqué plusieurs problèmes que nous n'avons pas retrouvés dans le fonds d'archives et que la députée s'est abstenue de discuter plus en détail avec nous. Inceste, violence ou divorce, les commettants lui racontaient leurs différents problèmes sans attendre de solution, seulement pour confesser leur détresse. Les journées de curé, ainsi nommées par la députée, ne servaient pas seulement à résoudre les problèmes de comté, mais aussi à écouter ses commettants. Il nous semble difficile d'imaginer une telle situation dans une circonscription urbaine où le député est rarement sollicité pour de tels dossiers.

Le travail de Denise LeBlanc-Bantey dans sa circonscription peut parfois nous paraître banal. Les demandes de renseignements et de subventions sont fort nombreuses. Les raisons qui poussent les Madelinots à consulter leur députée sont parfois nébuleuses, mais nous pouvons avancer que le manque de fonctionnaires dans le comté semble être l'une des raisons. Comme nous l'avons démontré au chapitre précédent, l'absence de bureaux gouvernementaux sur les Îles est flagrante (Voir

annexe 1). Lors de notre entrevue avec l'ex-députée, elle nous soulignait que c'était l'un des enjeux de la campagne électorale de 1976 dans le comté des Îles. Le député sortant à l'époque, Louis-Philippe Lacroix, soutenait avoir fait du bon travail dans ce domaine en augmentant le nombre de fonctionnaires de l'aide sociale de 7 à 32. Toutefois, ils étaient pratiquement les seuls fonctionnaires du gouvernement provincial en place aux Îles, selon Denise LeBlanc-Bantey.

N'ayant d'autres avenues que de s'adresser à leur représentant, les commettants soumettent tous leurs projets à la députée et les demandes de renseignements affluent à son bureau. Dans ces cas, son travail se limite à donner les renseignements demandés lorsqu'elle en est capable ou à diriger les demandeurs vers les personnes capables de répondre. Le 17 août 1979, l'une de ses commettantes lui demande des renseignements sur la construction des HLM. La réponse, datée du 27 août, lui indique que la construction débutera le printemps suivant.<sup>74</sup> C'est plutôt banal comme exemple, mais plusieurs lettres entre la députée et ses électeurs se bornent à des formalités d'ordre administrative.

Nous devons mentionner que la période de temps entre la demande et la réponse était habituellement courte. Lors de l'entrevue, Denise LeBlanc-Bantey nous soulignait que, malgré l'éloignement du comté, elle recevait des rapports quasi-journaliers de la part de son personnel de bureau aux Îles lorsqu'elle se trouvait à Québec. La communication entre elle et son personnel en place aux Îles était relativement importante puisqu'elle lui permettait d'être au fait des nouveaux problèmes et de résoudre ceux qui étaient urgents à partir de Québec. Certains de ces problèmes ne pouvaient être réglés ailleurs qu'à Québec où elle devait rencontrer des fonctionnaires ou des ministres.

Dans une autre correspondance, l'un de ses commettants, faisant partie du regroupement des assistés sociaux des Îles, lui fait parvenir un projet de comptoir d'échange. N'ayant pas assez d'informations sur le projet, la députée lui suggère, dans

---

<sup>74</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 27 août 1979.

une missive datée du 6 décembre 1977, d'en faire une demande précise afin qu'elle puisse soumettre le projet aux autorités compétentes.<sup>75</sup> Sans lui promettre la réussite du projet, elle lui souligne qu'elle fera son possible pour donner suite à sa requête. Comme c'est le cas ici, une partie importante du travail de l'intermédiaire est de s'assurer que les requêtes de ses commettants soient acheminées aux bonnes instances décisionnelles ainsi que de vérifier à ce que leurs dossiers soient complets.

Parfois, la députée ne peut que constater les dommages et tenter d'améliorer le sort de ses commettants. Bien des cas relèvent de la bureaucratie et Denise LeBlanc-Bantey ne peut que se plier aux lois et aux règlements. Plusieurs dossiers font état des dettes que certains électeurs contractent face au gouvernement. Soit pour avoir tenté de frauder le fisc ou simplement par ignorance, certains Madelinots se voient forcés de déboursier des sommes d'argent plus ou moins importantes.

Dans certains cas, la députée tente de faire effacer la dette ou les intérêts, mais dans la totalité des dossiers que nous avons étudiés, les commettants sont obligés de s'acquitter de leur dette. Les dossiers traitant des problèmes financiers nous apparaissent comme les plus problématiques à travailler pour la députée. Certains cas démontrent la détresse et la misère de ses commettants tandis que d'autres prouvent qu'ils ont tout simplement omis de payer leurs impôts. L'attitude que prend la députée dans ces cas dépend grandement de la cause du problème.

Les dossiers où la mauvaise foi des commettants est facilement apparente sont rares. Toutefois, dans ces cas, Denise LeBlanc-Bantey tente de satisfaire leurs demandes, mais elle ne semble pas déployer les mêmes énergies que dans les cas où les gens sont dans la misère. Dans un cas en particulier, le commettant a négligé de payer une dette de quelques milliers de dollars envers le ministère du Revenu.<sup>76</sup> Les démarches de la députée sont très simples. Elle tente de faire effacer la dette, puis les intérêts de la dette tout en sachant fort bien que ses démarches seront vaines. Elle

---

<sup>75</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 6 décembre 1977.

<sup>76</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs, de 1980 à 1984.

conseille alors au fautif de s'entendre avec le ministère pour s'acquitter de sa dette par des paiements mensuels.

Dans un autre cas, une personne invalide contacte la députée pour lui exprimer son désarroi.<sup>77</sup> Quelques années auparavant (1973), il avait pris entente avec le sous-ministre du Revenu de l'époque qui acceptait de suspendre ses paiements jusqu'à ce qu'il se porte mieux. Toutefois, au mois de juillet 1982, il reçoit une seconde lettre lui réclamant un montant légèrement supérieur à mille dollars. Le personnel de bureau de la députée lui recommande de prendre contact avec un employé du ministère, en précisant le nom de l'employé. La députée plaide la cause de son commettant en indiquant qu'il est très malade, dans l'incapacité de travailler et que son seul revenu est son allocation de la Régie des rentes. Devant les représentations de Denise LeBlanc-Bantey et la bonne volonté de l'électeur, l'agent de recouvrement du ministère prend des arrangements selon les capacités de payer de la personne.

Dans un autre cas, un Madelinot doit, selon le ministère du Revenu, plus de dix mille dollars en impôt impayé.<sup>78</sup> Il conteste cette réclamation en soutenant qu'Impôt Canada ne lui a réclamé que le tiers de ce montant. Pour s'acquitter de sa dette, il a dû emprunter la somme à une institution bancaire et il souhaite que son dossier soit réexaminé rapidement puisqu'il a de la difficulté à joindre les deux bouts. Malgré toutes les démarches qu'il a entreprises, la situation reste inchangée. Après avoir fait un très grand nombre de démarches, il confie son dossier à la députée. Denise LeBlanc-Bantey fait réévaluer le dossier de son commettant et, à la suite de cet examen, la somme due est diminuée de moitié. Cependant, le commettant se plaint de l'iniquité des lois puisque lorsqu'il a reçu son avis de paiement, il devait déboursier la somme dans les 48 heures suivantes, alors que le gouvernement prend tout son temps pour rembourser le trop payé.

---

<sup>77</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs, juillet 1982 à août 1982.

<sup>78</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs, novembre 1980.

Dans ce dossier, il est difficile d'évaluer ce que la députée a fait de plus que le plaignant pour faire en sorte que son dossier soit réévalué en sa faveur. Il nous est possible d'avancer que la position de la députée ait joué un rôle déterminant dans la façon dont la plainte a été traitée. Lors de notre entrevue, Denise LeBlanc-Bantey affirmait que son titre de député lui procurait certains privilèges et une plus grande attention de la part des fonctionnaires. Lorsque ce n'est pas le titre de député qui fait avancer plus rapidement les dossiers, c'est le réseau qu'elle s'est créé qui joue un rôle important. Dans le cas précédent, le personnel de bureau conseille le plaignant de contacter une personne précise au ministère du Revenu. Cet agent de recouvrement s'occupe ensuite du dossier qui se règle avec l'accord du commettant. Sans prétendre que le fonctionnaire lui accorde des privilèges, nous croyons qu'il s'occupe différemment du dossier, en prenant en considération l'appui que la députée apporte à la requête de son commettant.

Si l'époque de Duplessis est caractérisée par le patronage politique et la corruption, les moeurs politiques ont changé au Québec. Toutefois, les Îles-de-la-Madeleine semblent ancrées dans cette façon de percevoir le pouvoir politique. Dans une grande partie de sa correspondance, la députée se défend bien d'accorder des privilèges à ceux qui ont voté pour elle. Au contraire, elle tente de changer cette mentalité et, parfois, au risque de voir sa popularité baisser dans son comté.

Dans une chronique qu'elle publie dans Le Radar, l'hebdomadaire des Îles, Denise LeBlanc souligne à ses commettants qu'elle refuse de poursuivre le patronage politique préconisé par son prédécesseur Louis-Philippe Lacroix.<sup>79</sup> La réponse d'un Madelinot, une semaine plus tard, semble typique des relations entre l'ancien député et les électeurs des Îles. Il souhaite que la députée montre à certains libéraux que Lacroix n'est plus là; que "charité bien ordonnée commence par soi-même," et il ajoute mettre en doute certaines positions de la députée.<sup>80</sup>

---

<sup>79</sup> Le Radar, 7 avril 1977, p.3.

<sup>80</sup> Ibid., 14 avril 1977, p.3.

Les différentes études sur le travail des parlementaires font état de ces demandes d'emploi, souvent accompagnées de menaces de ne plus voter pour le député. Certains commettants des Îles-de-la-Madeleine adoptent la même stratégie. Bien que la majorité des "offres de services" reçues des commettants ne comporte aucune menace, les auteurs de ces lettres croient augmenter leurs chances d'obtenir un emploi en soulignant qu'ils ont voté du "bon bord". La totalité de la correspondance de la députée fait état de transparence sur ce point. Elle ne veut s'ingérer dans aucun processus décisionnel qui pourrait mettre en cause son intégrité.

Pourtant, sa façon de traiter les demandes d'emploi dépend souvent de la manière dont la demande est présentée. Dans une lettre envoyée à la députée en décembre 1979, le commettant demande plutôt froidement du travail.<sup>81</sup> LeBlanc-Bantey lui répond qu'elle ne peut fournir du travail à volonté. Elle lui conseille de s'inscrire au Centre de la Main-d'oeuvre du Québec puisque plusieurs emplois doivent être créés à la mine de sel. Une autre demande d'emploi, dans le même style, lui parvient en juin 1978; le commettant souligne que ceux qui sont engagés ne votent pas "québécois" et qu'il y a du favoritisme dans la sélection des employés dans le domaine de la voirie.<sup>82</sup> La députée ne veut pas s'impliquer dans l'octroi des emplois dans ce domaine et souligne l'excellent travail du responsable en invoquant à l'appui de son argumentation les nombreuses améliorations au réseau routier aux Îles.

Les demandes d'emploi rédigées de manière autoritaire ou accompagnées de menaces ne font pas une très bonne impression auprès de la députée qui répond avec peu de considération. Toutefois, les commettants qui proposent leurs services en incluant leurs qualifications ou leur curriculum vitae et qui démontrent le résultat de leur recherche sont traités différemment. C'est le cas d'un Madelinot qui souligne ses qualifications en mécanique diesel notamment, et qui ne précise pas l'endroit où il veut travailler.<sup>83</sup> La députée ne lui trouve pas instantanément du travail; bien qu'elle lui suggère simplement plusieurs options, elle ne s'implique pas directement dans le

---

<sup>81</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, décembre 1979.

<sup>82</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, juin 1978.

<sup>83</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs, juillet 1981 à mars 1982.

dossier. Toutefois, elle fait un suivi de la recherche et s'informe régulièrement de l'évolution du dossier auprès du commettant.

Denise LeBlanc-Bantey défend sa position et celle de son gouvernement qui refuse de s'impliquer dans l'attribution des emplois. Elle soutient également la position de son gouvernement qui a ouvertement critiqué les abus dans les concours publics. Cependant, lorsqu'un de ses commettants se sent lésé par les processus de sélection des employés, elle s'occupe du dossier en faisant faire une enquête.

Le cas d'un commettant qui se plaint du mode de sélection des employés sur le chantier d'Hydro-Québec est caractéristique de la méthode employée par la députée.<sup>84</sup> L'emploi étant relié au domaine public, la députée ne veut pas s'en mêler directement et confie le dossier à un fonctionnaire du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Dans une première correspondance, Denise LeBlanc-Bantey fait suite à la plainte en expliquant au commettant les procédures d'embauche. Elle lui assure également qu'elle fera un suivi de sa requête. Après l'enquête du fonctionnaire, ce dernier transmet le résultat de ses recherches à la députée qui annonce au requérant une baisse des activités au chantier. De plus, le fonctionnaire informe la députée que les autorités ont offert un emploi au requérant à la Baie-James, mais qu'il l'a refusé, préférant s'occuper de ses animaux chez lui.

Parfois, les pressions exercées par la députée rapportent des dividendes. C'est le cas d'un dossier qui nous apparaît incomplet puisque nous sommes incapable de trouver la nature de l'emploi et la compagnie en cause malgré nos recherches dans les documents du fonds d'archives. Au mois de mai 1978, la députée accuse réception de la lettre d'un commettant croyant être victime d'un préjudice alors qu'il postulait pour l'obtention d'un emploi.<sup>85</sup> Après avoir fait enquête, Denise LeBlanc-Bantey lui annonce que les autorités ont changé d'avis et l'ont engagé. Il est fort probable que le commettant ait été informé de son embauche bien avant l'annonce de la députée.

---

<sup>84</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs et Correspondance générale, août 1978 à octobre 1978.

<sup>85</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 24 mai 1978.

Toutefois, en communiquant directement avec le requérant, elle semble souligner davantage son apport dans le dossier. Comme nous manquons de précisions sur ce dossier, il nous est difficile d'analyser les pressions faites par la députée pour occasionner un changement de position aussi radical de la part des autorités fautives. Toutefois, l'intervention de LeBlanc-Bantey s'est avérée positive pour le requérant.

Nous croyons que l'aspect le plus intéressant de ces dossiers réside dans la manière de procéder de la députée. Elle fait un réel suivi des requêtes de ses commettants et, pour le prouver, elle fait adresser la correspondance à son bureau qui, ensuite, la transmet aux requérants. Ce procédé fait en sorte que les Madelinots savent que leur députée s'est occupée de leur dossier puisque c'est elle qui leur transmet la réponse, bonne ou mauvaise. Toutefois, lorsque les requêtes suivent les dédales de l'administration publique, c'est le personnel de bureau de la députée qui s'affaire à ce qu'elles soient traitées rapidement. Quand c'est le temps de prendre contact avec les commettants, c'est la signature de Denise LeBlanc-Bantey qui apparaît au bas de la lettre.

Dans le premier chapitre, nous avons souligné que certains des problèmes encourus par les Madelinots pour se faire soigner sont directement reliés à la situation géographique du comté et à sa faible population. Pour la majeure partie des soins spécialisés, les Madelinots doivent se rendre sur le continent, ce qui entraîne plusieurs frais, autant pour les patients que pour ceux qui les accompagnent. De plus, ils doivent suivre nombre règles afin que certains frais soient payés par l'État.

L'un des dossiers les plus intéressants est celui d'une Madelinienne hospitalisée d'urgence à l'hôpital de Rimouski.<sup>86</sup> Elle demande l'aide de la députée afin de se faire rembourser les frais de transport des Îles jusqu'à Rimouski. Le problème réside dans le fait qu'aucun médecin n'a autorisé l'hospitalisation de cette dame hors de l'archipel. Comme nous l'avons expliqué précédemment, pour que le transport d'un patient soit défrayé par le gouvernement, un médecin doit obligatoirement autoriser le

---

<sup>86</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 14 juillet 1977.

déplacement. Toutefois, le mari, pris de panique face à la souffrance de sa femme, achète deux billets d'avion vers Rimouski.

L'intervention du mari a, selon les médecins de l'hôpital de Rimouski, sauvé la vie de son épouse puisqu'elle a été opérée d'urgence. Malgré le fait que l'opération était nécessaire, les autorités continuent de refuser de déboursier les frais de déplacement de la patiente et de son mari. Saisie du dossier, Denise LeBlanc-Bantey prend contact avec la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec pour plaider la cause de sa commettante. Le dossier de la Madelinienne passe par plusieurs mains avant que la requête ne soit rejetée. Le rôle de la députée, dans ce cas, est limité à s'assurer que la demande soit acheminée aux bonnes instances.

Malgré le résultat défavorable, et cela se produit souvent, la députée semble avoir fait son travail. Le dossier est rempli de documents qui démontrent le cheminement de la requête et le suivi qu'en fait la députée. Dans ce cas-ci, Denise LeBlanc-Bantey consulte les fonctionnaires plutôt que le personnel du ministre ou le ministre de la santé lui-même. Elle préfère faire confiance à la fonction publique dans ce genre de dossier. Comme elle nous l'a confirmé lors de l'entrevue, elle contacte rarement le ministre pour des cas personnels. Elle demande l'intervention du ministre lorsque la situation nécessite une modification législative ou, nous le verrons plus loin, pour dénoncer une situation critique pour l'ensemble de son comté. Il nous est impossible de déterminer si cette façon de procéder est suivie par l'ensemble des députés. Nous pouvons affirmer que c'est une constante dans le cas de Denise LeBlanc-Bantey.

Des situations semblables peuvent survenir dans certains comtés éloignés du Québec, mais l'utilisation de l'avion comme moyen de transport d'urgence n'est pas une obligation. En effet, plusieurs circonscriptions électorales sont très éloignées des grands centres urbains. Toutefois, la majorité des habitants de ces régions ne sont pas forcés d'utiliser l'avion pour se faire soigner. Le cas de cette femme est caractéristique de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine. Nous l'avons précisé

auparavant: l'éloignement et l'insularité du comté influencent grandement les problèmes des commettants et, indirectement, le travail du député.

Le dossier du lait-école démontre aussi bien les problèmes reliés à l'éloignement du comté que la manière utilisée par la députée pour le régler. En effet, l'exemple nous permet de voir le réseau utilisé par la députée pour arriver à ses fins. Ce dossier remonte au début des années 1970, alors que le député des Îles était Louis-Philippe Lacroix. L'un de ses commettants dénonce la concurrence déloyale d'un distributeur de lait de l'Île du Prince-Édouard qui vend le lait moins cher puisqu'il lui en coûte moins cher de transport. La situation s'échelonne sur une longue période de temps avant que l'on trouve un accord convenable.

Le 2 février 1977, Denise LeBlanc-Bantey écrit au ministre de l'Agriculture de l'époque, Jean Garon, afin de lui souligner la situation discriminatoire que vivent les Madelinots.<sup>87</sup> Elle lui indique que le prix de vente du lait aux Îles est plus élevé qu'ailleurs au Québec en raison du transport alors que les produits alcoolisés se vendent le même prix partout au Québec. Sans réponse apparente, elle réitère alors sa revendication de corriger la situation auprès du chef de cabinet du ministre Garon. Dans sa lettre du 5 juillet 1977, elle souligne que les Madelinots doivent boire du lait U.H.T. (GrandPré) puisque le lait pasteurisé est trop cher.<sup>88</sup>

Par la suite LeBlanc-Bantey ne reçoit aucune nouvelle avant le 12 janvier où elle répond à Maxime Arseneau, le président du Parti québécois aux Îles, en rapport avec le programme lait-école.<sup>89</sup> Le transport du lait aux Îles est trop coûteux et ne permet pas aux autorités de distribuer du lait pasteurisé aux écoliers. Elle souligne l'existence du problème au ministre Garon le 29 juin 1978, alors que les jeunes étudiants des Îles ont toujours du lait "GrandPré" dans des verres de carton au lieu d'avoir du lait pasteurisé dans des gobelets éducatifs comme les écoliers du reste de la province.<sup>90</sup>

---

<sup>87</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 2 février 1977.

<sup>88</sup> Cette sorte de lait n'est pas affectée par le transport puisqu'elle se conserve très longtemps.

<sup>89</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 12 janvier 1978.

<sup>90</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 29 juin 1978.

Le prix du lait sur les Îles préoccupe de plus en plus de gens qui ne se manifestaient pas auparavant. La députée reçoit de plus en plus de lettres qui appuient ses démarches pour rectifier cette situation et elle propose son aide à un distributeur de lait afin d'établir un programme de distribution du lait-école, lait autre que le lait GrandPré. Le ministère de l'Agriculture appuie cette démarche et souhaite que les Madelinots s'occupent de ce programme.<sup>91</sup> En février 1979, la députée reçoit l'appui de la Régie des Marchés Agricoles du Québec qui commande une enquête sur la distribution du lait aux Îles. Toutefois, le secrétaire de la Régie lui souligne qu'il ne peut forcer un distributeur à vendre le lait à un prix plus bas.

À la même époque, la députée est mise au courant d'une situation où l'on soupçonne un fonctionnaire de conflit d'intérêt sur la distribution du lait. En effet, l'un des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, dont le travail est de promouvoir les produits locaux, détient des parts dans la compagnie qui distribue le lait GrandPré aux Îles. Cette marque de lait n'est évidemment pas produite aux Îles et Denise LeBlanc-Bantey informe le président de la fonction publique du Québec ainsi que les ministres de l'Agriculture et des Transports afin de rectifier la situation. Cependant, la Commission de la Fonction Publique juge que le fonctionnaire n'est pas en situation de conflit d'intérêt et rejette les demandes de la députée.

Ce n'est que le 20 février 1979 que le dossier semble réglé. Bien que nous n'ayons pas trouvé copie de la décision du ministre Garon, la députée souligne qu'elle est ravie de la décision du ministre sur le sujet.<sup>92</sup> Deux années après que la députée s'en fut occupée pour la première fois, le dossier semble clos. Il est toutefois difficile d'évaluer le temps et l'énergie fournis par Denise LeBlanc-Bantey sur ce seul dossier. La correspondance étudiée nous permet de comprendre l'étendue du réseau de communications qu'utilise la députée pour résoudre un cas en particulier. Encore une fois, l'éloignement du comté joue pour beaucoup dans ce dossier puisque la source du problème réside dans la difficulté de transporter une denrée périssable. Mais les prix

---

<sup>91</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 9 août 1978.

<sup>92</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 20 février 1979.

de l'ensemble des denrées périssables aux Îles-de-la-Madeleine sont sujets à des hausses relativement importantes en raison des pertes encourues par les transporteurs.

Au fil des années, plusieurs programmes ont été mis sur pied par les différents gouvernements afin de satisfaire les besoins des Québécois. L'un des fleurons de la Révolution tranquille est sans contredit l'étatisation des compagnies d'électricité. L'uniformisation des coûts engendrée par l'implication du gouvernement Lesage au début des années soixante permet, encore aujourd'hui, de consommer l'électricité à un prix abordable sur l'ensemble du territoire québécois. Il faut comprendre qu'aux Îles-de-la-Madeleine, l'électricité est produite de façon bien différente qu'à travers le reste de la province. Contrairement au reste de la province qui s'alimente à partir de centrales hydroélectriques, les Îles-de-la-Madeleine produisent leur électricité grâce à un groupe électrogène diesel alimenté à l'huile lourde.<sup>93</sup>

En raison de l'éloignement de l'archipel, les coûts de production de l'électricité sont beaucoup plus importants aux Îles que sur le continent. D'ailleurs, dans un article paru dans Le Soleil, Hydro-Québec presse les Madelinots de réduire leur consommation d'électricité.<sup>94</sup> Pour diminuer ses pertes aux Îles, Hydro-Québec a mis sur pied un programme d'isolation des maisons de 15 millions de dollars. Le programme comporte deux volets qui consistent, dans un premier temps, à l'isolation des maisons aux frais d'Hydro-Québec et, dans un second temps, au remplacement des installations de chauffage électrique par un système de chauffage à l'huile. D'après l'article du Soleil, Hydro-Québec pourrait économiser jusqu'à 80 millions de dollars si le programme était largement adopté par les Madelinots.

Dans un premier cas, une Madelinienne contacte la députée car elle voudrait profiter du programme pour l'isolation de sa maison.<sup>95</sup> Le programme P.A.R.E.L. semble accessible à tous les Madelinots puisqu'un simple appel de la part du

---

<sup>93</sup> LeBlanc, op.cit., p.69.

<sup>94</sup> Le Soleil, 20 novembre 1982, p. E1.

<sup>95</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs, juillet 1981 à septembre 1984.

personnel du bureau de la députée et le responsable du programme permet d'établir une date pour effectuer les travaux.

Dans un autre dossier, une dame se plaint de ne pas avoir reçu le rabais prévu sur l'huile de chauffage.<sup>96</sup> Elle mentionne qu'elle utilise la même huile pour sa fournaise et son fourneau. Elle a donc besoin d'une huile de qualité supérieure. Le personnel de bureau de la députée lui indique qu'elle n'a qu'à communiquer avec Hydro-Québec pour démontrer ses besoins en huile et que la compagnie fera les changements nécessaires.

Ces deux cas démontrent clairement plusieurs caractéristiques de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine. Il est difficile d'évaluer les raisons qui poussent les Madelinots à contacter leur députée pour des problèmes semblables. Le peu de recours face à une fonction publique pratiquement absente pourrait être un élément de réponse. L'exiguïté du comté permet de développer une relation particulière avec la députée qui, plus qu'une simple intermédiaire, devient une véritable confidente. L'éloignement et l'insularité du comté ne font qu'ajouter à cette relation de confiance des commettants envers la députée qui semble être leur seul lien avec l'administration publique.

#### La députée: "agent d'information"

Les différents cas soulevés auparavant nous ont permis de vérifier plusieurs des tâches dévolues au député-intermédiaire. La correspondance de la députée nous permet de comprendre l'importance de son rôle d'agent d'information auprès de ses commettants. Certaines lettres n'étaient que des demandes d'informations sur différents sujets. Lorsque des requêtes de ses commettants devaient être refusées, la députée se faisait un devoir d'expliquer les raisons qui ont motivé le refus. En ce sens, la députée informait ses commettants. Toutefois, le rôle d'agent d'information du député s'effectue en sens inverse également.

---

<sup>96</sup> Fonds DLB, Dossiers personnels des électeurs, avril 1984.

Notre entrevue avec Denise LeBlanc-Bantey nous a permis de questionner l'ex-députée sur les moyens qu'elle utilisait pour informer ses commettants sur les nouveaux programmes gouvernementaux, sur ses positions face aux politiques gouvernementales ou sur différents sujets touchant le comté des Îles-de-la-Madeleine. Une chronique rédigée par elle ou son personnel de bureau était publiée dans l'hebdomadaire des Îles, Le Radar. La bibliothèque de l'Assemblée nationale conserve les exemplaires du journal et nous avons pu vérifier le contenu des chroniques de la députée. Nous avons effectué une analyse systématique du journal pour les années 1977 à 1985, les années de députation de Denise LeBlanc-Bantey.

Le 20 janvier 1977, un avis est publié dans le but de prévenir les propriétaires des terrains sur le trajet de la route 199. "Le bureau du député désire informer la population que les expropriations pour la route 199 sont définitives et que le dossier sera terminé en 1977."<sup>97</sup> L'annonce de la fermeture de ce dossier a une certaine importance pour les Madelinots puisque plusieurs d'entre eux ont eu beaucoup de difficultés à s'entendre avec les autorités gouvernementales même après l'échéance prévue par la députée.

Quelques semaines plus tard, Le Radar publiait un discours de LeBlanc-Bantey sur les pêches maritimes. Étant également adjointe parlementaire aux Pêcheries, la députée livrait, à Gaspé, un discours intitulé "Bâtir les pêches de demain".<sup>98</sup> L'importance du secteur des pêches aux Îles a été établie auparavant. Il est compréhensible que le journal local fasse état des projets gouvernementaux sur le sujet. L'hebdomadaire des Îles publie régulièrement des articles d'autres journaux concernant la députée. C'est le cas, notamment, d'une lettre ouverte de LeBlanc-Bantey à Pierre Bourgault, publiée dans Le Soleil et, une semaine plus tard dans Le Radar.<sup>99</sup>

---

<sup>97</sup> Le Radar, jeudi 20 janvier 1977.

<sup>98</sup> Le Radar, jeudi 17 février 1977.

<sup>99</sup> Le Soleil, 2 octobre 1980, p.A-7.

La chronique de la députée débute officiellement au mois d'avril 1978. Intitulée "Votre député vous informe", cette chronique a pour but de publier "quelques bribes d'informations dont le contenu prendra surtout l'allure d'informations gouvernementales."<sup>100</sup> Il est intéressant de remarquer les changements dans l'approche de la députée dans sa chronique. Au mois de juin 1978, le titre est changé pour "Le coin du député". À l'automne 1980, après le référendum et avant les élections de 1981, c'est une chronique plus personnelle intitulée "Avec Denise" où la députée se permet quelques remarques sur le candidat du Parti libéral des Îles.

Le contenu de la chronique varie selon ce qui se produit aux Îles, mais aussi sur la scène politique provinciale et nationale. L'un des premiers articles de la députée se veut une justification de la décision du gouvernement du Québec de baisser la taxe de vente. Par le fait même, elle écorche Jean Chrétien, le ministre fédéral des Finances, qui "nous refuse l'argent qui nous appartient".<sup>101</sup> LeBlanc-Bantey signe occasionnellement ce genre de chronique où elle défend les politiques mises de l'avant par le gouvernement provincial tout en rabaissant le travail du gouvernement fédéral.

Cependant, la majeure partie de ses écrits justifie et approuve les actions du gouvernement du Parti québécois. C'est le cas lors du rachat, par le gouvernement, des actifs de la Gorton Pew, une importante usine de transformation de poisson aux Îles.<sup>102</sup> Lors de la campagne de financement du Parti québécois aux Îles, LeBlanc-Bantey en profite pour justifier les bienfaits de la loi sur le financement des partis politiques.<sup>103</sup> Alors qu'une autre campagne de financement de son parti est en cours, elle souligne que le Parti québécois est plus en vie que jamais dans le comté puisque le nombre de membres a augmenté significativement et elle en profite pour dresser un bilan des accomplissements du gouvernement péquiste aux Îles-de-la-Madeleine.<sup>104</sup>

---

<sup>100</sup> Le Radar, mercredi 28 avril 1978, p.10.

<sup>101</sup> Le Radar, mercredi 3 mai 1978, p.17.

<sup>102</sup> Le Radar, mercredi 28 juin 1978, p.8. Nous reparlerons, dans le dernier chapitre, des impacts économiques pour le gouvernement et pour les Madelinots.

<sup>103</sup> Le Radar, mercredi 31 mai 1978, p.16.

<sup>104</sup> Le Radar, mercredi 5 décembre 1979, p.6.

En temps d'élections ou lors du référendum, les chroniques de la députée portent évidemment sur l'option qu'elle représente. La période qui précède le référendum de 1980 est particulièrement fertile en articles de toutes sortes. Dans un premier article, LeBlanc-Bantey tente de convaincre les Madelinots de voter en faveur de l'option souverainiste et soutient que c'est le temps de s'affirmer.<sup>105</sup> Dans un second article, elle souhaite "dépéquiser" le référendum, en soulignant que l'avenir des Québécois passe bien avant la partisanerie politique.<sup>106</sup> Une troisième chronique prévient les Madelinots que le gouvernement fédéral débarquera aux Îles pour les inonder de subventions dans le but de les convaincre de voter "non".<sup>107</sup> Dans un dernier article avant le référendum, elle soutient que les subventions resteront les mêmes sauf qu'elles seront émises par le gouvernement du Québec puisque "nos impôts seront perçus par Québec".<sup>108</sup>

Normalement, les chroniques de la députée traitent des décisions gouvernementales qui affectent directement la vie des Madelinots. Dans sa chronique du 17 mai 1978, elle précise le processus de sélection des concessionnaires de Loto-Québec. Elle explique le fonctionnement des concours publics et soutient, encore une fois, que le Parti québécois n'utilise pas le patronage politique.<sup>109</sup> Un autre article explique le mode de sélection des nouveaux pêcheurs de homard.<sup>110</sup> Dans une autre de ses chroniques, elle encourage les Madelinots à soutenir l'Agro-Coop et l'agriculture des Îles pour favoriser le développement du potentiel agricole qu'elle juge sous-exploité.<sup>111</sup>

La députée est également sollicitée pour expliquer et défendre les positions du gouvernement à travers la province. Toutefois —et cela se produit fréquemment— elle est approchée pour effectuer des apparitions publiques pour les groupements de

---

<sup>105</sup> Le Radar, mercredi 13 février 1980, p.5.

<sup>106</sup> Le Radar, mercredi 27 février 1980, p.2.

<sup>107</sup> Le Radar, mercredi 23 avril 1980, p.5.

<sup>108</sup> Le Radar, mercredi 14 mai 1980, p.2.

<sup>109</sup> Le Radar, mercredi 17 mai 1978, p.6.

<sup>110</sup> Le Radar, mercredi 16 janvier 1980, p.5.

<sup>111</sup> Le Radar, mercredi 5 mars 1980, p.4.

femmes. Le fonds d'archives contient très peu d'allocutions qui concernent directement la circonscription des Îles-de-la-Madeleine. L'analyse de cette portion du fonds d'archives nous permet d'affirmer que les charges d'adjoint parlementaire et de ministre exigent beaucoup plus d'apparitions et d'allocutions publiques que le travail de représentant de comté.

En tant qu'adjointe parlementaire aux Pêcheries, Denise LeBlanc-Bantey a prononcé plusieurs discours qui défendaient les décisions du gouvernement péquiste de l'époque. C'est surtout le projet de décentralisation de la Direction Générale des Pêches Maritimes qui suscitait les réactions les plus fortes. Cependant, le projet ne soulève aucune controverse aux Îles puisque les Madelinots appuient majoritairement la décision du gouvernement. Elle utilise plusieurs journaux, comme Le Soleil et Le Devoir, dans le but d'expliquer le projet et d'influencer positivement l'opinion publique.

Lors de son mandat, le député de la majorité est tenu de défendre les positions du gouvernement. Le premier mandat de Denise LeBlanc-Bantey nous permet de comprendre son implication, en tant que députée, dans le débat référendaire. Les allocutions de la députée sur la question référendaire ne sont pas très nombreuses, mais elles démontrent bien le travail effectué dans le but de convaincre la population du Québec des "bienfaits" de la souveraineté. La députée prononce des discours un peu partout à travers la province. Le contenu de ses allocutions nous apparaît sans grande importance pour notre travail. C'est davantage la somme de travail exigée à faire la propagande de la position du gouvernement qui est intéressante. En effet, lorsqu'elle s'éloigne de sa circonscription, elle peut difficilement répondre elle-même aux exigences de ses commettants.

L'importance de la question, pour l'avenir du Québec, fait en sorte que les députés du Parti québécois sont mobilisés pour convaincre la population de l'option souverainiste. La députée effectue la plupart de ses discours dans la région de la Gaspésie et des Îles. Toutefois, elle est sollicitée pour défendre l'option souverainiste lors de plusieurs regroupements partisans. Pendant un colloque à Joliette, organisé

par la Société nationale des Québécois, elle prononce une allocution titrée "Jalons pour une politique sociale d'un Québec souverain".<sup>112</sup> Le fonds contient également des notes pour une allocution pré-référendaire qu'elle prononce à Sherbrooke le 23 février 1980.<sup>113</sup>

Il est rare que les députés se déplacent aussi loin de leur région pour défendre un projet de loi ou tout autre position du gouvernement. L'aspect "national" de la question soulevée par le référendum de 1980 est sans doute l'élément qui détermine cette mobilisation des députés. Le fonds d'archives contient plusieurs discours prononcés à l'extérieur de son comté par Denise LeBlanc-Bantey, mais ceux-ci sont directement rattachés à ses positions de ministre et de ministre déléguée, selon l'époque. En tant que députée représentant son parti politique, elle a soutenu la candidature électorale de David Levine lors d'une assemblée au Campus Snowdon du Collège Vanier.<sup>114</sup>

Aux Îles-de-la-Madeleine, les sujets abordés par Denise LeBlanc-Bantey tournent autour des pêches maritimes, du référendum et des bienfaits du Parti québécois pour les Madelinots. C'est du moins ce que renferme cette portion du fonds d'archives. Comme il nous est facile de le vérifier, les discours sur les réalisations du P.Q. dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont prononcés aux alentours du référendum de 1980 et des élections générales de 1981.

### Conclusion:

Comme nous l'avons brièvement souligné au début du chapitre, les députés ont des conditions de travail qui favorisent l'interaction avec leurs commettants. Ils sont relativement bien rémunérés même si la charge de travail est souvent très grande. De plus, ils reçoivent plusieurs allocations et indemnités afin de bien répondre aux exigences de leurs électeurs. Dans le cas de la députée des Îles, le fait qu'elle pût

---

<sup>112</sup> Discours de DLB, Fonds DLB, boîte no.4, Joliette 27 octobre 1979.

<sup>113</sup> Discours de DLB, Fonds DLB, boîte no.4, Sherbrooke 23 février 1980.

<sup>114</sup> Discours de DLB, Fonds DLB, boîte no.4, 23 novembre 1979.

utiliser l'avion gouvernemental lui permettait de sauver beaucoup de temps lors de ses voyages vers son comté et ainsi offrir un meilleur service aux Madelinots.

Les particularités de la circonscription sont le facteur qui influence le plus le travail du député-intermédiaire. Si, pour les rôles de législateur et de contrôleur, le clivage opposition/pouvoir est l'un des principaux facteurs d'influence, notre étude démontre que, pour une grande partie du rôle d'intermédiaire, ce n'est pas un facteur prépondérant. Lorsque la députée tente de faire avancer les dossiers de ses commettants auprès des fonctionnaires, le fait qu'elle soit du côté ministériel ne semble pas l'avantager outre mesuré. Toutefois, lorsqu'il s'agit de problèmes qui nécessitent l'intervention d'un ministre, il est fort probable que le fait de faire partie du parti au pouvoir l'aide d'une certaine façon. Nous pouvons affirmer que la situation géographique et les conditions socio-économiques de la circonscription ont un impact beaucoup plus significatif sur le travail du député-intermédiaire. En effet, les particularités du comté définissent directement le genre de problème que le député aura à résoudre.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la députée fut confrontée à des problèmes qu'il nous est difficile d'imaginer ailleurs. Le prix du lait qui est plus élevé en raison des frais de transport. Plusieurs Madelinots sont forcés de payer eux-mêmes les frais de transport pour se faire soigner hors de l'archipel. Ces cas sont directement liés à la situation géographique du comté qui est isolé du reste de la province. Les nombreuses demandes de renseignements qui affluent au bureau de la députée sont le résultat du manque de services gouvernementaux aux Îles. Toutefois, il nous est impossible de déterminer s'il y a moins de demandes de renseignements dans les bureaux des autres députés. Les demandes de permis de pêche démontrent l'intérêt, mais aussi l'insécurité face à ce secteur crucial pour l'économie madelinienne. Donc, il ne fait aucun doute que les caractéristiques particulières de la circonscription déterminent réellement le genre et la somme de travail qui attend le député.

Dans une circonscription rurale aussi petite et peu peuplée, les relations qu'entretient la députée avec ses commettants semblent bien différentes que dans une grande circonscription urbaine. Le clivage urbain/rural est donc un facteur d'une certaine importance qui influe sur la façon dont l'intermédiaire effectue son travail. Bien que nous n'ayons que très peu de documents pour le démontrer, la députée a affirmé la difficulté d'être si proche de ses commettants car, souvent, elle devait jouer un rôle de travailleur social auprès d'eux. Nous ne pouvons affirmer que ce genre de situation ne se produit pas dans les villes, mais, compte tenu des populations plus vastes et des multiples services gouvernementaux généralement disponibles, il nous est permis d'en douter fortement.

Les particularités du comté des Îles n'empêchent pas certaines constantes dans la nature des demandes des commettants. En effet, les demandes d'emploi, de biens et d'argent sont des caractéristiques du travail de député-intermédiaire, peu importe le comté. Toutefois, selon les documents conservés dans le fonds d'archives, il nous apparaît que la députée a su conserver son intégrité en faisant confiance aux instances décisionnelles et en respectant les modes de sélection et d'attribution des emplois et des subventions. Il semble que cette façon de procéder ait grandement facilité son travail.

Le travail de la députée en tant que médiatrice pour le gouvernement auprès des électeurs de sa circonscription touche plusieurs niveaux. D'abord, elle publie une chronique dans le journal local des Îles, Le Radar, afin de renseigner les Madelinots sur les différentes décisions du gouvernement. Elle utilise également cette parution pour faire la promotion de lois ou projets de loi qui peuvent être contestés par la population. Ensuite, nous avons constaté que Denise LeBlanc-Bartey, en tant que députée des Îles-de-la-Madeleine, est davantage sollicitée pour promouvoir les projets gouvernementaux dans la région qu'elle représente que partout ailleurs dans la province.

Toutefois, lorsque l'enjeu touche l'ensemble de la province, comme ce fut le cas lors du référendum de 1980, elle effectue plusieurs apparitions dans le but de convaincre la population de la validité de la thèse gouvernementale. L'image et la personnalité de la députée jouent un rôle important lorsqu'il est question d'apparitions publiques. Les nombreux discours pour des regroupements féministes sont directement reliés à sa position de pouvoir, bien avant qu'elle fût nommée ministre déléguée à la Condition féminine. De même, lorsqu'elle est aux commandes d'un ministère ou responsable d'un dossier auprès d'un ministre, elle est grandement sollicitée pour expliquer et défendre les positions du gouvernement à travers la province.

### **Chapitre 3**

#### **Le travail de la députée-intermédiaire auprès des élus municipaux de son comté.**

L'une des facettes du travail d'intermédiaire du député est, comme nous l'avons vu, de répondre aux besoins et aux demandes de ses commettants. Toutefois, le travail d'intermédiaire ne se borne pas à guider les requêtes de ses électeurs à travers les dédales de l'administration publique ou d'écouter leurs doléances et leurs problèmes. La députée devait répondre aux attentes d'une communauté; elle devait promouvoir les dossiers régionaux, le potentiel économique, culturel et social de sa circonscription. Là où la députée doit satisfaire les demandes de ses commettants, elle doit également tenter de combler les exigences des représentants municipaux, des groupes de pression et des différents groupements représentant la population. En réalité, le travail de l'intermédiaire auprès des élus municipaux et des groupes de pression ressemble parfois à son travail auprès des particuliers.

Toutefois, lors du dépouillement du fonds d'archives, nous n'avons retrouvé que très peu de traces des groupes de pression aux Îles-de-la-Madeleine. Pour des raisons qui nous sont encore inconnues, nous n'avons trouvé trace que de deux groupes qui ont consulté la députée pour faire avancer leurs dossiers. Nous n'avons que des hypothèses pour expliquer cette situation. Est-ce que le fait d'être isolés du continent empêche les Madelinots de s'associer à d'autres regroupements? Les documents relatifs aux groupes de pression se trouvent peut-être parmi les documents que la députée n'a pas confiés aux Archives nationales. Nous restons sans réponse face à ces questions. Pour cette raison, nous devons nous contenter de n'aborder que modestement les groupes de pression dans notre travail.

Pour ce chapitre, nous avons utilisé la même méthode que le chapitre précédent en répertoriant la correspondance de la députée qui concernait l'ensemble du comté des Îles. Nous avons sélectionné certains dossiers qui nous permettent de rendre compte du travail d'intermédiaire de la députée des Îles en plus d'évaluer l'importance du comté dans la nature des requêtes faites auprès de la députée.

Dans un premier temps, nous traiterons brièvement des facteurs d'influence du député-intermédiaire dans ses relations avec les élus municipaux. Cette étape est particulièrement importante puisqu'elle permet de mieux comprendre le rapport de force entre ces deux paliers représentatifs. Deuxièmement, nous démontrerons plusieurs des similitudes qui existent entre le travail d'intermédiaire auprès des électeurs et celui auprès des élus municipaux. Parfois, le travail de la députée auprès des municipalités est sensiblement le même qu'auprès des particuliers puisqu'elle sert de lien avec les instances décisionnelles. Dans un troisième temps, nous analyserons les relations qu'entretenait la députée avec les élus municipaux de sa circonscription. Cette étape sert à démontrer le véritable travail de la députée alors que les demandes qui lui sont présentées nécessitent des représentations beaucoup plus importantes que celles faites pour ses commettants. Pour terminer, nous croyons indispensable de traiter des relations de LeBlanc-Bantey avec ses collègues ministres. Il nous apparaît important de démontrer comment la députée s'y prenait pour convaincre ses pairs de l'urgence des requêtes. De plus, certains documents font état des relations tendues qu'elle entretenait avec un ministre en particulier. Il est donc essentiel d'évaluer comment ses différends avec le ministre affectent son travail.

### Les facteurs d'influence

Plusieurs facteurs, à des niveaux bien différents, influencent le travail du député intermédiaire. Les auteurs font souvent état des clivages opposition/ministériel ou rural/urbain pour définir le travail du député. Danielle Rioux hiérarchise les différents rôles du député et elle accorde une grande importance à ces clivages, et plus particulièrement au clivage opposition/ministériel.<sup>115</sup> Dans le cas qui nous occupe, le rôle d'intermédiaire, le fait d'appartenir au parti au pouvoir ne semble pas un facteur aussi déterminant. Il est vrai que le fait d'appartenir au parti au pouvoir peut occasionner une certaine facilité de communication avec les membres du gouvernement. Toutefois, il semble être tout aussi difficile aux députés de la majorité de s'entretenir avec les ministres. D'ailleurs, c'est l'une des tâches du député-

---

<sup>115</sup> Rioux, op.cit., p.104.

intermédiaire de s'assurer que sa circonscription reçoive sa juste portion de subventions de la part des ministères.

Le clivage rural/urbain semble être beaucoup plus déterminant en ce qui concerne le travail de représentation auprès des élus municipaux et des groupes de pression du rôle d'intermédiaire. En effet, le député d'un comté rural doit souvent composer avec plusieurs élus municipaux alors que le député d'une circonscription urbaine traite avec une seule mairie. Il est intéressant de noter que ces deux représentants du peuple, les députés et les maires, ont une certaine dépendance envers leurs électeurs puisqu'ils ont des projets, ils ont fait des promesses et, dans une certaine mesure, ils doivent assurer leur réélection. Il est donc important de noter l'esprit de compromis, sur certains projets, qui anime la députée et les maires des municipalités des Îles-de-la-Madeleine. Comme nous l'avons démontré au chapitre précédent, les relations entre la députée et ses commettants sont caractérisées par une dépendance et une confiance qui nous apparaissent difficiles à trouver dans les circonscriptions urbaines.

Bien que ces clivages jouent un rôle d'une certaine importance pour ce qui est du travail d'intermédiaire, notre étude a pourtant démontré que les caractéristiques socio-économiques, géographiques et démographiques de la circonscription des Îles-de-la-Madeleine sont intimement liées à la nature des dossiers et de la clientèle de la députée. En fait, nous croyons que même si une autre personne que Denise LeBlanc-Bantey avait été élue dans ce comté, les problèmes seraient restés les mêmes. Toutefois, la manière dont la députée règle les problèmes lui est bien personnelle.

Il en est de même pour les relations avec les élus municipaux. Ceux-ci ont des attentes envers le député et les relations qu'ils entretiennent peuvent être influencées par leur personnalité. Si ce facteur doit être pris en considération lors de l'analyse, il nous semble difficile de le mesurer de la même manière que les autres facteurs d'influence. D'après ce que nous avons constaté dans les documents de la députée, les relations interpersonnelles entre les élus ne semblent pas jouer un très grand rôle

dans le travail d'intermédiaire qu'elle réalise. Elle doit satisfaire l'ensemble de la population de sa circonscription même si elle n'entretient pas de bonnes relations avec certains élus municipaux de son comté.

Nous avons déterminé que le cheminement des requêtes dépendait de la nature du problème et du réseau de communication établi par la députée. Lorsqu'elle traitait les demandes de ses commettants, elle utilisait rarement la "filière politique", faisant confiance au travail des fonctionnaires. Il faut souligner qu'au fil des années, elle semble s'être tissé un réseau de communication permettant l'analyse des requêtes de ses commettants plus rapidement. Toutefois, les requêtes des élus municipaux et des groupes de pression font souvent appel à des degrés décisionnels ou à des pouvoirs politiques plus élevés que le sien. Nous tenterons de démontrer que les liens qu'elle a tissés avec ses collègues politiciens et leur personnel de bureau sont tout aussi importants, sinon plus, puisqu'ils permettent de développer l'ensemble de sa communauté et, dans le cas des Îles, de rattraper un retard certain sur le reste de la province.

### Les relations députée versus élus municipaux

Il est intéressant de remarquer une certaine similitude entre le travail effectué par le député auprès de ses commettants et celui auprès des élus municipaux et des groupes de pression. Des demandes de subvention, des demandes de renseignements, la représentation auprès des autorités ministérielles: une grande partie du rôle d'intermédiaire du député auprès des municipalités est identique à celui fait pour ses électeurs. Toutefois, l'ampleur des requêtes faites à la députée est beaucoup plus considérable. Les sommes d'argent impliquées dans les demandes et leur importance pour le développement de la circonscription font toute la différence entre le travail d'intermédiaire auprès des commettants et celui auprès des municipalités.

Les autorités municipales se servent de la députée pour acheminer leurs demandes aux ministres concernés. Il nous est difficile d'affirmer si cette façon de procéder donne plus de poids à leurs requêtes ou si c'est le meilleur moyen pour sauver du temps. Ce n'est sûrement pas la seule façon de procéder puisqu'il existe des programmes gouvernementaux visant les municipalités. Que ce soit pour demander de l'argent ou pour dénoncer une situation alarmante, les autorités municipales passent par la députée pour atteindre les ministres.

Il serait inutile d'énumérer toutes les occasions où la députée a joué son rôle d'intermédiaire auprès des villes. Nous avons privilégié quelques dossiers qui représentent bien le travail effectué par Denise LeBlanc-Bantey. Chaque année, la députée disposait d'une somme de 150 000,00\$ pour améliorer le réseau routier municipal de sa circonscription. Nous verrons plus loin de quelle façon la députée distribuait ce montant. Toutefois, ces sommes semblaient bien insuffisantes puisque les municipalités envahissent sa correspondance de demandes de subvention pour la réfection des routes. Le fait que plusieurs documents soient restés sur les Îles nous empêchait de faire une étude quantitative; nous croyons tout de même que ce genre de demande est l'un des plus nombreux dans le fonds d'archives.

Dans une correspondance à un représentant municipal de Cap-aux-Meules, la députée accuse réception de la résolution municipale qui demande une subvention supplémentaire de 15 000,00\$.<sup>116</sup> La députée recommande la demande au ministre des Affaires municipales pour qu'elle soit traitée rapidement. Dans une autre lettre, la députée accuse réception des résolutions adoptées par le conseil municipal au sujet du plan triennal du ministère des Transports. Elle soumet les résolutions au ministère.<sup>117</sup> Ces deux cas sont caractéristiques des demandes faites à la députée par les municipalités. Ces dernières votent des projets pour améliorer les services dans leur municipalité; ensuite, elles les soumettent par l'intermédiaire de la députée aux ministères concernés.

---

<sup>116</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 12 juin 1978.

<sup>117</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 19 mai 1978.

Dans ces cas où elle doit tenter de convaincre le ministre ou les fonctionnaires d'accepter les requêtes, la députée explique la situation ou le problème en décrivant les faits et en incluant une justification afin de favoriser l'acceptation des demandes. Lorsque l'année budgétaire tire à sa fin, la députée sait fort bien que les requêtes seront refusées puisque les ministres n'ont plus d'argent à donner; elle demande donc au ministre de prévoir des fonds dans son prochain budget. Nous pouvons affirmer que son expérience en tant qu'adjointe parlementaire et de ministre lui permet de comprendre et d'anticiper le résultat de ses démarches. En effet, son expérience au sein du gouvernement lui permet de comprendre les contraintes budgétaires. Toutefois, elle conteste rarement les décisions des ministres lorsqu'il s'agit de questions d'octroi d'argent.

Bien que les demandes pour le pavage ou la réfection des routes soient nombreuses, ce n'est pas le seul problème aux Îles relié à l'administration municipale. Plusieurs dossiers font ressortir le piètre état des réseaux d'égouts et d'aqueducs; parfois, des résidents ont même des problèmes d'alimentation en eau potable. Lors de l'entrevue, la députée soulignait que, sur plusieurs points, elle devait effectuer du travail de rattrapage afin de doter les Madelinots de services adéquats.

### Les distributions de subventions

À cette époque, l'une des tâches faisant partie du rôle de député est de distribuer, aux municipalités de sa circonscription, une enveloppe budgétaire afin de permettre aux maires de ces villes d'effectuer les réparations et les améliorations nécessaires au réseau routier de leur localité. Tous les députés de l'époque détenaient ce genre de budget discrétionnaire et ils en disposaient selon à leur guise. Dans le cas de Denise LeBlanc-Bantey, elle devait séparer ce budget en huit parties puisque le comté des Îles est divisé en huit municipalités. Toutefois, le fait que les sommes accordées n'étaient pas d'égale importance était parfois une source de conflit entre les représentants municipaux et la députée.

La députée distribuait ce budget selon les requêtes faites par les maires. Ces derniers proposaient des projets et la députée décidait de la validité et de l'importance de ceux-ci. Nous avons les documents pour les années 1978 et 1979 lesquels précisent la distribution des sommes de même que les travaux à exécuter avec cet argent. Pour l'année 1978, la députée devait distribuer 150 000,00\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Le 20 juin 1978, la députée écrit aux huit maires des villes des Îles-de-la-Madeleine pour leur apprendre les sommes qu'ils ont obtenues pour leur municipalité.<sup>118</sup>

Dans cette correspondance, Denise LeBlanc-Bantey accorde les sommes pour des travaux bien précis. En l'occurrence, la réfection du chemin "Head Lane" à Grosse Isle reçoit 10 000,00\$; plus de 30 000,00\$ vont à la ville de Fatima pour la réfection des chemins Longuépée et des Arsènes. Bref, elle distribue ces montants selon le mérite et l'urgence des demandes faites par les représentants municipaux. D'ailleurs, lors de notre entrevue avec l'ex-députée, elle nous confirma que certains projets devaient être refusés puisque d'autres municipalités attendaient depuis très longtemps que leur route soit pavée ou réparée. Elle favorisait les demandes pour les anciens développements au détriment des nouveaux que, souvent, elle jugeait inopportuns d'endosser.

Lors de notre analyse des données recueillies dans le fonds d'archives, nous avons pu constater que la députée semble laisser les autorités municipales décider des priorités en matière de réfection des chemins municipaux. Deux dossiers font état de ce fait. Au cours de l'année 1978, la députée a reçu deux pétitions qui réclamaient la réfection des chemins Boudreau et Cornier. Dans les deux cas, la députée suggère aux plaignants de faire pression sur les autorités municipales puisque ce sont eux qui décident des priorités en cette matière.<sup>119</sup>

---

<sup>118</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 20 juin 1978.

<sup>119</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 21 avril 1978 et 20 décembre 1978.

Certains peuvent croire que, par cette façon de procéder, la députée ne voulait que détourner le problème vers les autorités municipales. Toutefois, dans la majeure partie de sa correspondance, Denise LeBlanc-Bartey semble très respectueuse des divers paliers décisionnels. Elle ne veut pas s'ingérer dans les domaines qui ne la concernent pas. Elle préfère laisser les autorités compétentes faire leur travail.

Quelquefois, la distribution des subventions fait des mécontents et certains élus ne se gênent pas pour faire des reproches à la députée. Dans une lettre datée du 14 août 1978, la députée répond à un représentant de la municipalité de l'Étang-du-Nord, Elphège LeBlanc, qui se plaint de la répartition des montants d'argent entre les municipalités pour la réfection des chemins. Ce dernier laissait entendre que la députée avait agi sous le sceau de la partisanerie politique. Denise LeBlanc-Bartey lui répond que, contrairement à l'ancien député, elle n'agit pas de cette façon.<sup>120</sup>

Par la suite, elle envoie le compte rendu de sa distribution de subventions au ministre des Transports afin qu'il puisse vérifier de quelle façon les sommes ont été octroyées. L'année suivante, en 1979, elle répète la même opération mais, cette fois, il n'y a aucune trace de mécontentement dans sa correspondance.<sup>121</sup> Le fonds d'archives ne renferme des traces de ces opérations que pour les années 1978 et 1979. Rien ne nous permet d'affirmer que la députée ne faisait plus cette tâche par la suite; nous croyons au contraire que les documents pertinents ne sont pas dans ses archives.

Ce travail effectué par la députée n'est pas spécifique au comté des Îles-de-la-Madeleine puisque chaque député disposait d'un budget discrétionnaire qu'il distribuait dans sa circonscription. Nous croyons simplement qu'il était nécessaire de montrer une partie du travail de député et de quelle façon la députée l'effectuait. De plus, ce cas démontre, d'une certaine façon, le genre de critiques que la députée est susceptible de recevoir en faisant son travail. Les relations qu'elle entretient avec les

---

<sup>120</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 14 août 1978.

<sup>121</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 18 juin 1979.

élus municipaux sont d'une certaine importance puisque ceux-ci tentent d'en obtenir davantage pour leurs électeurs alors que la députée tente d'être le plus juste possible.

Toutefois, nous devons ajouter qu'il est plutôt rare de constater des tiraillements entre les municipalités des Îles. Bien sûr, certains projets forcent les maires à en exiger plus pour leurs électeurs mais, la plupart du temps, nous avons remarqué un esprit de compromis entre les municipalités, surtout lorsque le développement des Îles est en jeu. Nous avons quelques dossiers où les autorités municipales font preuve de conciliation afin de faciliter la croissance économique du comté.

C'est le cas lors de l'implantation de la mine de sel aux Îles. Dans une correspondance envoyée au maire de la municipalité de Fatima, Yvon Boudreau, l'un des employés de la députée veut faire taire les rumeurs voulant que le port d'expédition du sel soit établi à Fatima.<sup>122</sup> Selon les dires de l'attaché politique, le port d'expédition du sel est réservé à la municipalité de Grande-Entrée depuis le début du projet. D'ailleurs, dans une lettre antérieure, le maire de Grande-Entrée transmet, par le biais de la députée, une demande en règle pour l'obtention du port d'expédition du sel.<sup>123</sup> Denise LeBlanc-Bantey envoie la demande aux ministres des Ressources naturelles et des Transports de l'époque. Elle souligne au maire que la demande devra s'inscrire à l'intérieur des possibilités économiques et écologiques du projet minéralo-portuaire des Îles.<sup>124</sup> Finalement, c'est bien cette ville, Grande-Entrée, qui a reçu le port d'expédition du sel.

Lors de l'entrevue, l'ex-députée confirmait notre opinion quant aux relations entre les municipalités des Îles. Elle soulignait que celles-ci n'auraient pas tiré profit de nombreuses querelles puisque le comté en entier se devait de rattraper un certain retard sur le reste de la province. D'ailleurs, la construction de loyers à prix modique nous semble un dossier qui démontre certainement la conciliation entre les autorités municipales.

---

<sup>122</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 19 septembre 1979.

<sup>123</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 25 avril 1978.

<sup>124</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 18 mai 1978.

Lors du premier mandat de Denise LeBlanc-Bantey, les municipalités réclament des habitations à prix modique (HLM) pour les citoyens plus défavorisés. Toutefois, le budget du gouvernement ne permettait pas la construction des établissements pour toutes les municipalités qui en avaient fait la demande. Dans une correspondance envoyée au secrétaire-trésorier de la municipalité de Hâvre-aux-Maisons, la députée félicite les municipalités en cause pour leur esprit de compromis qui permet de faire avancer le dossier des loyers à prix modique.<sup>125</sup>

La construction de ces logements nous amène à aborder un autre dossier qui démontre que la députée défend les intérêts de ses commettants en plus d'essayer de favoriser les entrepreneurs locaux. Les premières HLM à être installés aux Îles ont été préfabriqués par la compagnie Boplex de Drummondville. Malheureusement, les établissements sont remplis de défauts de construction et personne ne sait si le transport les a causés ou si la compagnie est en faute. Dans plusieurs lettres envoyées aux responsables municipaux, la députée les informe que le gouvernement du Québec a dû débloquer 300 000,00\$ afin de corriger les vices de construction. De plus, des actions sont entreprises contre cette compagnie pour qu'elle fasse les corrections nécessaires.<sup>126</sup>

Dans une lettre qu'elle adresse à Guy Tardif, le ministre des Affaires municipales, Denise LeBlanc-Bantey demande de ne plus avoir recours à la préfabrication et surtout à la compagnie qui a effectué les travaux la première fois.<sup>127</sup> Elle lui suggère d'utiliser les entrepreneurs des Îles, s'ils soumissionnent raisonnablement. Ses efforts semblent toutefois vains puisque, dans une seconde correspondance au ministre Tardif, la députée soulève le problème que les deux nouveaux HLM aux Îles seront construits en préfabriqué, malgré les mauvaises expériences du passé.<sup>128</sup> Denise LeBlanc-Bantey affirme même que cette décision de recourir au même procédé de fabrication pourrait nuire à la réélection du Parti

---

<sup>125</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 12 janvier 1978.

<sup>126</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 29 octobre 1979.

<sup>127</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 30 octobre 1979.

<sup>128</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 19 décembre 1979.

québécois dans le comté. Par le fait même, elle réitère son désir de recourir aux entrepreneurs locaux.

En tant que députée, Denise LeBlanc-Bantey peut tenter d'influencer certaines décisions des ministres surtout lorsque sa circonscription est touchée. Cependant, il semble que ce soit assez difficile d'approcher un ministre pour lui suggérer des modifications ou pour lui expliquer des situations pénibles dans son comté. Lors de l'entrevue, Denise LeBlanc-Bantey qualifiait le conseil des ministres de cercle fermé où il est aussi difficile d'approcher un ministre pour un député au pouvoir que pour un député de l'opposition. Cependant, elle semblait entretenir de bonnes relations avec plusieurs ministres du gouvernement de l'époque.

### Les relations de la députée avec les décideurs

Plusieurs facteurs peuvent influencer la manière de faire avancer un dossier. Les bonnes relations entre la députée et certains ministres permettent souvent le règlement de certains cas délicats. Également, le réseau de communication employé par la députée peut parfois avoir le même résultat. Toutefois, lorsque les relations sont difficiles avec des collègues ministres, les conflits peuvent retarder et mettre en péril le règlement d'un dossier. Alors que Denise LeBlanc-Bantey était adjointe parlementaire en matière de Pêcheries auprès de Rodrigue Tremblay, le ministre de l'Industrie et du Commerce, ses relations tendues avec le ministre l'empêchaient de faire son travail de façon efficace. Lorsque nous avons soulevé ce point délicat lors de notre entrevue, l'ex-députée n'a pas voulu répondre à nos interrogations; du moins, elle a refusé de nous laisser enregistrer ses réponses. Toutefois, le fait que le secteur des pêcheries fut confié à un autre ministère en 1979 laisse sous-entendre l'importance du conflit entre l'adjointe parlementaire et le ministre Tremblay.

Les relations difficiles de la députée avec le ministre Rodrigue Tremblay semblent être une exception puisqu'elle nous confiait que, la majeure partie du temps, elle s'entendait bien avec ses confrères. Bien qu'elle ne fût pas toujours en accord

avec la façon de travailler de certains, leurs relations étaient basées sur le respect. L'une des facettes de son travail était de convaincre les ministres et les hauts fonctionnaires de la nécessité des travaux et des requêtes qu'elle soumettait. Lors de l'entrevue, elle mentionne que l'un des moyens privilégiés est d'inviter les ministres concernés à visiter son comté.

Bien que nous ayons très peu de traces de ses actions sur ce dossier dans le fonds d'archives, l'établissement d'une succursale du Cégep de Gaspé aux Îles semble être un exemple de choix. La députée nous expliquait que, pour freiner l'exode des jeunes vers le continent et pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures, elle voulait implanter aux Îles un campus collégial qui dispenserait les cours généraux et ainsi ouvrir une porte aux jeunes Madelinots sans les obliger à quitter immédiatement. C'est avec un budget dérisoire que fut créé le campus collégial et les salles de cours étaient des maisons mobiles.

Le discours du premier ministre Lévesque, lors de l'inauguration, fait état de l'ingéniosité des Madelinots mais, surtout, il promet des fonds pour la bibliothèque. Quelques instants auparavant, la députée lui avait fait visiter l'endroit où était la bibliothèque et c'est avec surprise qu'il avait constaté qu'il n'y avait aucun livre à l'intérieur. C'est donc l'un des moyens préconisés par Denise LeBlanc-Bantey pour convaincre les responsables de l'urgence d'une situation.

D'ailleurs, elle agit de la même façon avec les hauts fonctionnaires des différents ministères. Hugues Morrissette, sous-ministre aux Transports à l'époque, est l'un de ceux-là. Dans une lettre du 13 mars 1978, la députée lui transmet une série de dossiers très urgents. Elle lui souligne qu'elle a apprécié sa visite et sa compréhension de la situation particulière des Îles.<sup>129</sup> Dans une seconde lettre quelques semaines plus tard, elle accuse réception de son rapport sur la situation des Îles dans le domaine des transports et elle l'appuie entièrement.<sup>130</sup> Dans une troisième

---

<sup>129</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 13 mars 1978.

<sup>130</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 24 avril 1978.

lettre, elle lui transmet, encore une fois, une liste des travaux à être effectués dans son comté en lui demandant d'accorder une attention particulière à ces travaux qui permettent de rattraper certains retards dans le pavage et la réfection des routes.<sup>131</sup>

Lors d'une rencontre tout à fait imprévue, nous avons pu discuter avec M. Morrissette de ses relations avec l'ex-députée. Il nous soulignait qu'après avoir constaté la situation des Madelinots, il n'était pas difficile de le convaincre de l'urgence des travaux. Sur ses relations avec Denise LeBlanc-Bantey, il mentionnait qu'ils avaient plusieurs affinités et que la simplicité de l'ex-députée permettait d'être sur la même longueur d'ondes sans faire de détour.

### Conclusion

Le principal objectif de ce chapitre était d'analyser les relations de la députée avec les autorités municipales des Îles-de-la-Madeleine. Comme il n'y avait pratiquement aucune trace des groupes de pression ou des compagnies dans les archives, nous avons malheureusement dû laisser tomber cette partie de son travail. Le travail d'intermédiaire auprès des municipalités ressemble beaucoup à celui effectué auprès des commettants. Toutefois, les enjeux ne sont pas les mêmes.

Si, dans ses relations avec ses commettants, le fait d'appartenir à la majorité n'apportait pratiquement aucun avantage, il en est autrement lorsqu'elle représente les municipalités de sa circonscription. Comme nous l'avons démontré, l'importance des demandes, sur les plans financiers et législatifs, nécessite un contact privilégié avec les ministres et les hauts fonctionnaires. Malgré le fait que LeBlanc-Bantey affirme que le conseil des ministres soit un cercle fermé, il nous est permis de croire que c'est un avantage pour les Madelinots d'être représentés par une députée au pouvoir.

L'un des moyens qu'elle privilégie, pour convaincre les ministres et les hauts fonctionnaires, est de leur faire visiter le comté pour les persuader de l'urgence des

---

<sup>131</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 8 mai 1978.

travaux à effectuer. Dans plusieurs dossiers que nous avons étudiés, cette stratégie semble avoir rapporté des dividendes pour les Madelinots. Il nous est difficile d'évaluer la portée de ces visites puisque, dans la majorité de sa correspondance, elle souligne le retard des Îles et le fait qu'elle doive effectuer du travail de rattrapage afin de doter les Madelinots de services adéquats.

## **Chapitre 4**

### **Le rôle d'adjointe parlementaire aux pêcheries de Denise LeBlanc-Bantey face à ses commettants et à son comté.**

Comme nous l'avons démontré dans le premier chapitre, la pêche est sans contredit le secteur économique le plus important des Îles-de-la-Madeleine. De plus, sans en faire une analyse quantitative, nous pouvons affirmer que ce fait transparaît constamment dans la correspondance de la députée. Nous ne voulons pas aborder l'importance de l'influence d'un député-ministre sur les affaires de comté puisque cela aurait nécessité l'étude de plusieurs fonds d'archives pour rendre l'analyse crédible. Toutefois, nous ne pouvons passer outre le fait qu'un député se retrouve responsable de l'activité économique la plus importante de sa circonscription. En effet, Denise LeBlanc-Bantey est nommée, dès 1977, ministre déléguée aux Pêcheries au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce puis, dans le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation jusqu'en 1981.

Le travail de la ministre se trouve donc directement lié aux principales préoccupations de ses commettants. La correspondance de la députée sur les Pêcheries est volumineuse et aborde plusieurs facettes du métier de pêcheur. Les demandes d'émission et de renouvellement de permis de pêche sont monnaie courante et elles proviennent de tous les comtés impliqués dans le secteur de la pêche. On ne peut affirmer que les Madelinots consulteraient aussi fréquemment Denise LeBlanc-Bantey si elle n'était pas responsable de ce dossier. Une brève analyse de sa correspondance nous permet plutôt d'affirmer le contraire. En effet, quelques pêcheurs des circonscriptions côtières soumettent leur cas à leur député, mais la majorité écrit directement à la ministre déléguée, bien qu'ils ne soient pas ses commettants.

Dans un premier temps, nous étudierons brièvement le travail effectué par Denise LeBlanc-Bantey pour les pêcheurs des autres circonscriptions. Cet exercice a pour but de démontrer la façon dont elle traite les demandes de ces pêcheurs afin de faire un parallèle avec le traitement qu'elle réserve aux pêcheurs madelinots. Par la

suite, nous analyserons l'apport, pour les pêcheurs madelinots, du poste de ministre-déléguée qu'elle occupe au sein du gouvernement. Enfin, nous étudierons, à travers trois dossiers que nous avons choisis, les interventions législatives de Denise LeBlanc-Bantey, dans le but de connaître les actions qu'elle a entreprises pour améliorer le sort des pêcheurs, parmi lesquels se trouve une fraction non négligeable de ses propres commettants.

### Les relations avec les pêcheurs des autres comtés

Plusieurs pêcheurs soumettent leur dossier à leur député qui sert d'intermédiaire en transmettant la documentation à Denise LeBlanc-Bantey. L'exemple le plus fréquent est celui du député de Duplessis, Denis Perron, qui transmet la documentation d'un ou de plusieurs de ses commettants à la ministre pour s'assurer que l'analyse des dossiers soit faite de façon équitable. Le travail de Denise LeBlanc-Bantey est fort simple à ce niveau puisqu'elle ne fait que faire suivre les dossiers aux autorités gouvernementales qui, elles, jugent de la pertinence des dossiers et rendent leur décision. La Direction Générale des Pêches Maritimes (DGPM) est l'organisme gouvernemental qui évalue les demandes et émet les autorisations de pêcher.

La ministre s'assure que la décision lui soit transmise afin de la faire parvenir elle-même au requérant. Cette méthode permet à la ministre de faire un suivi assez complet des dossiers qu'elle achemine vers les instances décisionnelles, mais aussi de démontrer au requérant qu'elle s'occupe vraiment des dossiers qui lui sont soumis. Dans la majorité des cas, Denise LeBlanc-Bantey signe la correspondance destinée aux personnes qui lui écrivent. Toutefois, c'est l'un de ses attachés politiques qui, bien qu'il agisse sous sa responsabilité, prend contact avec les fonctionnaires et s'occupe ainsi des requêtes. La plupart des requêtes sont de simples formalités administratives puisque la ministre n'a pas le pouvoir d'influencer le choix des pêcheurs qui recevront un permis de pêche.

Soit parce qu'ils ont voté "du bon bord" ou que c'est leur dernier espoir, les commettants croient que leur dossier sera mieux traité s'ils l'acheminent directement à la ministre. Cette stratégie n'est pas nécessairement mauvaise puisque Denise LeBlanc-Bantey s'assure que le dossier est bien complet et qu'il ne manque aucun renseignement avant de l'acheminer aux responsables. Les délais semblent assez rapides puisque, la plupart du temps, elle répond aussitôt la demande reçue et elle transmet le dossier aux autorités en deçà d'un mois de la date de l'envoi du requérant. Toutefois, elle se garde de promettre des résultats heureux. Au contraire, elle refuse à plusieurs reprises de s'ingérer dans les processus décisionnels afin de favoriser un individu en particulier. Elle dénonce même les "cadeaux politiques" de l'ex-député des Îles. Toutefois, nous n'avons fait aucune recherche pour confirmer les dires de Denise LeBlanc-Bantey au sujet de son prédécesseur et rien ne prouve de telles accusations.

### Les relations avec les Madelinots

Pour les Madelinots, la pêche est un acquis dont la réglementation est souvent difficile à accepter. La correspondance de Denise LeBlanc-Bantey fait état de plusieurs cas qui démontrent l'incompréhension, quelquefois de la réglementation, mais aussi de la nécessité même de réglementer. Cette situation se produit surtout avec les pêcheurs de grande expérience qui ont débuté leur carrière avant que les gouvernements n'interviennent dans ce domaine d'activité.<sup>132</sup> Les demandes de renouvellement et d'émission de permis de pêche sont les plus nombreuses. Encore une fois, le travail de la députée se résume à transmettre les demandes à la DGPM et à demander d'être informée des résultats.

Lorsqu'elle envoie les requêtes aux fonctionnaires, elle plaide le cas de chacun des requérants et elle expose les aspects positifs de leur dossier en demandant de tenir compte de l'expérience des pêcheurs. Le suivi des dossiers envoyés au gouvernement lui permet d'évaluer l'évolution des demandes, mais, aussi, de

---

<sup>132</sup> La correspondance de la députée ne permet pas de savoir l'âge exact des électeurs mais l'argumentation fait souvent état de leur vaste expérience dans le domaine et de l'incompréhension des politiques en vigueur.

transmettre la réponse aux commettants. Cette façon de procéder lui donne une plus grande crédibilité puisqu'elle peut expliquer les décisions qui ont été prises. Lorsqu'il s'agit d'un refus, elle souligne le fait que très peu de permis sont disponibles et que les critères d'admissibilité doivent être respectés. Sans vouloir faire porter tout l'odieux par le gouvernement fédéral, elle ne manque pas de gêne pour rappeler que c'est ce dernier qui établit les quotas sur l'attribution des permis de pêche.

Le cas d'un Madelinot est caractéristique des relations de Denise LeBlanc-Bantey avec ses commettants dans ce domaine. Celui-ci dénonce le mode de sélection des pêcheurs de homard qu'il croit injuste. Étant au fait du mode de sélection, la députée lui explique que seulement six permis étaient disponibles alors que la DGPM a reçu plus de 70 demandes. Les autorités ont éliminé les dossiers les moins complets et, devant les 46 qui restaient, un tirage au sort s'avérait le moyen le plus juste dans les circonstances. Dans ce domaine, la députée donne des explications qui ne laissent aucun équivoque au requérant. Même si un pêcheur n'est pas satisfait du résultat, il a au moins l'impression que quelqu'un s'est occupé de son dossier et il a obtenu des réponses à ses questions.

Beaucoup d'autres demandes concernant les pêcheries sont acheminées au bureau de Denise LeBlanc-Bantey. Plusieurs programmes permettent aux pêcheurs d'améliorer ou de restaurer leurs équipements. Ces dossiers sont d'autant plus intéressants pour notre travail que le ministre a contribué à la mise en place de plusieurs de ces programmes. Par sa correspondance, elle peut donc en faire la promotion, l'explication et, parfois même, défendre les positions du gouvernement. Les renseignements donnés par la députée vont d'un simple conseil à l'élaboration d'un dossier complet.

L'un des exemples des plus caractéristiques est le cas d'un pêcheur qui écrit à Denise LeBlanc-Bantey pour obtenir des renseignements sur les subventions du gouvernement pour la construction d'un bateau de pêche de 38 pieds. Pour ajouter du poids à sa requête, il utilise sans cesse l'expression "être des nôtres", pour affirmer son

attachement au Parti québécois. Elle lui conseille de devenir membre d'une association de pêche puisque cela facilite l'octroi d'argent. Toutefois, la réponse de la ministre ne tient pas tellement compte de l'appartenance politique de son commettant puisque sa requête est refusée. Il semble que le gouvernement ne finance que les bateaux de moins de 35 pieds. Plusieurs commettants, ayant vu leur requête refusée parce que leur bateau était trop grand, ont manifesté leur mécontentement à LeBlanc-Bantey qui promet de présenter une modification qui les rendrait éligibles à ce programme.<sup>133</sup> Cet exemple démontre le lien direct entre les Madelinots et les autorités législatives. En effet, en ayant à leur tête la responsable du plus important secteur économique de leur comté, les Madelinots ont un contact direct et privilégié avec le pouvoir législatif et, de ce fait, sentent leurs intérêts mieux protégés.

Cependant, les Madelinots ne sont pas tous satisfaits du travail de leur députée. C'est le cas d'un commettant qui croit que Denise LeBlanc-Bantey n'a pas fait tout ce qu'elle pouvait pour défendre son frère. Ce dernier a reçu 5 jours de pénalité, durant la saison de pêche, pour avoir conservé des prises jugées trop petites par le règlement. Il rappelle à la députée que lui et toute sa famille ont voté pour elle et qu'elle devrait en être plus reconnaissante. La députée se défend en insistant sur la gravité de la faute commise par son frère qui a été pris sur le fait. Elle ajoute qu'elle ne peut contourner la loi pour satisfaire sa requête.

Dans un autre cas, la députée est informée du fait qu'un Madelinot veut acquérir un chalutier hors du Québec et demande l'implication du ministère de l'Industrie et du Commerce. À la fin des années 1970, le gouvernement du Québec autorise le financement des bateaux neufs achetés au Québec. L'implication gouvernementale se résume à financer une partie du prêt et le gouvernement fédéral subventionne une autre partie. Pour s'acquitter de sa dette, le pêcheur devait donner 25% de sa récolte annuelle. À cette époque, le gouvernement provincial voulait ainsi stimuler le domaine de la construction navale et, ainsi, conserver ce secteur économique au Québec. Toutefois, les chantiers n'étaient pas suffisamment nombreux et étaient mal préparés

---

<sup>133</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 1977.

pour une telle demande. Comme l'indique la ministre dans sa lettre, les nombreux problèmes rencontrés dans l'administration de cette politique forceront les autorités à permettre l'achat de bateaux usagés provenant d'ailleurs.<sup>134</sup>

Nous ne pouvons affirmer que la position de la députée au sein du gouvernement joue un rôle important dans d'autres secteurs capitaux comme l'éducation ou la santé. De plus, nos recherches ne peuvent nous en dire beaucoup sur les véritables motifs de la députée. Voulait-elle se faire du capital politique ou voulait-elle seulement répondre aux besoins les plus vitaux pour son comté? Nous croyons simplement que sa position lui permettait de mieux comprendre et de réagir pour le bien de ses commettants. En agissant de la sorte, elle ne pouvait que raffermir sa popularité dans son comté.

Par l'analyse de nos données, nous pouvons affirmer que le seul avantage des Madelinots que leur député soit ministre des Pêcheries, sur le plan personnel, est l'élimination d'un intermédiaire dans le traitement de leur dossier. Les pêcheurs des autres circonscriptions, qui soumettent leurs requêtes par le biais de leur député, sont traités de façon équitable. Le seul inconvénient pour ces pêcheurs des autres circonscriptions est le temps, relativement court, que prend LeBlanc-Bantey pour acheminer leur demande aux instances décisionnelles. Nous pouvons également affirmer que la ministre ne s'implique aucunement dans le processus de sélection des candidats.

### Les interventions législatives de la ministre-déléguée

La présence de la députée au sein du gouvernement apporte aux Madelinots une écoute attentive aux problèmes reliés aux pêcheries. La pêche étant le secteur économique le plus important du comté, les électeurs ont la possibilité de se confier à la personne ressource idéale en la personne de leur députée. En effet, si un pêcheur se plaint de quelque chose qui touche à ce domaine, il sait que sa députée est la

---

<sup>134</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 1978.

personne la mieux placée pour régler son problème. Originaire des Îles, Denise LeBlanc-Bantey semble comprendre toute l'importance que revêt l'industrie de la pêche pour ses commettants.

L'une des premières actions de la ministre-déléguée à la suite de sa nomination à ce poste est d'inviter à Québec un pêcheur d'expérience des Îles-de-la-Madeleine pour lui broser un tableau complet de la situation des pêches maritimes dans son comté. Cette action, qui semble assez banale, démontre une volonté de connaître les véritables problèmes dans ce secteur. Sans aborder tous les grands problèmes structureaux des pêches maritimes à cette époque, nous tenterons plutôt de démontrer l'implication de la députée dans trois projets gouvernementaux qui ont pour but d'améliorer le sort des pêcheurs et de l'industrie de la pêche aux Îles.

### La pêche au crabe

Le premier projet est directement relié à la circonscription des Îles-de-la-Madeleine. Dans le fonds d'archives, plusieurs lettres font état de la pêche au crabe qui semble nettement défavorisée aux Îles. La majorité des Madelinots qui communique avec la députée se plaint que les provinces maritimes retirent tous les bénéfices de cette pêche alors que les Îles ont des ressources de crabe importantes, mais pas de permis pour les exploiter.

Étant insatisfait du résultat de sa requête, un des commettants de Denise LeBlanc-Bantey lui envoie la totalité de sa correspondance avec Adolphe Michaud, chef du service de protection de la DGPM, au sujet de sa demande de permis de pêche au crabe.<sup>135</sup> Elle lui rappelle que ce domaine est de juridiction partagée entre les gouvernements provincial et fédéral. Elle souligne qu'elle a fait la demande d'émission de quelques permis pour les Îles-de-la-Madeleine, mais que cette proposition ne sera présentée qu'à la prochaine réunion du comité fédéral-provincial. Le fonds d'archives ne permet pas de connaître toutes les manoeuvres faites par la députée pour accéder

---

<sup>135</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 1979.

à la demande de ses électeurs, mais le résultat est concluant. Comme le démontre le tableau 9, la pêche du crabe augmente de façon importante durant les années de mandat de la députée mais, surtout, la pêche débute alors qu'elle est responsable du dossier des pêcheries.

**Tableau 9:**

**Quantité et valeur des prises de crabes aux Îles-de-la-Madeleine:<sup>136</sup>**

ANNÉE	quantité (tonnes)	valeur (dollars)	total Québec (\$)
1976	-	-	653 238
1977	-	-	1 036 590
1978	-	-	1 445 516
1979	157,35	108 710	3 318 087
1980	1 636,49	1 002 577	3 785 758
1981	1 749,26	1 023 964	4 713 012
1982	3 029,88	2 747 564	10 382 499
1983	2 411,82	3 836 545	15 349 075
1984	2 403,86	3 241 257	15 875 883
1985	2 833,00	3 428 000	17 495 000

**Intervention directe du gouvernement: le rachat de la Gorton Pew**

En 1976, la compagnie General Mills du Canada décide de fermer sa filiale madelinienne, la Gorton Pew. La compagnie exploitait deux usines de transformation de poissons, une usine de transformation des résidus de poissons, ainsi qu'une flotte de six chalutiers. La fermeture de cette division est imputée à l'imposition de la limite des 200 milles au large du littoral canadien qui amenuisait d'année en année la rentabilité de cette filiale.<sup>137</sup> Ces mesures du gouvernement fédéral avaient pour but

<sup>136</sup> Zéphirin Bérubé, op.cit.

<sup>137</sup> Gouvernement du Québec, Commission d'enquête sur Madelipêche inc. et Pêcheurs Unis du Québec, Québec, 1984, p. 28.

de protéger et de favoriser la reconstitution des espèces marines. Toutefois, elles se sont avérées néfastes pour la compagnie qui dut fermer ses portes. Il n'y a pas de traces du travail de la députée, sur ce dossier, dans le fonds d'archives, mais nous pouvons supposer que l'implication financière du gouvernement dans les usines de transformation du poisson aux Îles y sont pour quelque chose.

Les retombées désastreuses anticipées par les fermetures de ces usines poussent le gouvernement du Québec à se donner le pouvoir d'acquiescer tous les actifs de la compagnie General Mills du Canada aux Îles-de-la-Madeleine le 23 février 1977. Dans le rapport de la Commission d'enquête sur cette affaire, Yvon Boudreau, ancien attaché politique de Denise LeBlanc-Bantey, tente de justifier l'intervention gouvernementale en donnant deux exemples où les départs de compagnies ont été désastreux pour les régions concernées. Le cas de La Tabatière, sur la Côte Nord, est similaire à celui des Îles puisque les bateaux de la compagnie Primonar ont été vendus hors du Québec ce qui a entraîné la perte des permis de chalutier pour l'industrie de la pêche québécoise.<sup>138</sup> En effet, les permis étaient rattachés aux chalutiers et non aux personnes ou aux compagnies qui vendent leurs bateaux.

La gestion de la nouvelle entreprise, Madelipêche, est confiée à une entreprise des Îles, Pêcheurs Unis du Québec (PUQ). Selon plusieurs témoins lors des auditions de la Commission d'enquête, le gouvernement aurait forcé la main de PUQ qui avait d'autres projets. Les emplois et les permis de pêche ont été sauvés par l'intervention du gouvernement. Toutefois, en confiant la gestion à cette compagnie, le gouvernement acceptait de rembourser, sous forme de subventions, les pertes encourues par Madelipêche. De 1978 à 1982, le Conseil du Trésor a versé plus de 2 000 000 \$ pour effacer les pertes d'opérations de l'entreprise.<sup>139</sup>

De plus, le rapport de la Commission d'enquête démontre que les dirigeants de PUQ étaient en conflit d'intérêts. Il appert que ces derniers ont même utilisé les fonds

---

<sup>138</sup> ibid., p.29.

<sup>139</sup> ibid.

de Madelipêche pour subventionner leur propre entreprise. La députée a donc réussi à sauvegarder les emplois de son comté malgré le fait que cette opération a coûté plusieurs millions de dollars au gouvernement du Québec. Les dépenses du gouvernement dans ce dossier sont d'une grande importance, mais, selon le rapport, n'eût été de la mauvaise gestion de ses dirigeants, l'entreprise aurait été sur la voie de la rentabilité.<sup>140</sup>

### La décentralisation de la Direction Générale des Pêches Maritimes

L'un des projets qui occupent le plus la ministre-déléguée aux Pêcheries est celui de décentraliser la DGPM afin de la rendre plus accessible aux pêcheurs. Il était extrêmement difficile pour les pêcheurs de se faire entendre étant donné l'éloignement des bureaux, regroupés à Québec, alors que les utilisateurs s'étendaient dans l'Est du Québec. Le but de l'opération était de rapprocher les autorités des utilisateurs afin de favoriser la communication. La décentralisation de la DGPM pourrait se résumer en déménagement des autorités de Québec vers Gaspé. Toutefois, si les pêcheurs approuvaient la démarche du gouvernement, les fonctionnaires et surtout les chercheurs ne cachaient pas leur surprise et leur mécontentement.

La correspondance de Denise LeBlanc-Bantey sur ce point démontre la complexité d'une telle démarche. Le travail de la députée et ministre dans ce dossier est particulièrement intéressant pour notre étude. Un projet comme celui-ci suscite plusieurs réactions qui démontrent les inquiétudes de certains, les contestations d'autres, et les appuis de plusieurs. Certains pêcheurs lui écrivent pour signifier leurs inquiétudes face aux services qui leur seront offerts alors que d'autres sont enthousiastes et encouragent la ministre à poursuivre dans la même direction. En effet, nous pouvons observer plusieurs facettes de son travail puisque le fonds d'archives nous semble assez complet.

---

<sup>140</sup> ibid., p.491.

Le travail de la ministre-déléguée est d'autant plus difficile qu'elle doit faire abstraction des exigences de ses commettants pour tenter de satisfaire les besoins de l'ensemble des pêcheurs. Bien que dans ce dossier les critiques provenant de son comté se fassent plutôt rares, elle doit vendre la position du gouvernement afin de la faire comprendre et accepter par la population. Le fonds d'archives renferme plusieurs discours et textes prononcés et publiés par Denise LeBlanc-Bantey afin de défendre la décentralisation de la DGPM. De plus, plusieurs lettres entre la ministre-déléguée et le ministre de l'Industrie et du Commerce démontrent que les enjeux sont très grands et que la tension monte entre les deux.

La décentralisation de la DGPM signifie le transfert des autorités gouvernementales en matière de pêche de Québec vers la ville de Gaspé, qui a été choisie pour devenir la capitale de la pêche au Québec. Dans son ensemble, le projet semble faire preuve d'un simple bon sens en voulant améliorer la communication entre les pêcheurs et les autorités décisionnelles. Dans une lettre de Denise LeBlanc-Bantey au président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Tourisme de la Gaspésie, elle souligne les trois principaux objectifs visés par la décentralisation: rapprocher les centres de décisions des pêcheurs et des industriels concernés; permettre aux diplômés des régions maritimes d'être embauchés pour les divers postes de l'administration des pêcheries; stimuler l'économie de la Gaspésie et des autres régions côtières du Québec.<sup>141</sup>

Annoncée officiellement au début du mois de mai 1978 par Rodrigue Tremblay, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, la décentralisation de la DGPM devait être terminée deux ans plus tard, le temps d'organiser le transfert des bureaux et des fonctionnaires. Toutefois, le projet devait s'avérer plus difficile que prévu sur plusieurs plans. Dans un mémoire confidentiel du groupe de travail sur la décentralisation au comité directeur sur la décentralisation, daté du 27 septembre 1978, le groupe de travail soutient que la nature particulière du projet tient au fait qu'il occasionne le déplacement d'une unité administrative complète, sauf le sous-ministre

---

<sup>141</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 27 août 1979.

associé, et que cela ressemble davantage à une décentralisation institutionnelle. Le groupe de travail ajoute que les protestations des fonctionnaires sont grandement dues à la surprise de cette annonce puisqu'ils ont appris le déménagement par la voie des médias.<sup>142</sup>

Dans une missive de la ministre-déléguée à son ministre, datée du 10 mai 1978, Denise LeBlanc-Bantey se plaint de n'avoir reçu le projet final de la décentralisation que la veille de son annonce et elle reproche au ministre de n'avoir pas tenu compte de ses recommandations. Elle lui indique qu'elle fera parvenir ses recommandations à ses collègues afin qu'ils soient au courant de ses réserves. En effet, les relations de Denise LeBlanc-Bantey avec le ministre Tremblay semblent parfois très mouvementées. Cette situation débute, selon sa correspondance, au mois de décembre 1977 alors que le ministre Tremblay empêche LeBlanc-Bantey de consulter certains documents sur une compagnie productrice de poissons. Le chef de l'opposition officielle ayant fait une mise au point en Chambre, elle aurait voulu être au courant et lui répondre, mais le ministre l'en empêche. Dans une lettre datée du 19 décembre 1977, elle fait trois observations qui "replacent" le ministre. Elle lui indique qu'elle est apte à juger de la pertinence de ses interventions politiques; qu'elle n'est pas son employée, comme le disait sa lettre; et qu'un député ne peut dicter la ligne de conduite d'un autre.<sup>143</sup>

Dans l'exemple cité plus haut, les relations entre LeBlanc-Bantey et Tremblay semblent tendues en raison de l'attitude paternaliste du ministre. Lors de l'élaboration et de la publication d'un projet de cette envergure, la communication entre les membres du gouvernement est très importante puisque chaque député aura des explications à donner non seulement à ses propres commettants, mais aussi aux médias qui peuvent critiquer un tel projet au point de le discréditer auprès de l'opinion publique. Dans le cas de la décentralisation de la DGPM, Denise LeBlanc-Bantey fait bon usage des journaux quotidiens.

---

<sup>142</sup> Fonds DLB, Documents législatifs et parlementaires, Mémoire daté du 27 septembre 1978.

<sup>143</sup> Fonds DLB, Correspondance générale, 19 décembre 1977.

Le journal Le Soleil de Québec a publié, à l'été 1978, une série d'articles qui dénonçait le déménagement des chercheurs scientifiques en Gaspésie. La ministre-déléguée écrit alors une lettre à Claude Beauchamp, le rédacteur en chef du Soleil, lui disant qu'elle s'oppose au contenu des articles parus dans son quotidien, les 24 et 25 juillet 1978, qui discréditent la décision de décentraliser la DGPM. Elle lui demande de publier un document qu'elle a préparé pour rectifier la situation.<sup>144</sup>

Il faut dire que les principales oppositions au déménagement de la DGPM proviennent de certains membres de la direction de la recherche qui plaident que l'éloignement de la Gaspésie rendra leurs recherches plus difficiles et moins efficaces. Autrefois situées à Grande-Rivière, en Gaspésie, les activités de recherche de la DGPM ont été déplacées à Québec par une marée centralisatrice qui a emporté vers les centres urbains les organismes gouvernementaux dispersés en régions. Denise LeBlanc-Bantey souligne que c'est à la station biologique de Grande-Rivière, entre 1950 et 1968, que le service gouvernemental de recherche en pêcheries s'est taillé une place enviable dans ce domaine. En basant ses affirmations sur des opinions d'autres chercheurs, elle soutient que le centre de recherche ne souffrirait aucunement du déménagement en Gaspésie.<sup>145</sup>

Les médias sont un outil qui, bien utilisé, peut s'avérer très profitable. Dans ce cas-ci, la ministre-déléguée démontre le bien-fondé de l'opération gouvernementale en plus de discréditer l'opposition des chercheurs. Il faut noter que le projet de décentraliser la DGPM avait été généralement bien accueilli par l'opinion publique mais, afin d'éviter que le vent tourne, elle a pris les moyens pour faire valoir la position du gouvernement.

---

<sup>144</sup> Fonds DLB, 22 août 1978.

<sup>145</sup> Le Soleil, 29 août 1978, p.A5.

## Conclusion

Le rôle d'adjointe parlementaire de Denise LeBlanc-Bantey auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce et, par la suite, auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, s'est avéré, selon notre recherche, favorable aux électeurs des Îles-de-la-Madeleine. Nous ne croyons pas que ces derniers ont reçu davantage que les autres comtés fortement touchés par le rendement des pêcheries. Bien au contraire, nous croyons que ceux-ci ont également profité de la présence d'une députée originaire d'un comté maritime puisqu'ils ont pu être mieux écoutés et mieux compris.

Toutefois, c'est au niveau du traitement de leurs requêtes que les Madelinots furent avantagés de la position de leur députée. La rapidité des interventions de Denise LeBlanc-Bantey a favorisé des développements plus accélérés puisqu'un intermédiaire était éliminé du processus de transmission. De plus, elle pouvait s'assurer que les dossiers de ses commettants soient complets avant de les acheminer aux autorités décisionnelles. Quant aux pêcheurs des autres comtés, selon les documents retrouvés dans les archives, ils étaient traités de façon équitable mais, comme nous l'avons mentionné, leurs requêtes passaient entre les mains d'un intermédiaire de plus; donc, il fallait plus de temps pour le traitement de leur demande.

Sur le plan législatif, le poste d'adjointe parlementaire de la députée a favorisé les Madelinots sur certains points. La sauvegarde des actifs de la Gorton Pew est un exemple valable même si cette opération a coûté plusieurs millions de dollars au gouvernement du Québec. Denise LeBlanc-Bantey a réussi à préserver les emplois de ses électeurs. La montée des prises de crabes aux Îles-de-la-Madeleine est aussi un exemple de l'apport de la position privilégiée de la députée au sein du gouvernement. Sans connaître toutes les tractations effectuées par la députée, les résultats sont éclatants. De plus, le projet de décentraliser la Direction Générale des Pêches Maritimes, qui se voulait un effort pour rapprocher les décideurs des pêcheurs, nous laisse entrevoir une réelle compréhension de l'importance des pêches pour plusieurs

régions du Québec. D'ailleurs, le fait que nous n'ayons retrouvé aucune trace de critique, émanant des Îles, sur le projet démontre clairement que les Madelinots étaient largement en faveur de ce déménagement.

D'après l'analyse que nous avons faite des documents concernant les pêches maritimes, le rôle d'adjointe parlementaire de Denise LeBlanc-Bantey a eu un impact relativement important pour son comté. N'ayant pas fait les recherches nécessaires pour évaluer son travail pour les autres comtés, il nous est impossible de nous prononcer sur ce point. De plus, il nous semble d'autant plus difficile de percevoir l'impact de sa position sur d'autres domaines d'importance comme la santé ou l'éducation.

## **Conclusion générale**

Le principal objectif de ce mémoire était d'analyser le travail du député-intermédiaire auprès de ses citoyens. Pour ce faire, nous avons retenu le cas de Denise LeBlanc-Bantey, députée du Parti québécois aux Îles-de-la-Madeleine entre 1976 et 1985. Il existe plusieurs facettes au travail de l'intermédiaire. Dans le même sens, différents facteurs influencent le travail du député-intermédiaire. Dans le cas des Îles, les particularités géographiques, sociologiques et économiques de la circonscription sont déterminantes puisqu'elles permettent de comprendre les véritables problèmes auxquels la députée était confrontée.

Notre premier chapitre servait de mise en situation pour nous permettre de mieux comprendre les requêtes et les plaintes de la population madelinienne. La situation géographique du comté des Îles, éloigné du reste de la province, empêche la population d'avoir accès directement à des services dispensés dans les grands centres urbains. De plus, nous avons noté plusieurs problèmes relatifs aux transports des personnes ainsi que de l'approvisionnement des Madelinots. L'économie des Îles, basée sur la pêche, est très vulnérable face à la productivité des pêcheurs et aux décisions des gouvernements. En effet, plus de la moitié des emplois sont directement reliés au secteur des pêcheries. La population, très peu instruite, voit ses jeunes quitter l'archipel dans le but d'obtenir une éducation supérieure en sachant que plusieurs resteront sur le continent. La grande majorité des problèmes soumis à la députée sont directement reliés aux particularités de la circonscription des Îles. Face aux problèmes de chômage, de travail, de soins de santé, la députée semble vouloir obtenir une certaine équité avec le reste de la population de la province.

L'une des facettes du travail de l'intermédiaire est les relations avec ses commettants. Cette partie de son travail consiste à recevoir, personnellement ou par écrit, les doléances des Madelinots et à tenter de les régler par différents moyens mis à sa disposition. Nous avons constaté que Denise LeBlanc-Bantey s'était tissé un réseau de communications au sein de la fonction publique québécoise qui lui

permettait de faire avancer les requêtes de ses commettants plus rapidement. Toutefois, nous pouvons affirmer, selon nos recherches dans sa correspondance, qu'elle n'utilise pas ce privilège pour influencer les décisions des fonctionnaires. Au contraire, tout au long de nos recherches, nous avons pu constater qu'elle fait preuve d'une transparence quasi exemplaire. Pour des problèmes d'ordre personnel, elle ne fait aucune pression sur les ministres. Toutefois, lorsque les problèmes touchent une partie du comté ou plusieurs personnes, elle ne se prive pas de dénoncer la situation au ministre concerné.

D'ailleurs, la troisième partie du mémoire analyse cette deuxième facette du travail de l'intermédiaire. En effet, la députée doit défendre les intérêts de l'ensemble du comté et s'assurer qu'il reçoive sa juste part de subventions des ministères. De plus, comme elle le faisait pour ses commettants, elle sert d'intermédiaire pour les élus municipaux qui tentent d'obtenir des subventions pour améliorer les services dans leur municipalité. Cependant, l'importance des requêtes, sur les plans financier et législatif, fait en sorte que ses interventions se font à des niveaux supérieurs, soit avec les hauts fonctionnaires et les ministres. Sur ce point, les relations qu'elle entretient avec les membres du gouvernement sont généralement respectueuses, malgré l'exception que nous avons soulevée. La méthode préconisée par la députée pour convaincre les ministres de l'urgence de leur intervention se limitait à les faire visiter la circonscription.

D'après nos recherches, le facteur qui influence davantage le rôle d'intermédiaire auprès des élus municipaux est sans doute le clivage urbain/rural. Étant députée d'une circonscription fortement rurale, Denise LeBlanc-Bantey devait satisfaire les requêtes de huit municipalités. L'exemple que nous avons soulevé sur la distribution du budget discrétionnaire pour la réfection des chemins municipaux démontre bien cette difficulté. Il faut toutefois mentionner que les élus municipaux faisaient généralement preuve d'un esprit de compromis qui permettait de meilleurs résultats pour l'ensemble de la circonscription.

Nous avons réservé le dernier chapitre pour traiter exclusivement du travail de Denise LeBlanc-Bantey en tant que ministre déléguée aux Pêcheries. Même si cette partie de son travail ne correspondait pas directement avec son travail d'intermédiaire auprès des Madelinots, nous ne pouvions passer outre au fait qu'elle était responsable du secteur économique le plus important de son comté. L'objectif de cette partie du travail était d'évaluer l'apport, pour les Madelinots, de la présence de leur députée au sein du gouvernement. Notre étude démontre que le travail effectué par la ministre-déléguée fut très profitable pour ses commettants. Le traitement de leurs requêtes concernant les pêcheries était plus rapide puisqu'un intermédiaire était éliminé du processus administratif. Toutefois, les pêcheurs des autres comtés n'étaient pas désavantagés puisque LeBlanc-Bantey ne s'impliquait aucunement dans les processus de sélection.

Les interventions législatives de la ministre démontrent sa compréhension du milieu de la pêche. La décentralisation de la Direction Générale des Pêches Maritimes, qui se voulait un rapprochement entre les pêcheurs et les autorités décisionnelles, confirme cette volonté de donner plus de pouvoir aux gens impliqués dans le domaine des pêcheries. Son intervention auprès du gouvernement dans le dossier du rachat des actifs de la compagnie Gorton Pew a permis de sauver plusieurs emplois dans sa circonscription. Il ne fait aucun doute que les Madelinots ont profité de la présence de leur députée à ce poste précis. Toutefois, il nous semble peu probable que ses commettants aient retiré autant d'avantages si elle avait été à la tête d'un autre ministère.

Pour arriver à ces résultats, nous avons dû dépouiller plusieurs sources de différentes natures. En partant du Fonds Denise LeBlanc-Bantey, nous avons pu nous faire une bonne idée du travail effectué par la députée. Malgré un dépouillement long et fastidieux, la correspondance générale de la députée, de même que les dossiers personnels des électeurs nous ont permis de cerner plusieurs facettes de son travail. En effet, les principaux problèmes soumis à la députée ressortaient de façon évidente.

De plus, les différentes méthodes utilisées par LeBlanc-Bantey pour régler ces problèmes apparaissaient clairement dans ses documents.

Toutefois, une rencontre avec l'ex-députée nous apparaissait de la plus haute importance puisqu'elle apportait à notre recherche une version plus humaine du travail de député. Cet aspect de notre mémoire apporte une dimension nouvelle à une recherche dite historique. La chance de pouvoir interroger notre principal sujet d'étude nous permettait de combler plusieurs lacunes et de répondre à des questions laissées sans réponse. L'étude de plusieurs journaux, en particulier l'hebdomadaire Le Radar des Îles-de-la-Madeleine, complétait notre recherche et nous renseignait sur une partie des relations de la députée avec ses commettants.

Notre mémoire ne permet pas de cerner toutes les facettes du travail du député-intermédiaire. La circonscription des Îles-de-la-Madeleine apparaissant comme une exception sur plusieurs points, il nous est difficile de comparer les problèmes soulevés dans notre étude avec ceux de tout autre comté de la province de Québec. Par le fait même, le travail effectué par Denise LeBlanc-Bantey diffère sûrement de celui d'un autre député. Donc, il sera difficile de généraliser à partir de cette étude. Cependant, certaines constantes demeurent et caractérisent les besoins de la majorité des gens, peu importe la circonscription où ils habitent. Que ce soit pour les soins de santé, la sécurité du revenu ou pour tout autre, les problèmes soumis aux députés se ressemblent sur plusieurs points. Toutefois, la fréquence et le nombre de demandes reliées à un problème particulier dépendent directement de la circonscription en cause.

Si l'étude que nous avons faite du travail de la députée des Îles-de-la-Madeleine auprès de ses commettants ne peut être représentative de toutes les circonscriptions du Québec, elle a le mérite de jeter certaines balises surtout quant aux comtés ruraux. Nous croyons qu'une meilleure compréhension du travail des députés québécois passe par l'étude de plusieurs cas différents qui pourront nous permettre d'analyser les facteurs qui influencent le travail des députés, selon les régions qu'ils représentent.

## Bibliographie

### Sources:

Fonds Denise LeBlanc-Bantey, P-458

Entrevue avec Denise LeBlanc-Bantey le 23 mai 1996

Entrevue avec Hugues Morrissette le 7 juin 1996

Le Devoir de 1976 à 1985

Le Radar de 1976 à 1985

Le Soleil de 1976 à 1985

Assemblée nationale. Guide du député. Québec, 1986. page mult.

Commission de la représentation électorale du Québec. Rapport préliminaire sur la délimitation des circonscriptions électorales. Québec, 1990. 146 p.

Commission de la représentation électorale du Québec. Rapport: Pour un mode de scrutin équitable: La Proportionnelle territoriale. Québec, 1984. 199 p.

Directeur général des élections du Québec. Dossier socio-économique de la circonscription électorale des Îles-de-la-Madeleine. Québec, 1991. 17 p.

Directeur général des élections du Québec. Dossiers socio-économiques des MRC. vol. 1. Québec, 1984. 310 p.

Gouvernement du Québec. Commission d'enquête sur Madelipêche inc. et Pêcheurs Unis du Québec. Québec, 1984. 667 p.

### Ouvrages généraux:

Bergeron, Gérard et Réjean Pelletier (dir.). L'État du Québec en devenir. Montréal, Boréal Express, 1980. 409 p.

Bernard, André. La politique au Canada et au Québec. 2e édition. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977. 534 p.

Gélinas, André. Les parlementaires et l'administration au Québec. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969. 245 p.

Gow, James Iain. Historie de l'administration publique québécoise 1867-1970. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986. 136 p.

Gow, James Iain, Michel Barrette, Stéphane Dion et Michel Fortmann. Introduction à l'administration publique: une approche politique. Montréal, Gaetan Morin Éditeur, 1987. 323 p.

Rémillard, Gil. Le fédéralisme canadien. Tome 1. Montréal, Québec/Amérique, 1983. 734 p.

#### Ouvrages méthodologiques:

Deschênes, Gaston. Le député québécois. Québec, Assemblée nationale, 1979. 61 p. Coll. Vie parlementaire no. 4.

Poiras, Louise. "L'évolution des conditions de travail des députés d'arrière-ban de l'Assemblée législative de la province de Québec entre 1867 et 1936". Mémoire de maîtrise. Québec, Université Laval, 1993. 178 p.

Radice, Lisanne, Elizabeth Vallance et Victoria Willis. Member of Parliament: The Job of a Backbencher. 2e édition. London, MacMillan, 1990. 188 p.

Rioux, Danielle. "Les parlementaires de l'Assemblée nationale et leurs rôles. Essai d'interprétation de leurs perceptions". Mémoire de maîtrise. Montréal, Université de Montréal, 1990. 212 p.

Rivard, André. "Le député Armand Lavergne et son rôle d'intermédiaire 1904-1908, 1930-1935". Mémoire de maîtrise. Québec, Université Laval, 1989. 255 p.

#### Ouvrages sur les îles-de-la-Madeleine:

Bérubé, Zéphirin. La pêche maritime au Québec 1956-1985. Statistiques économiques. Québec, Bureau de la statistique du Québec, 1990. 386 p.

Brisoux, Jacques E. et B. Vernot-Desroches. L'évaluation d'une disparité régionale en matière de soins de santé: Le cas de la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1986. 36 p. Coll. Cahiers de Recherche.

Desmeules, Daniel. Analyse de l'impact économique et administratif de trois scénarios de transport pour l'approvisionnement des îles-de-la-Madeleine. Québec, Ministère des Transports, Service des études intermodales, 1984. 48 p.

Geistdoerfer, Alette. Pêcheurs acadiens, pêcheurs madeilinois: ethnologie d'une communauté de pêcheurs. Editions du CNRS. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987. 495 p.

LeBlanc, Yves. Les Îles-de-la-Madeleine face à leur destin. Québec, Leméac, 1980. 324 p.

Article de Périodique

Pelletier, Réjean. "Le député, un législateur défaillant?". Revue d'études canadiennes, vol.14, no.2, (été1979). pp. 48-56.

## **Annexe 1:**<sup>146</sup>

### **Bureaux du gouvernement du Québec implantés aux Îles-de-la-Madeleine en 1985**

#### **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.**

- Bureau de renseignements agricoles
- Direction de l'inspection des aliments
- Sous-ministériat des Pêches et de l'Agriculture  
Direction du développement et des activités régionales
- Sous-ministériat des Pêches et de l'Agriculture  
Direction de la recherche

#### **Emploi**

- Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre

#### **Environnement et Faune**

- Environnement et Faune
- Service de la conservation de la faune

#### **Justice**

- Bureau d'enregistrement
- Établissement de détention
- Palais de justice

#### **Ressources Naturelles**

#### **Sécurité du revenu**

- Centre Travail-Québec

#### **Services gouvernementaux**

- Communication-Québec

#### **Transports**

- District voirie

### **Organismes provinciaux**

#### **Commission des services juridiques**

- Bureau de l'aide juridique

#### **Société de l'assurance automobile**

#### **Sureté du Québec**

### **Depuis 1985**

#### **Secrétariat au développement des régions**

#### **Sécurité de revenu**

- Services externes de main-d'oeuvre

---

<sup>146</sup> Cette liste nous provient du Secrétariat aux affaires régionales de Cap-aux-Meules. Nous faisons référence à l'année 1985 puisque les données antérieures n'étaient pas disponibles.

## **ANNEXE 2**

### **BAEQ**

#### **Le Plan de développement de la région du bas-saint-laurent, de la gaspésie et des îles-de-la-madeleine.<sup>147</sup>**

-Les grands objectifs du Plan sont, dans la mesure du possible:

- 1- L'utilisation optimum des ressources conformément aux exigences de l'économie du Québec et du Canada;
- 2-La valorisation de la main-d'oeuvre en vue de :
  - a) faciliter la mobilité effective de la main-d'oeuvre excédentaire vers l'extérieur de la région;
  - b) Faciliter l'utilisation optimum des ressources et assurer des revenus comparables à ceux qu'on obtient ailleurs au Québec, dans les mêmes secteurs;
- 3-La création, dans la Région, d'entreprises industrielles et de services rentables, compte tenu:
  - a) Des possibilités de l'économie régionale;
  - b) Du rôle que la Région jouera en fonction de ses ressources, de son infrastructure, de son potentiel humain et de sa position géographique;
- 4-L'établissement de l'infrastructure requise pour atteindre les objectifs précédents.

#### **Principes de base du plan:**

Le plan vise surtout à changer les structures économiques de la Région, afin qu'elles répondent aux exigences d'une économie moderne. Il s'agit en particulier:

- 1-De modifier certaines structures dans les secteurs des ressources par l'élimination graduelle des entreprises désuètes et par la création d'entreprises nouvelles et dynamiques;
- 2-D'accroître les possibilités de développement dans les domaines de l'industrie, des services et des autres secteurs connexes;
- 3-D'améliorer et de développer l'infrastructure existante afin de:
  - a) Moderniser et rationaliser les opérations du secteurs des ressources;
  - b) Répondre aux besoins à long terme, dans les domaines du transport, de l'urbanisation et des services industriels;
  - c) Aider au développement du tourisme;
- 4-D'équilibrer l'offre et la demande sur le marché du travail par les moyens suivant:
  - a) Élévation des normes d'éducation et de formation, afin que la main-d'oeuvre possède les qualifications requises, tant dans la région qu'à l'extérieur;
  - b) Aide à la mobilité de la population;
  - c) Assistance aux personnes qui, à cause de leur âge notamment, ne peuvent bénéficier des programmes d'éducation, de formation et de mobilité, et qui demeureront inemployables;

---

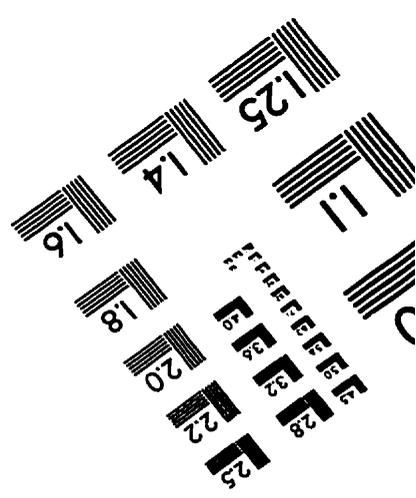
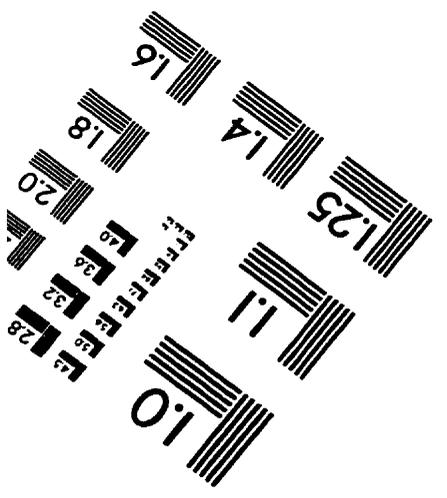
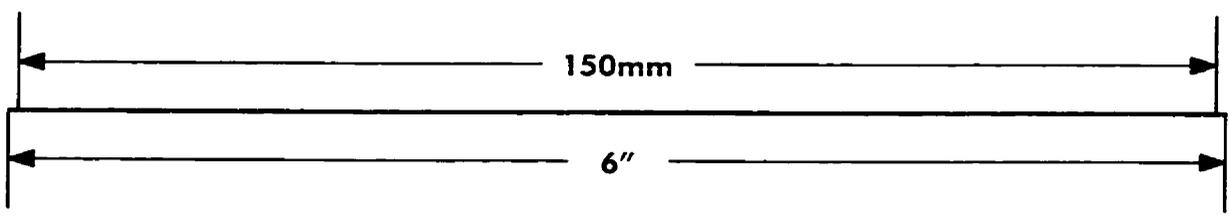
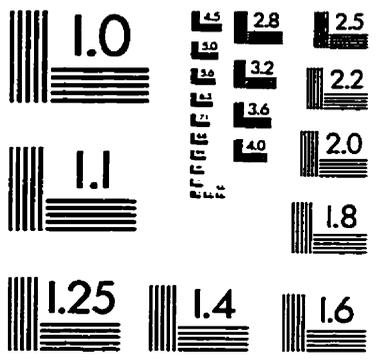
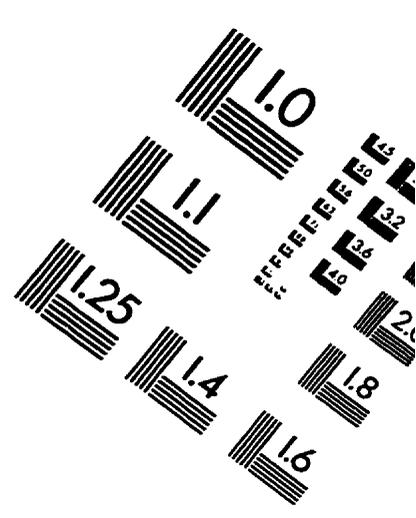
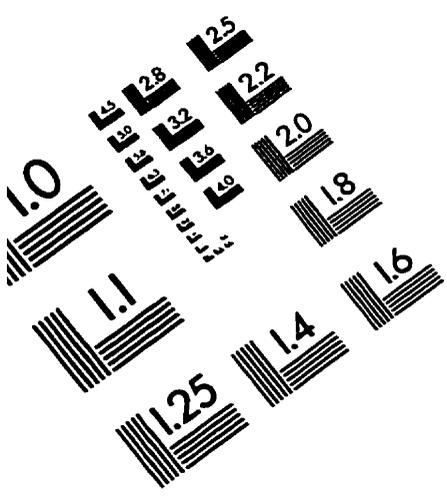
<sup>147</sup> Gow, James I. Administration publique québécoise: textes et documents. Beauchemin, Montréal, 1970. p.87.

d) Mise sur pied des services de consultation et de renseignements requis pour la mise en oeuvre des moyens précités.<sup>148</sup>

---

<sup>148</sup> ibid., p.88.

# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



**APPLIED IMAGE, Inc**  
1653 East Main Street  
Rochester, NY 14609 USA  
Phone: 716/482-0300  
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved